
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2016

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan BOCQUET procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Régis LACOSTE - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – M. Michel CASOLA - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Didier VULLIERME, en retard (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Myriam GROS-IZOPET, en retard (pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ)

M. Alain BRISSARD, en retard (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Mathieu SOARES (pouvoir à M. Marc AMBROGELLY)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Movses NISSANIAN, en retard (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Djamila GHEMRI (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Régis LACOSTE, en retard (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

Mme Virginie PANICO (pouvoir à Mme Martine MAURICE)

Mme Michelle MOREL (pouvoir M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer. Je demande à Jonathan Bocquet, en l'absence de Mathieu Soares, de procéder à l'appel nominal.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci mon cher collègue.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous demande de signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées.

Vous aurez sans doute tout à l'heure, après le vote du budget, à signer également.

Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance précédente, du lundi 21 novembre 2016. Il a été joint à la convocation. Avez-vous des observations ? *(Non)*

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance et pu prendre acte d'un certain nombre de décisions que je suis amené à prendre en vertu de la délégation du Code général des collectivités locales. Il n'y a pas d'observation particulière sinon de m'en donner acte.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Auparavant, je vous indique que la prochaine séance aura lieu le 13 février 2017. Vous aurez également, avant la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, les quatre séances du Conseil Municipal du premier semestre, celle que je viens de vous donner, une autre au moment du compte administratif, une autre et celle de juillet. Vous aurez également, à la demande de plusieurs d'entre vous, les dates des commissions qui précèdent les conseils municipaux.

L'exercice est un peu difficile parce que la Métropole interfère pour un certain nombre d'entre vous mais comme maintenant nous avons les dates de la Métropole, si celles-ci ne changent pas, nous pourrons nous conformer à cette chronologie de nos réunions à la fois Conseil Municipal et commissions qui les précèdent.

L'ordre du jour appelle plusieurs délibérations. La première, la plus importante, celle du BP 2017. C'est M. Prosper Kabalo, premier adjoint et délégué aux finances, qui va vous la présenter. Nous avons retenu une intervention de chacun des groupes à l'issue de la présentation. Ensuite M. Kabalo aura sans doute à répondre, moi aussi peut-être. Nous avons convenu en conférence des présidents que ces interventions valaient non seulement pour la présentation du BP mais aussi pour les trois délibérations qui l'accompagnent, c'est-à-dire la décision modificative n° 4 qui est la dernière décision modificative de l'année, la gestion active de la dette avec le recours aux instruments de couverture et l'octroi de la garantie à certains créanciers de l'agence France Locale, délibération traditionnelle.

1 – BUDGET PRIMITIF 2017 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous aurons trois ou quatre séquences d'images relatives à des projets contenus dans le budget 2017, et une que nous avons ajoutée plus récemment pour le

groupe scolaire Rosa Parks puisque le jury de concours s'est réuni voici déjà quelques semaines, un cabinet d'architecte a été retenu et, pour la première fois, un film présente un parcours en 3D dans le futur équipement. Le film dure 3 minutes 30 et, comme il y a déjà plusieurs présentations, nous n'en présenterons qu'un petit bout pour vous donner envie de le voir en entier à la maison du projet à la fin du mois de janvier, quand celle-ci sera inaugurée et surtout fonctionnelle. M. Berthilier souhaite aussi le présenter aux parents d'élèves. Ensuite, il sera sur le site de la Ville mais nous souhaitons respecter cette chronologie.

Monsieur Kabalo pour la présentation du budget ?

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'un des plus importants exercices du Conseil Municipal est le vote du budget. Le budget de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 136,71 M€, en recul de 0,61 % de BP à BP.
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 121,91 M€ au BP 2017, en progression de 1,33 %.
- La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute, soit à peu près 14,80 M€, ce qui représente un taux d'autofinancement brut de 10,83 %, en baisse par rapport à l'exercice précédent (12,54 %).
- Les recettes d'investissement s'établissent à 47,54 M€.
- L'emprunt se monte à 17,68 M€.
- Les dépenses réelles de la section d'investissement prévues au BP sont de l'ordre de 47,50 M€, en baisse de 10,57 %.

Voyons d'une manière un peu plus pointue les dépenses réelles de fonctionnement de 122 M€ environ.

Les dépenses de personnel représentent un peu plus de 60 % de nos dépenses (73,41 M€), en hausse de seulement 0,19 %. Cette évolution s'explique notamment par des mesures réglementaires et statutaires avec la hausse du point d'indice pour un montant de 680 000 € en année pleine, la réforme portant transfert sur le régime indiciaire de 180 000 € et certaines primes concernant les catégories A et C en 2017 après l'avoir fait pour la catégorie B en 2016.

L'effet de glissement vieillesse technicité (GVT) est de 220 000 €.

La répercussion des créations de poste en année pleine sur l'exercice 2016 mais également les modifications et suppressions de poste représentent 150 000 €, avec la revalorisation du régime indemnitaire pour un montant global de 280 000 €.

Pour compenser ces dépenses, nous avons une baisse du budget des emplois d'avenir (- 865 000 €) puisque, pour cette cinquième année de mise en œuvre de ce dispositif, le nombre baissera, nous passerons de 90 à 50 emplois d'avenir.

Les charges à caractère général représentent un peu moins de 19 % des dépenses réelles de fonctionnement à 23,12 M€ (+5,63 %). Si l'on retraite d'un budget à l'autre cette hausse, ce sont les coûts liés à la manifestation des Invites qui a lieu maintenant une année sur deux et, sans les Invites, l'augmentation n'est que de 0,16 %.

Les autres charges de fonctionnement représentent 19,17 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 23,70 M€. Les principales dépenses sont notamment les subventions de fonctionnement aux associations pour 13,12 M€ et au CCAS pour un peu plus de 4 M€.

Les charges ventilées par secteur font apparaître que l'éducation demeure le premier poste des dépenses de la Ville, il représente 32 % des dépenses de la section de fonctionnement en 2016. Le sport et la jeunesse (17 %), la culture (18 %) et la petite enfance (13 %) constituent les postes de charge importants.

Les autres charges de dépenses sont souvent partagées avec des organismes comme la Métropole ou l'État.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 136,73 M€ sont en baisse de 0,61 % (-843 000 €).

La fiscalité locale directe est le poste le plus important de nos recettes (54,8 %).

Pour élaborer le budget, nous avons retenu comme hypothèse pour le produit des impôts locaux une évolution nominale de base à 0,8 %. Il était estimé au débat budgétaire, à un moment, à 0 %. Finalement, la loi le votera aux alentours de 0,4 %, ce qui représente une baisse annoncée de nos recettes par rapport à la prévision budgétaire de 300 000 €.

L'évolution physique des bases est de +1,5 %.

Une stabilité des taux de la fiscalité directe sur le fondement des éléments de fiscalité connus à ce jour, il n'y aura donc pas d'augmentation de taux.

La dotation globale du Grand Lyon est maintenue au niveau 2016 (environ 9 M€).

La dotation de solidarité communautaire à 2,83 M€ est basée sur les règles votées en 2012.

Les dotations de l'État baissent selon le principe « 0 volume, 0 valeur », nous verrons tout à l'heure l'incidence et les montants de ces baisses des dotations de l'État.

Les recettes que je viens d'énoncer représentent environ 80 % de notre budget.

Pour le reste, diverses recettes : les produits du Domaine pour environ 9,80 M€ et les droits de mutation à titre onéreux estimés sur le budget à 4,80 M€, qui ont été de 4,40 M€ en 2016.

Les dotations d'État, par rapport au budget 2016, chutent de 8,59 %. Par rapport au compte administratif 2016, la baisse se réduit un peu mais tout de même une baisse de 6,22 %.

Le gouvernement associe l'ensemble des collectivités locales au plan d'économies de 11 Md€ sur la période 2015-2017. Par rapport au projet de loi initial qui prévoyait une baisse de 3,5 Md€, l'État est revenu sur cette disposition et a annoncé une réduction de

50 % de cette charge ramenée à hauteur de 1,7 Md€, soit une baisse pour la Ville de 1,35 M€ au lieu de 2,70 M€.

La dotation globale de fonctionnement dont le principe d'une réforme avait été acté, qui est toujours en cours mais repoussé à l'exercice 2018, est estimée à un montant de 17,58 M€.

La dotation forfaitaire est estimée à 14,20 M€, elle baisse de 13 % par rapport à l'exercice 2016.

Enfin, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale évaluée à 3,379 M€ est en hausse de 2 %.

Nous avons une dotation négative, le fonds de péréquation intercommunal plus communément appelé le FPIC, mis en place en 2012. On nous avait prélevé 430 000 € en 2012, 665 000 € en 2013, 995 000 € en 2014 et 1,34 M€ en 2015. Sur 2017, on envisage 1,34 M€ de prélèvement, niveau équivalent à celui de 2016 parce que le gouvernement a décidé un gel mais des mesures annoncées sont à l'étude dans les modifications qui auront un impact assez négatif pour notre commune. Nous le verrons au fur et à mesure des discussions budgétaires, en espérant que cela n'ira pas plus loin. En tout cas, c'est une dotation négative qui augmente au fur et à mesure des années.

Voyons maintenant le montant total des dépenses d'équipement évaluées à 38,92 M€. Elles sont en baisse par rapport à l'exercice précédent de 11,6 %. C'est une pause qui permettra un certain nombre d'études. Au chapitre 20, les études sont chiffrées à hauteur de 2,74 M€, elles concernent principalement l'éducation et les groupes scolaires pour 780 000 €, les équipements sportifs pour 220 000 €, l'administration générale pour 230 000 €, la culture pour 63 000 € ou la petite enfance pour 220 000 €. Ce sont les principales études qui seront faites au cours de l'exercice 2017, qui généreront des dépenses d'investissement sur les exercices suivants.

Au chapitre 21, les immobilisations incorporelles sont prévues en croissance de +73 % parce que nous ferons de l'acquisition foncière, nous passerons de 5,27 M€ à plus de 9,15 M€.

Enfin, les travaux en cours sont prévus à hauteur de 27 M€, nous enregistrons une baisse de 9 %. Néanmoins, nous maintenons un niveau d'investissement important et notamment pour le secteur scolaire avec une dépense de 8,55 M€ : travaux de requalification et extension du groupe scolaire Berthelot pour 2,53 M€ ou encore le groupe scolaire Tonkin pour 1 M€.

Sur le sport, 4,55 M€ avec le pôle Gratte-Ciel centre-ville pour 2,75 M€. On l'oublie souvent mais également le gros entretien des gymnases, salles, terrains et piscines pour environ 500 000 €.

Sur le secteur administratif, ce que l'on appelle les équipements publics, 4,43 M€, notamment l'amélioration thermique des bâtiments (gymnase Fournière, groupe scolaire Lazare Goujon), la restauration des menuiseries de l'Hôtel de Ville pour 1,44 M€.

D'autres dépenses, la petite enfance pour un peu plus de 1 M€, les centres sociaux pour 530 000 € ou encore le secteur paysage et nature pour 1,48 M€.

Voilà les principaux chiffres et les principales dépenses ou recettes de l'exercice 2016. Je passe maintenant à une présentation différente des éléments chiffrés par des images et du son, ce qui permet de mieux apprécier nos dépenses.

(Projection d'un film)

Nouvelle méthode de classe découverte avec la volonté que ce soit pérennisé. L'objectif est de permettre aux enfants de sortir du cadre naturel où on avait l'habitude de les emmener à Chamagnieu pour des moments de découverte et d'échanges autour de la musique, du cinéma, de l'écriture poétique, des cycles naturels comme l'eau, la faune et la flore urbaine, l'architecture du patrimoine, l'autonomie et pourquoi pas aussi le vivre-ensemble.

La dotation de la Ville à la caisse des écoles inscrite au BP est décomposée en deux parties :

- Crédits libres et jouets : 255 000 €
- Classes de découverte : 60 000 €.

(Projection d'un film)

Nous sommes dans l'air du temps avec la possibilité de nous réunir autour d'un même thème. Le LOV ouvre régulièrement le soir et le week-end autour du savoir faire soi-même et faire ensemble.

À Villeurbanne, le nombre total d'associations en 2014 était de 2 270 inscrites en préfecture comme ayant leur siège à Villeurbanne.

Les associations emploient 5 400 salariés, c'est le chiffre annoncé pour 2017. Les avantages en nature servis par la Ville se chiffrent à 9,16 M€ dont bénéficient 326 associations.

Enfin, le montant total des subventions aux associations sur notre budget est de 12,30 M€.

(Projection d'un film)

Vous avez compris l'intérêt des PUP, c'est de faire participer les opérateurs privés rendus nécessaires par leurs opérations. Cela permet de financer des écoles, des crèches, des voiries, des espaces verts.

Cinq PUP, 2,777 M€ de recettes prévues en 2017, déjà 1,063 M€ inscrits pour 2018 et, on le dit un peu en fin de parcours, un total de recettes de 5,577 M€, soit l'équivalent d'une augmentation des taux de fiscalité de 7,65 %.

(Projection d'un film)

Voilà un futur espace de détente et de découverte pensé dans le respect des milieux naturels et de la biodiversité. Le coût global est de 900 000 € (500 000 € inscrits en 2017). Pour information, la direction paysage et nature, ce sont 80 agents dont 65 jardiniers pour un budget de fonctionnement de 3,70 M€.

(Projection d'un film)

Voilà la belle projection du futur groupe scolaire Rosa Parks, vous pourrez revoir le document en intégralité autant que vous le désirez à la maison du projet Gratte-Ciel Centre qui sera ouverte au public courant janvier.

L'école Rosa Parks, c'est une surface estimée de 2 830 mètres carrés, une école maternelle de 8 classes pour 1 100 mètres carrés, une école élémentaire de 12 classes pour 1 140 mètres carrés, un restaurant scolaire de 420 mètres carrés et une salle à manger de 102 places assises pour la maternelle, 89 place assises pour l'élémentaire.

C'est un groupe scolaire novateur au sein d'un quartier en pleine mutation, évolutif, modulable, connecté.

L'ouverture est envisagée pour la rentrée 2019.

Le montant de toutes les dépenses confondues est de 14,913 M€, le montant inscrit au BP 2017 est de 1,020 M€.

(Projection de diapositives)

Nous montrons ici la future construction du pôle petite enfance Helen Keller sur le terrain des Sœurs. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2017 pour une ouverture en 2019, comprenant un équipement jeunes enfants pour 42 places et des locaux destinés à accueillir des enfants de 3 à 6 ans. Le coût est de 4,40 M€ sur le BP 2017, 185 000 € d'études et 815 000 € de travaux.

Voilà encore un équipement qui verra le jour dans le cadre de la ZAC Gratte-Ciel Centre, le complexe sportif Brossolette. La préparation du chantier est prévue en avril 2017, la programmation des travaux de construction est de 18 mois pour mi-2017 ; 2,75 M€ inscrits au BP 2017 sur un total inscrit à la PPI de 9 M€.

La nouvelle édition des Invites aura lieu une année sur deux, une édition qui sera certainement d'une qualité exceptionnelle puisqu'ils auront eu deux ans pour la préparer.

(Rires)

Avant de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes, au-delà du rituel habituel qui consiste à remercier le service des finances, le service de la communication, le secrétariat général, Mme Paradas également pour la RH, je voudrais dire que depuis maintenant deux ans, nous sommes en préparation d'un budget contraint sur l'aspect financier, avec un objectif de -6,4 % d'ici à 2019. Cela veut dire pour chaque exercice budgétaire -1,6 %. Mais, au-delà de l'exercice budgétaire, il y a tout un travail collectif qui est fait à la fois avec les services et avec les adjoints.

Je voudrais ici souligner, sans froisser qui que ce soit, je ne citerai pas tout le monde, quelques exemples de volonté de la part des adjoints de faire un travail efficace, complet, continu, au-delà de l'aspect budgétaire. Je pense que c'est le bon moment de signaler ce travail. Je pense à :

- Agnès Thouvenot qui s'est battue (ce n'est rien de le dire) pour « Territoire zéro chômeur » à Saint-Jean, avec la volonté de réussir. Cela fait partie de l'activité économique de notre assemblée.

- Gilbert-Luc Devinaz qui est allé nous chercher une subvention de 900 000 € à l'association nationale des élus en charge du sport et au centre national de développement du sport.
- Damien Berthilier pour l'implantation de l'école provisoire Rosa Parks. Quand on voit ce que sera l'école elle-même, on salue son travail, sa détermination dans ce passage intermédiaire.
- Sarah Sultan pour l'accompagnement des parents dans l'obligation de fermer une crèche.
- Dany Montois pour l'accompagnement très important des personnes âgées du fait du déménagement d'une résidence à l'autre.
- Richard Llung pour les PUP qui nous ont permis d'engranger des recettes importantes et de réaliser des bâtiments publics.

Je pourrais en citer d'autres, c'est toute l'équipe des adjoints. À un moment donné de la présentation du budget, il est bon de souligner le travail intense et permanent de l'équipe municipale.

Une fois de plus, je profite de l'occasion pour dire que Villeurbanne vient d'être médaillée par l'observatoire des dirigeants de l'industrie et des services (ODIS), qui a fait un classement de 38 villes de plus de 100 000 habitants, médaille d'or de la gestion liée à l'endettement et les charges de personnel maîtrisées et médaille d'or de la gouvernance.

Voilà deux titres qui viennent auréoler le travail fait et accompli depuis de nombreuses années par la Ville de Villeurbanne. Je pense que l'on peut dire que Villeurbanne pourrait être un modèle de gestion et de maîtrise sur le panel de toutes les villes françaises.

À toutes et à tous, excellentes fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention.

(Des applaudissements)

M. LE MAIRE.- Peut-être que les premières interventions ne nous vaudront pas autant d'applaudissements mais on ne sait jamais.

Je vais donner la parole au groupe UDI. Je rappelle que c'est dix minutes maximum dans le règlement intérieur et c'est ce que nous avons rappelé à la conférence des présidents. En général, cette durée suffit largement, elle est disponible pour les orateurs successifs.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Nous ne cherchons pas les applaudissements mais la réalité des faits.

Le budget de Villeurbanne pour 2017 présenté ce soir est celui d'une victime consentante grâce à vous et à vos amis nationaux qui érigent le décrochage en règle budgétaire ou même en règle de conduite tout court à l'instar du président capitaine qui a préféré couler avant le bateau.

En acceptant tout et même tout de suite, on l'a vu avec votre empressement à appliquer le périscolaire -contrairement à la mesure et à la prudence de Gérard Collomb, votre

presque ami de Lyon- en acceptant donc tout dans la résignation, vous êtes contraints, face au désengagement de l'État, de répondre conjoncturellement à la chute des dotations mais, et c'est bien dommage, on ne voit toujours pas apparaître les nécessaires mesures structurelles au fonctionnement municipal.

La section de fonctionnement de plus de 137 M€ est constituée dans ses dépenses, et à hauteur de 19 %, par les charges à caractère général qui progressent de 5,6 % malgré votre pied sur le frein sur les achats de fournitures, alimentation, combustibles et carburants. Votre pied a dû glisser car même les fournitures scolaires diminuent de 2,1 % alors que le budget fêtes et cérémonies progresse de 35 %, Invites obligent.

Les frais de publicité, publications et relations publiques progressent, elles, de 4,8 %. Comme on le disait à Versailles, c'est « tout pour la galerie ».

Les frais de gardiennage progressent de près de 15 %, encore en relation avec les Invites, Invites dont le budget éclaté mériterait d'être présenté de façon explicite dans sa globalité.

Les charges de personnel progressent pour arriver à 73,50 M€, juste couvertes par la recette de la fiscalité locale estimée à 74,80 M€. Cette moins forte progression des charges de personnel, mais progression tout de même, s'explique de façon conjoncturelle par la baisse des agents contractuels permanents et la réduction du nombre d'agents contractuels, mais ce n'est pas une bonne nouvelle car cela correspond aussi à la suppression de la structure « Pierrot s'en va en garde » et la suppression de postes d'assistante maternelle.

Conjoncturelle toujours comme la baisse des budgets spécifiques, notamment sur le périscolaire compte tenu de la désaffectation des parents pour ce gardiennage médiocre et désormais totalement payant. A cause de vous, l'École de la République, notre École, est devenue payante et reste médiocre dans les objectifs proposés. Nous attendons avec empressement l'accueil de celle que vous voulez imposer aux Villeurbannais. L'enveloppe baisse de 400 000 €, le surdimensionnement initial euphorique n'ayant pas tenu compte de la fuite réfléchie des parents vers l'enseignement privé, vers l'Immaculée Conception, Sainte Thérèse, Bellecombe, Charles de Foucault qui font le plein avec des élèves venant de Villeurbanne.

Défendre l'École publique ne peut se faire que par des moyens et des objectifs de qualité. Nous saurons l'expliquer à Mme Vallaud-Belkacem qui manifestement l'ignore.

Conjoncturelle encore comme la baisse de 860 000 € du budget des emplois d'avenir qui, à l'instar des emplois jeunes, n'ont été qu'une entourloupe qui a permis de soustraire de nombreux jeunes des statistiques du chômage, sans pour autant leur ouvrir la voie de la formation professionnelle.

Vous ne vous attaquez pas à la nécessaire réduction du nombre des personnels. Il s'agit d'un besoin structurel. Avec 1 690 agents, la Ville de Villeurbanne est le plus gros employeur de Villeurbanne, et la gauche a contemplé depuis des décennies l'installation de ce déséquilibre dommageable entre la raréfaction des emplois industriels et marchands et une fonction publique territoriale devenue pléthorique.

Ce soir, je le dis clairement, il faut redonner à Villeurbanne sa pleine vitalité économique, industrielle et commerciale et, raisonnablement, je préfère une ville constituée d'agents municipaux moins nombreux, plus performants et mieux payés bien sûr. Nous en reparlerons certainement.

Dans la section de fonctionnement, toujours les recettes de fonctionnement, chapitre 70, un ajustement à la baisse des recettes prévues des cantines mais, dans le comparatif, vous ne semblez pas tenir compte de la longue, trop longue grève des cantines scolaires qui, au-delà des nuisances subies par les enfants et les familles, mériterait un chiffrage de son coût réel.

On note également une révision à la hausse des recettes du périscolaire en raison du temps périscolaire devenu totalement payant.

La fiscalité est la principale recette du chapitre Impôts et Taxes avec une estimation de 74,86 M€ à taux constant, et à taux constant, la progression est de 1,032 M€. Mon obstination à vous demander de ne pas augmenter les taux reste totale tant vous bénéficiez d'une conjoncture favorable et logique par l'accroissement du nombre de Villeurbannais, donc assujettis à l'impôt d'une part, et d'autre part la nécessité de laisser respirer les contribuables villeurbannais qui sont soumis à des taux les plus élevés des villes de la Métropole.

Toujours dans les recettes de fonctionnement, les dotations et participations sont en baisse de 8,5 % à 30 M€, la navigation se faisant avec des certitudes de baisse, donc du désengagement de l'État par exemple sur la dotation forfaitaire qui, à 14,20 M€, baisse de 13 %.

Mais cette navigation se fait aussi dans le brouillard tant les incertitudes sont fortes, autre exemple sur le devenir de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Le conditionnel est le maître mot de toute cette présentation du budget, et je reconnais que vous n'y êtes pas pour grand-chose, la responsabilité reposant surtout sur vos amis incompetents du gouvernement qui, dans les 150 jours, vont pouvoir aller se reposer. Cela reposera aussi les Français.

Dans la section d'investissement, les dépenses d'investissement restent votre mesure d'ajustement budgétaire puisqu'elles baissent de 11 %, soit 6 M€.

Les dépenses d'équipement que vous avez détaillées baissent de 11,6 %, même si le chapitre 21 montre un bond de plus de 4 M€ lié aux acquisitions foncières de la rue Paul Verlaine, Laura Einstein et la future résidence autonome qui succédera à la résidence pour personnes âgées Château Gaillard.

Je rappelle qu'au passage vous avez flingué les EHPAD. D'ailleurs, la subvention au CCAS en progression de près de 10 % est purement conjoncturelle pour accompagner la fermeture des EHPAD, laissant encore un peu plus de champ libre aux investisseurs privés dont les appétits sont exacerbés dans le marché prometteur d'une population vieillissante.

Ce n'est pas votre discours prometteur mais fumeux lors du dernier Conseil qui va vous disculper du choix que vous avez fait et qui reste à ce jour un authentique dommage. Nous attendrons des actes.

Dans le chapitre 23, vous détaillez les travaux en cours, bien listés dans votre présentation, je n'y reviendrai pas, mais là encore, c'est bien à une baisse de 25 % (9 M€) que nous assistons.

Dans votre présentation, vous détaillez la mise en œuvre de vos politiques publiques et vous insistez sur l'accent mis sur le domaine éducatif, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la qualité du cadre de vie -j'ai repris votre propos. On peut être d'accord mais, pour autant, est-ce suffisant ou bien trop réducteur ?

Dans le monde dans lequel nous vivons, quatre priorités incontournables doivent être omniprésentes dans l'action politique :

- la politique éducative
- la politique de santé par l'accès aux soins
- l'emploi
- la sécurité

Dans la politique éducative, vous rappelez la convention d'éducation culturelle et les projets qui y sont rattachés, c'est bien. Vous citez le plan de redéploiement des vidéoprojecteurs interactifs, c'est bien encore. Vous rappelez la facilitation des démarches administratives des familles à l'éducation et à la petite enfance, c'est toujours bien. Vous interpénétrez l'éducation dans le monde de la culture, bravo. Mais dans votre ville qui continue de grossir et de se densifier, le ralentissement de l'évolution des effectifs des élèves ne vous étonne pas plus que cela. Réellement, le nombre d'élèves augmente mais simplement parce que, face à une école publique perturbée par une réforme imposée et inadaptée, les parents choisissent le privé.

Par ailleurs, l'alimentation des enfants devrait être l'objet de toutes les attentions mais vous annoncez faire des économies sans toucher au niveau de qualité. C'est proprement magique. Vous n'évoquez même pas la part du bio quand le rôle des pesticides et des dioxines ne fait plus de doute en cancérologie ou dans les pathologies neuroendocriniennes et neuro-dégénératives.

Dans la politique de santé, justement, je suis heureux de voir que le budget alloué aux actions multipartenariales est maintenu mais, si je suis heureux, je suis également curieux de savoir ce que vous allez entreprendre, comme vous l'annoncez « *pour accompagner les professionnels de santé souhaitant s'installer ou se regrouper à Villeurbanne* ». Vous n'êtes pour rien dans l'organisation des cabinets de consultation rattachés au Médipôle, et la future maison médicale des Buers sera la résultante du déshabillage du quartier Saint-Jean qui n'aura plus de médecins.

Face au déclin majeur du nombre de médecins libéraux et la chute de l'offre de soins, nous avons besoin de concret, et lorsque Marisol Touraine annonce l'ouverture du *numerus clausus* dont l'effet se fera sentir dans dix ans, nous n'aurons plus qu'à demander aux malades de se retenir.

Sincèrement, évitez les postures et les effets d'annonce. Et puisque vous vous engagez sur ce sujet, donnez-nous du concret et du crédible, nous sommes prêts à y participer.

Dans la politique de l'emploi, le sujet est difficile et n'est pas de votre compétence. Et pourtant, les postures sont encore là ! Je vais vous citer : « *En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, la Ville de Villeurbanne poursuivra les actions engagées les années précédentes pour favoriser un développement générateur d'emplois, faciliter l'implantation d'activités nouvelles ou le maintien des entreprises déjà implantées, faciliter et encourager toutes formes de partenariat avec les entreprises en place et soutenir l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'économie de proximité.* » Cela décoiffe ! C'est normal parce que c'est du vent.

M. LE MAIRE.- Pouvez-vous aller à votre conclusion, Monsieur Morales, vous venez de dépasser les dix minutes ?

M. Richard MORALES.- J'en ai pour deux minutes.

M. LE MAIRE.- C'est trop.

M. Richard MORALES.- Vous avez parlé pendant quarante minutes, vous allez reparler pendant quarante minutes, je suis élu au même titre que vous, je peux continuer.

Et de nous expliquer que le transfert du PLIE à la Métropole pourra donner de nouvelles coopérations comme la création d'un poste de développeur économique, d'un poste de chargé de liaison entreprise et de leurs assistantes. Ce serait risible si le sujet n'était pas aussi grave. On crée encore une couche. Mais qu'ont donc fait le PAVI, le PLIE, la Mission Locale, Pôle Emploi et même votre Passage 33 ? Quand comprendrez-vous que la solution à l'emploi est au cœur de l'entreprise ? Pas celle des emplois aidés comme vous voulez les piloter à Saint-Jean mais celle des produits manufacturés, celle des emplois marchands, celle qui exporte et améliore la balance commerciale et génère de la croissance, celle qui crée des emplois, celle qui crée de la richesse, celle qui a besoin qu'on lui relâche la bride des charges trop élevées, des contraintes des taxes et des normes.

Cette entreprise existe et finalement jette l'éponge, se délocalise ou dépose son bilan. Il faut au contraire l'aider et lui proposer un moteur solide qu'offre justement la formation professionnelle.

Dans la politique de sécurité (*quelques secondes de silence*)... c'est volontaire, c'est un blanc. Pas une seule fois dans votre budget vous n'évoquez la sécurité due aux citoyens. En tant que maire, vous en êtes le garant. Après la succession des drames effroyables, Charlie Hebdo, les attentats de Paris, puis de Nice qui ont touché la France, sommes-nous aujourd'hui à l'abri ? Où en sommes-nous de la formation et de l'armement de nos policiers ? Où en sommes-nous de la vidéosurveillance ? Où en sommes-nous de tous les trafics qui polluent nos quartiers et débouchent sur des règlements de compte à la kalachnikov en plein dimanche après-midi ?

J'aimerais beaucoup vous entendre sur les actions nécessaires à entreprendre pour la mise en sécurité de notre ville.

Je terminerai simplement en confirmant que vous êtes bien une victime consentante de vos amis nationaux qui vous imposent leurs choix tout en se désengageant financièrement. Victime consentante puisque, en réponse, au lieu d'engager des réformes structurelles, vous réduisez conjoncturellement la voilure des investissements.

Je vous remercie de votre patience, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est nous tous qui avons été extrêmement patients. Je retiendrai simplement un mot « risible », je crois que l'on peut quelquefois vous retourner l'adjectif puisque vous nous l'avez adressé. L'outrance est souvent risible.

Madame Vessiller pour le groupe Europe Écologie les Verts ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci tout d'abord à M. l'Adjoint aux Finances et à la direction des finances pour la qualité du dossier et de la présentation qui nous a été faite de ce budget.

Le budget 2017 est à la baisse en fonctionnement et en investissement. C'est suffisamment rare dans le budget d'une collectivité pour être souligné. Une conséquence directe de la baisse des dotations de l'État de plus 2 M€ par rapport à 2016, dans la droite ligne du gouvernement de gauche qui veut redresser les comptes publics en pénalisant les collectivités !

Pourtant, des experts de plus en plus nombreux disent qu'il faut au contraire soutenir l'investissement public et les politiques publiques.

Les recettes fiscales, principales ressources de la Ville, progressent car l'évolution des bases progresse mais les taux de fiscalité eux restent stables car, Monsieur le Maire, vous faites le choix de ne pas augmenter les taux, comme vous vous y étiez engagé, et nous soutenons ce choix.

En revanche, nous ne souscrivons pas à votre choix de réduire l'investissement de manière aussi importante par rapport à 2016. Les travaux qui seront réalisés baissent de 25 % avec 27 M€ au lieu de 36 M€. Certes, l'autofinancement est pénalisé par la baisse des recettes liée aux choix gouvernementaux, néanmoins, un recours à l'emprunt plus élevé permettrait d'engager plus de dépenses en matière d'équipements publics nécessaires, et notamment celles que vous aviez affichées dans le tableau de la PPI annexée au débat d'orientations budgétaires. Nous avons en effet comparé les informations que vous nous avez fournies voici moins d'un mois avec ce que vous inscrivez au BP et le compte n'y est pas tout à fait.

Mais saluons d'abord ce que nous approuvons : les travaux de gros entretien prévus dans les écoles, notamment le restaurant et le préau à Camus, l'extension de Berthelot, les vidéoprojecteurs, les améliorations thermiques dans différents équipements, le photovoltaïque au Rize, la mise en accessibilité des bâtiments publics, le lancement effectif de la crèche du terrain des Sœurs, le réaménagement de la maison de quartier des Brosses, le gymnase des Gratte-Ciel, le restaurant du Totem, le lancement de l'école Rosa Parks dont nous venons de découvrir le projet magnifique, il faut le dire.

Nous avons émis le souhait que soient étudiés différents scénarios d'implantation sur la parcelle, afin de ne pas obérer une future ligne de tramway T6 qui pourrait avoir plusieurs tracés à discuter dans le cadre d'une consultation citoyenne. Au vu du projet que nous venons de voir, il est à craindre que ce ne soit pas envisageable.

Pour les projets qui avancent moins vite qu'annoncé, la construction de la résidence autonome Château Gaillard est bien inscrite, notamment l'acquisition du terrain, mais ne figurent plus les 450 000 € de participation à la construction de l'équipement pourtant indiqués dans le document précédent.

Pour l'école de la Soie, au lieu de 350 000 € annoncés sont inscrits seulement 150 000 €. L'école de la rue Hippolyte Kahn, dont nous nous félicitons le mois dernier de voir engager la réalisation pour 1,90 M€, a aussi disparu du budget primitif. Nous regrettons que la création de nouvelles écoles aille moins vite que les extensions d'écoles existantes, car faire grossir les groupes jusqu'à plus de 20 ou 25 classes n'est pas une bonne chose pour les enfants.

Concernant la reconstruction du terrain sportif Salengro, l'information ne nous semble pas très claire, le rapport n'en parle pas dans les équipements sportifs mais le mentionne un peu plus loin, est-il vraiment inscrit au budget ?

Sur la ligne paysage et nature, ce sont seulement 1,50 M€ qui sont inscrits en 2017, moins de 4 % des dépenses d'équipement. Certes, sera livré le parc du terrain du Rectorat, très beau parce que nous venons de découvrir aussi avec son non moins très beau Ginkgo Biloba, mais moins de 4 % des dépenses à l'échelle de la ville et de son développement urbain, c'est peu, trop peu, quand nos concitoyens ont besoin de nature en ville, quand la ville polluée et imperméabilisée a besoin de la végétalisation pour se rafraîchir et s'assainir comme l'a dit notre collègue adjointe au développement durable.

Vous l'aurez compris, les investissements sont en deçà de ce qu'on peut attendre, pourtant les premiers PUP apporteront des recettes nouvelles, et cela a été dit aussi par notre collègue adjoint à l'urbanisme, ces nouvelles recettes versées par les aménageurs doivent participer à la construction d'écoles ou de jardins publics pour les nouveaux habitants dans les programmes immobiliers.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous notons une augmentation notable pour le CCAS pour financer notamment le déménagement des résidents des EHPAD Jaurès et Château Gaillard suite à votre décision de fermeture de ces établissements. Nous notons aussi la baisse des prestations versées aux clubs sportifs, notamment à la SASP ASVEL, ce que nous approuvons car le club peut aller chercher des recettes ailleurs. La baisse globale aux centres sociaux de 1 %, avec des différences selon les structures, nous semble vraiment à discuter avec chacune d'elles tant leur rôle de lien social et de solidarité pour les plus fragiles est essentiel en cette période de crise qui dure.

Dans les dépenses à caractère général, la baisse de 2 % des fluides et énergies est positive car, malgré l'augmentation des surfaces construites, il importe de faire des bâtiments moins énergivores.

En recettes, nous regrettons la baisse des certificats d'économie d'énergie qui ne rapportera que 15 000 € en 2017 contre cinq fois plus en 2016, liée au fait qu'on construira moins et qu'on vendra, de ce fait, moins de certificats d'économie d'énergie. C'est dommage !

L'armement de la police municipale apparaît bien dans le budget 2017 par le biais des dépenses de formation du personnel. Le coût de l'armement n'est pas inscrit car vous nous avez dit que l'État en assumerait la charge, une mesure a priori incitative pour promouvoir l'armement des polices municipales... Avez-vous d'ailleurs à ce jour un retour à ce sujet car il n'est pas exclu que ce financement incombe finalement à la Ville ?

Nous souhaitons rappeler là notre opposition à votre décision que nous pensons inefficace et même risquée : c'est à la police nationale d'assurer la sécurité, avec du personnel armé largement mieux formé que ne peuvent l'être les policiers municipaux.

Dans ce budget, il y a aussi des nouvelles dépenses pour des nouveaux projets que nous soulignons et qui sont intéressants :

- l'aide financière pour les locaux du Planning familial ;
- l'effort fait sur l'éducation artistique et culturelle (nous y reviendrons dans une autre délibération) ;
- l'ouverture de ce nouveau lieu LOV pour favoriser des modes de travail plus collaboratifs ;
- l'opération « Zéro chômeur » à Saint-Jean ;
- l'émergence d'un conseil citoyen aux Buers pour permettre aux habitants de s'emparer du projet urbain des Buers : l'idée est bonne, mais en plus du CCO ou des artistes qui accompagneront les habitants, nous pensons qu'il faut leur donner les moyens de mener leur propre réflexion sur le projet sur la vie de quartier, avec des tables de quartier par exemple, pour ne pas être seulement en réaction aux propositions de la collectivité.

Enfin, quelques mots sur les dépenses de personnel. Nous nous étonnons de la réduction de plusieurs postes en 2017, 4 semble-t-il. Certes, il y a bien 8 nouveaux postes dans les écoles suite aux grèves du printemps mais comment peut-on baisser globalement les effectifs alors que les besoins augmentent dans les restaurants scolaires par exemple avec l'augmentation des effectifs, que l'on crée une classe passerelle entre une crèche et une école, qu'on développe l'éducation artistique et culturelle ?

On ne peut pas demander aux agents de la ville de faire plus et mieux s'ils sont moins nombreux. Les personnels de la ville font vivre le service public, ils ne peuvent être la variable d'ajustement d'un budget contraint...

Investissements insuffisants et trop de rigueur sur les dépenses de personnel, malgré plusieurs points positifs que nous avons largement soulignés, nous ne pouvons voter ce budget. Nous nous abstenons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de vous être inscrite dans votre temps de parole. Ce sont mes seuls remerciements pour l'instant.

Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Après le débat d'orientations budgétaires qui permettait d'évoquer le contexte et les contraintes financières pesant sur notre commune, voici que vous nous soumettez votre proposition budgétaire pour 2017. Ce budget préparé dans un contexte assez contraignant est le résultat de votre arbitrage et donc de vos choix en matière d'action municipale pour 2017. Ce sont ces choix en matière de stratégie financière et d'arbitrage budgétaire que nous entendons discuter.

Concernant le contexte financier de 2017, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit lors du DOB, la commune subit depuis 2014 une baisse des dotations de l'État qui se poursuivra en 2017 et qui, en toute logique, doit peser sur vos choix en vous obligeant à faire des économies.

Autre rappel en 2017, la simple revalorisation des bases de la loi de finances 2017 entraînera une baisse importante de nos recettes qu'il faudra bien combler.

Mais ce n'est sans doute rien face à ce qui va advenir au second semestre de 2017. Que le futur chef de l'État soit Fillon, Macron ou tartempion, aucun dirigeant ne pourra continuer à gérer les finances de ce pays comme cela a été fait non pas depuis 4 ans mais depuis 40 ans. Nous allons donc entrer dans une décennie d'instabilité économique et financière et dans l'ère de l'austérité. Les collectivités doivent donc s'y préparer et ce dès 2017.

Dans ce contexte contraint, votre proposition budgétaire pour 2017 traduit une stratégie qui consiste uniquement à atténuer les conséquences négatives des baisses des dotations de l'État.

Dans cette stratégie, nous approuvons certaines décisions : la stabilité fiscale, le recours à l'emprunt de façon modérée (rappelons que l'emprunt, c'est d'abord léguer des dettes aux générations suivantes), l'objectif de faire des économies dans tous les secteurs à hauteur de -1,6 %, l'ajustement des recettes issues du périscolaire.

Cependant, certains choix paraissent totalement discutables. Ainsi, vous évoquez un plan d'économies mais les dépenses réelles augmentent de 1,33 % et les recettes baissent de 0,61 %.

L'évolution à la baisse affichée relève uniquement de la diminution de 14,15 %, de l'autofinancement, donc de notre capacité à faire de l'épargne.

Ensuite, si on se plonge dans le détail des dépenses, on constate que l'on n'a plus affaire à des économies mais simplement à une nouvelle ventilation des dépenses : moins pour le sport, plus pour la culture, moins pour l'action économique, plus pour le logement social. Vous vous contentez donc de contenir la masse des dépenses sans véritablement faire des économies.

Le plus bel exemple reste les dépenses de personnel qui représentent plus de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne nationale de la strate est de 58,4 %. En réalité, vous gérez la contrainte financière avec pour objectif de pérenniser votre action municipale. Comme dans le célèbre roman de Giuseppe Tomasi di Lampedusa, on pense que sous la contrainte, les choses vont évoluer mais, en réalité, tout change pour que rien ne change.

En conséquence, en 2017, nous continuerons à financer l'événementiel, nous continuerons à financer les grands équipements sportifs et culturels au-dessus de nos moyens, nous continuerons à faire du logement social, nous continuerons à subventionner nombre d'associations (la baisse se limitant à 2,25 %), nous continuerons à alimenter le gouffre de la Politique de la Ville.

Ce budget de 2017 fait donc l'impasse sur la nécessité voire l'obligation de faire des économies pour anticiper l'avenir.

En 2017, vous avez fait le choix de ne pas toucher aux bases des taux d'imposition locaux, choix que nous approuvons. Cependant, sans baisse réelle des dépenses, cela nous contraint à avoir recours à l'emprunt, solution retenue pour 2017, qui ne pourra pas être pérennisée sous peine d'accroître fortement notre niveau d'endettement.

L'augmentation des recettes issues de la fiscalité locale n'est pas envisageable à cause de la part importante des revenus faibles à Villeurbanne et du manque de hauts revenus. Si la pression fiscale devenait trop importante, notre potentiel fiscal diminuerait logiquement à cause du probable départ de certains ménages. L'unique solution reste donc de baisser certaines dépenses de fonctionnement afin de remplir des obligations liées à l'évolution démographique.

Évolution importante ces dix dernières années, stabilisée depuis quelques années, mais qui repartira de façon exponentielle avec le choix de la concentration urbaine, ce qui nous contraint à maintenir une capacité d'investissement importante pour à la fois rattraper des retards mais aussi accompagner cette évolution démographique. Paradoxalement, en 2017, ces dépenses d'investissement baissent.

Obligation aussi de faciliter la circulation. Vous voulez limiter l'utilisation de la voiture, certes, il faut donc proposer une offre adéquate en matière de transports en commun, ce qui est loin d'être le cas.

Obligation aussi en matière de sécurité publique. C'est là le grand échec de la municipalité. En 2017, vous armez les policiers municipaux mais cela ne règle rien à la question de la sécurité au quotidien. Si une dépense devait être prioritaire en 2017, c'est bien celle-là. Or, c'est loin d'être le cas, vous continuez à être dans le déni dans ce domaine.

Répondre à l'ensemble de ces obligations nécessitait de faire des choix budgétaires différents de ceux retenus pour 2017 :

- admettre que nous n'avons plus les moyens de faire certaines dépenses telles que l'aide apportée à la rénovation thermique de logements privés ;
- admettre que certains équipements tels que le Théâtre National Populaire dont la fréquentation concerne l'ensemble des habitants de la Métropole devrait à présent se faire financer en priorité par la Métropole, idem pour l'ASVEL dont la subvention devrait être aussi métropolitaine car c'est une structure qui a vocation à valoriser la pratique du basket au sein de la Métropole ;
- accepter de limiter l'action municipale à la stricte compétence de la commune.

En conclusion, ce BP 2017 n'apporte guère de nouveauté, il apparaît plutôt comme un budget de transition. En contenant l'évolution des dépenses et en faisant appel à l'emprunt, vous parvenez à atténuer l'effet des baisses des dotations d'État et donc à faire croire que vous pourrez garder le cap et continuer à financer votre action municipale. Le capitaine du Titanic lui aussi pensait garder le cap !

Malheureusement, ce n'est pas tenable sur le long terme. En réalité, vous ne faites que reporter l'échéance des véritables arbitrages budgétaires sur 2018 ou 2019. Pour notre part, nous aurions préféré que, dès 2017, vous optiez pour un véritable plan d'économies afin de préserver la situation financière saine de la commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet pour le groupe Radical Génération Écologie et Citoyen ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le budget primitif est un sujet très technique qui ouvre la voie à des interventions très politiciennes et je compatis avec les victimes consentantes venues dans le public subir les pénibles litanies de certains de l'opposition.

Le budget de l'année 2017 est crucial puisqu'il s'agit d'une année de mi-mandat pour la municipalité et d'échéances majeures au niveau national, niveau dont nous dépendons évidemment et qui nous oblige à un regard attentif sur les débats en cours. En effet, nous sommes directement confrontés au contexte incertain dont nous avons beaucoup parlé lors du dernier DOB.

Villeurbanne, comme toutes les collectivités, subit les contrecoups de la fragilisation de l'État sur les 15 dernières années mais, grâce à un faible endettement, elle peut y faire face de manière plus sereine. La baisse des dotations, plus importante que prévu mais moins importante que ce que l'on pouvait craindre à certains égards, nous permet tout de même de garder une réelle ambition. Certes, il y a un recul restreint des dépenses de fonctionnement mais, sur le mandat, le maintien des perspectives d'investissement.

La Ville continue son effort en matière de logement, d'amélioration des infrastructures, de réaménagement de voirie. Il y a des choix clairs comme la hausse de la contribution de la Ville de 10 % au centre communal d'action sociale (nous regrettons la baisse des subventions à l'égard des centres sociaux, elle est très faible, à l'aune de 1 %, mais, à ce niveau, ce n'est jamais anecdotique) et la démarche de concertation avec les acteurs concernés.

Si l'investissement est réduit en 2017, cela ne remet absolument pas en cause l'objectif du mandat et des réalisations emblématiques telles que la ZAC Gratte-Ciel, le Médipôle, etc. Villeurbanne se renouvelle, nous l'avons vu par un certain nombre de choses : politique culturelle, nouveaux espaces d'éducation populaire, dématérialisation des services publics, ambition en matière scolaire, celle d'une ville typique de la région lilloise avec sa mémoire communiste, son passé ouvrier et son beffroi...

Évidemment, si je fais un blanc, c'est involontaire, contrairement à M. Morales.

On peut comprendre que certains placent Villeurbanne dans la région lilloise tant elle développe un modèle singulier dont on ne se reconnaît pas forcément dans le giron de Lyon.

L'effort de réduction budgétaire est légitime, inévitable même compte tenu des baisses de dotation de l'État, c'est le choix le plus raisonnable dans un contexte incertain, d'autant plus que nous avons fait le choix de ne pas utiliser la fiscalité comme variable d'ajustement.

La stabilité des taux d'imposition assure aux Villeurbannais le maintien de leur pouvoir d'achat, ce qui n'est pas un luxe, et l'orientation budgétaire ne se fait pas aux dépens des habitants.

Nous avons tout de même une inquiétude : le rétrécissement du budget finira nécessairement par avoir un impact sur la capacité des collectivités à répondre aux besoins des citoyens et ce serait une faute de penser que, parce qu'on préserve le même taux fiscal, on préserve le niveau de vie, je l'avais dit la dernière fois, si on arrive à un moment donné à défaillir dans nos missions.

C'est pourquoi, comme nous l'avions défendu lors du DOB, nous pensons que la maîtrise des dépenses doit être corrélée à une priorisation plus claire des politiques, les objectifs de réduction des dépenses fixés dans le cadrage budgétaire qui sont nécessaires doivent être articulés avec le fait de veiller à ne pas réduire la voilure dans tous les domaines. Nous saluons le fait que nous sommes vigilants sur les fonds et les dispositifs qui s'adressent à des publics fragiles là où certaines collectivités de droite ou d'extrême-droite entreprennent la stratégie du radeau de la Méduse visant à survivre en sacrifiant les plus faibles. Notre groupe défend l'ambition d'un budget solide et solidaire.

La dernière fois aussi, nous combattons la novlangue d'une administration purement comptable et les odes à l'austérité. L'optimisation et la mutualisation ne sont pas des leviers infinis, le budget n'est pas éternellement compressible. L'heure, on l'entend dans les débats, serait à l'État régalien, et souvent, par les mêmes qui réclament une nation forte, on entend un discours qui défend un État a minima. Le roi est nu, vive le roi ! En fait, on subit l'intériorisation croissante et souvent inconsciente des préceptes du « new public management » au sein de la fonction publique, qu'elle soit nationale ou territoriale. Nous le refusons au niveau politique.

L'inventaire a été fait de cette politique publique, l'inventaire a été fait de cette mode du NPM, du coût réel de ces politiques qui, sous couvert d'économies, ont fait exploser les externalités négatives, matérielles et immatérielles.

Cette alerte étant précisée, nous pouvons être satisfaits sinon fiers de limiter le recul du fonctionnement et le maintien de l'ambition d'investissement, en particulier au niveau scolaire puisque nous ne voulons pas faire d'économies sur l'intelligence.

Villeurbanne fait le choix de la sobriété et non de l'austérité. On voit bien que c'est le bon chemin quand on entend les contradictions de l'opposition qui ne veut ni augmenter les impôts ni s'endetter ni transférer au privé ni réduire les dépenses d'investissement. Il faut faire des choix, notre groupe se félicite de notre ambition et de notre lucidité qui préservent les Villeurbannais d'un contexte difficile, un budget qui montre l'ambition résolument sociale que nous avons pour notre ville et la pérennisation de son attractivité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci vraiment.

Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez par cette délibération de voter le budget primitif 2017 de notre commune. J'aurai un mot tout d'abord à Monsieur Jonathan Bocquet, juste un rappel : le respect de la démocratie, c'est aussi l'écoute des points de vue qui peuvent être différents, sans les brocarder à longueur d'intervention dès lors qu'ils représentent des électeurs. Votre début d'intervention a été assez déplorable, je ne peux que le regretter.

Cet aparté fait, avant d'entrer dans le détail des prévisions budgétaires par chapitre et des actions politiques municipales, je souhaiterais vous faire remarquer, Monsieur le Maire, qu'il est aisé de faire pleurer dans les chaumières en présentant un budget de fonctionnement en baisse de 0,61 % en comparant de budget primitif à budget primitif les dépenses et recettes de fonctionnement.

Vous cachez aussi une baisse plus importante des investissements que celle présentée ce soir à 8,82 %.

Monsieur le Maire, l'honnêteté intellectuelle, dont je sais en tant que scientifique que vous êtes pétri, aurait dû vous faire comparer ce budget primitif 2017 au budget 2016 incluant les décisions modificatives, y compris la décision modificative de ce soir.

Je me suis astreint à cette présentation, Monsieur le Maire, afin de pouvoir comparer le budget 2016 réel et le budget primitif 2017. Le budget de fonctionnement 2016 reste équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 137 221 971 € contre les 138 237 943 € votés en décembre 2015.

La section Investissement 2016 passe, en réalité, de 55 784 665 € votés en décembre 2015 à 71 510 607 €, inclus le résultat d'investissement reporté de la décision modificative n° 1 à hauteur de 4 179 271 €.

Monsieur le Maire, le budget 2017 en fonctionnement est donc en hausse de 0,13 % et en baisse de 28,88 % pour l'investissement. Une paille !

Mais il est vrai que vous avez très certainement essayé de cacher cette chute vertigineuse du budget d'investissement aux administrés, aux élus et à la presse tant vous vous targuez à l'extérieur de notre assemblée d'avoir un budget maîtrisé, efficace et vous permettant d'investir.

On voit bien ce soir qu'en grattant derrière la peinture, c'est à une toute autre réalité que nous assistons.

Lorsque nous étudions d'ailleurs les ratios du budget communal, nous commençons à prendre peur, Monsieur le Maire.

En effet, deux éléments nous amènent à nous inquiéter pour les années futures si des actions fortes de diversification des ressources ou de baisse drastique des dépenses de personnel ne sont pas mises en place.

Au chapitre 73, les impôts et taxes représentent 70 % des recettes réelles de fonctionnement du budget. Ce ratio en lui-même montre bien que nos recettes sont figées, fait incontestable.

Par contre, nous ne pouvons que tousser quand nous voyons année après année le ratio des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement augmenter et dépasser maintenant les 60 %.

Nous assistons là à la mise en place d'un effet ciseau délétère.

D'ailleurs, la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes le mois dernier a commencé à nous éclairer, tant sur l'absentéisme latent dans notre commune que dans l'octroi de jours de congés indus.

Prenons garde à ne pas mettre notre commune dans une situation inextricable.

Un élément est aussi à relever ce soir dans la présentation du budget 2017. Vous insistez sur une revalorisation des bases fiscales de 0,8 % en évolution nominale et 1,5 % en évolution physique.

Alors que le projet de loi de finances 2017 est actuellement discuté à l'Assemblée nationale, le gouvernement a accepté un amendement mi-novembre fixant la revalorisation des bases à hauteur de 0,4 %, certains parlementaires socialistes pris d'un accès de bon sens bien venu étant même aller jusqu'à proposer un taux à 0 %.

Un écart de ce type entre le projet de loi de finances et les hypothèses du budget ne peut que poser la question de la sincérité de ce budget.

Si vous ne voulez pas vous poser cette question, tout enclins à ne pas faire de vagues, nous nous la posons car il est à nos yeux primordial d'avoir une gestion rigoureuse, transparente et avec un degré de prédiction qui soit le plus près possible de la réalité.

Vous ne pouvez plus taire d'ailleurs, depuis plusieurs années, le bilan comptable de M. François Hollande. Lors du débat d'orientations budgétaires, j'étais intervenu pour rappeler que, de 2007 à 2012, les collectivités locales n'avaient pas vu baisser leurs dotations versées par l'État. Ce n'est plus le cas depuis le 6 mai 2012, la facture pour Villeurbanne se chiffrant à 7 614 700 € si l'on ajoute les écarts depuis le budget primitif 2014 entre la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle et les allocations compensatrices versées au titre des taxes d'habitation et taxe foncière.

Il est vrai que François Hollande, plutôt que d'afficher un bilan calamiteux en maintenant la baisse prévue en 2017 des dotations de l'État aux collectivités locales, n'a même pas voulu assumer un bilan déplorable en se présentant devant le suffrage des Françaises et des Français. Un bel exemple du « Courage Fuyons ».

François Hollande a renoncé à concourir à l'élection présidentielle sous les coups de boutoir d'un Premier ministre qui, il faut le dire, l'a trahi. L'exécutif socialiste et la gauche ont offert ces derniers jours un spectacle affligeant, délétère, qui a abîmé la République, et il n'est que l'ultime acte d'un quinquennat de tous les échecs.

Ce désastreux quinquennat ne sera jamais défendable. Il ne mérite aucune oraison. Il ne mérite qu'une critique sévère, implacable et cinglante, je cite entre autres :

- l'explosion du chômage (700 000 demandeurs d'emploi supplémentaires depuis 2012) ;
- un apprentissage sacrifié ;
- un cercle vicieux de la dette, du déficit et des impôts ;
- une baisse du quotient familial ;
- une suppression des allocations familiales ;
- une fiscalisation absolument inique des complémentaires santé ;
- un aveuglement idéologique avec la loi Duflot sur le logement ;

- une baisse insupportable des dotations aux collectivités locales qui pèse lourdement sur l'investissement public ;
- une réforme des collectivités qui n'a consisté qu'en une pression budgétaire sans aucun discernement ;
- la politique du gouvernement socialiste en matière d'Éducation nationale menée par son pire trio de ministres incarné par MM Peillon et Hamon et Mme Vallaud-Belkacem, lesquels ont mené une politique dogmatique, que cela soit sur la réforme des rythmes scolaires, celle des collèges ou encore sur les nouveaux programmes.

Monsieur le Maire, pour redonner du souffle à notre commune, prenez exemple sur des communes comme Caluire-et-Cuire dont les services travaillent d'ores et déjà à un budget sans dotations de l'État, ou comme Saint-Priest où la nouvelle majorité, pragmatique, a réussi à annuler une hausse des impôts locaux de 2,5 % tout en maintenant un haut niveau de qualité des services publics.

Un élément appelle à précision dans le budget primitif 2017.

Vous annoncez une baisse du produit du service des cantines de 7,2 % au chapitre 70 et, dans le même rapport, vous annoncez une hausse de 5 000 repas servis en 2017 au chapitre 60623.

Une précision sur votre vision du service des cantines en 2017 serait intéressante, Monsieur le Maire, car comme le disait la grand-mère de Martine Aubry : « *Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup* ».

Vous annoncez aussi pour 2017 une année culturelle « haute » avec le retour du festival des Invites, et un budget de 1,129 M€ dédié à cette manifestation. Je tiens à vous rappeler ici ma position lors de la commission d'appel d'offres de 2014 qui avait attribué un marché public aux ateliers Frappaz, commission durant laquelle j'avais fait part de mes réserves quant à la légalité devant le juge administratif de la justification du marché négocié de gré à gré sans mise en concurrence sur les prestations de logistique, de catering et d'organisation.

Je mets très clairement de côté les prestations culturelles qui elles sont bien citées dans le décret applicable à l'époque et qui est remplacé stricto sensu par l'article 30-1-3-a du décret 2016-360 du 27 mars 2016 régulant les achats publics.

Monsieur le Maire, la Chambre régionale des comptes a eu, lors de son dernier rapport débattu le mois dernier au sein du Conseil Municipal, la même lecture que celle que j'avais faite en 2014, à savoir et je cite le rapport :

« La Chambre attire l'attention de la collectivité sur le fait que la justification du recours à l'article 35-II-8 du Code des marchés publics fondant l'absence de mise en concurrence pour ce marché n'apparaît pas juridiquement démontrée, au moins pour une partie de la prestation (hébergement et restauration des artistes, modalités d'accueil et lieux de restauration du public). »

Et un peu plus loin :

« La Chambre observe que les organismes opérant dans le champ culturel parviennent habituellement à distinguer, en matière de commande publique, les prestations artistiques des prestations d'accueil, sans

que les premières aient à en pâtir. ».

Il va de soi qu'en tant que comptable des deniers publics et bon gestionnaire, vous devez, Monsieur le Maire, mettre en application ces recommandations et revoir l'organisation des Invites.

Lors du même débat d'orientations budgétaires, je vous avais demandé, Monsieur le Maire, des actes sur la politique sécuritaire dans notre ville. Force est de constater que je n'ai pas été entendu. La mise en place de l'armement de la police municipale ne se traduit que par une augmentation du budget de formation des agents -obligation légale, il va sans dire, pour nos collègues d'Europe Écologie Les Verts- à hauteur de 27 000 €, soit 0,01 % des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire, les Villeurbannaises et Villeurbannais vous demandent une vraie politique de sécurité dans leur ville avec une police municipale en nombre, équipée d'un réseau de caméras de vidéoprotection.

Nous avons noté une inflexion de votre discours lorsque vous aviez annoncé que les missions de la police municipale avaient changé dans cette période troublée.

Hélas pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, cette inflexion est restée lettre morte, et cela est d'autant plus dommageable que l'État d'urgence a été prolongé jusqu'en juillet 2017 pour six mois supplémentaires du fait de l'élection présidentielle.

Enfin, lors de l'examen du débat d'orientations budgétaires en novembre 2016, je vous avais aussi questionné sur le taux de retour à l'emploi des emplois d'avenir. Force est de constater qu'à ce jour, aucune statistique, aucun élément factuel n'a été opposé à ce questionnement légitime quand on voit le coût de la mise en place de cette mesure sur les comptes de notre commune puisque 865 000 € sont rendus disponibles par la fin programmée de la mesure avec la sortie progressive des personnels de ce dispositif.

Monsieur le Maire, de nombreux points ne nous conviennent pas dans votre proposition de budget primitif 2017. Aussi, c'est en toute responsabilité que le groupe Les Républicains ne votera pas ce budget.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me demande si M. Lacoste n'a pas été pour quelque chose, malgré son absence, dans l'écriture de ce discours, parce que l'inflation des « Monsieur le Maire » ! En tout cas, il y a une espèce d'imitation, cette inflation pourrait me ravir mais je la trouve un peu triste.

Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier les services et Prosper Kabalo pour le travail réalisé dans la construction de ce budget. Construction car il nous faut penser tout le processus qui accouche d'un budget primitif pour mesurer l'importance de ce que nous votons ce soir. Nous ne votons pas des attributions d'argent public mais nous débattons puis votons la politique qui sera menée dans cette ville toute l'année à venir.

Il est vrai que depuis quelque mois, un chiffre hante les couloirs de l'Hôtel de Ville : 1,6 %... 1,6% c'est la baisse de la part de fonctionnement dans chaque délégation d'adjoint. Angoisse des élus et préoccupation des chefs de service, ce « cadrage budgétaire » comme on l'appelle est fixé par le maire, par la direction générale des services. Cette baisse a de réelles conséquences et nous pouvons identifier la véritable cause de ce cadrage.

C'est le troisième budget voté par notre Conseil qui subit une baisse des dépenses publiques imposée par le gouvernement, sur ordres directs de Bruxelles. On saigne aujourd'hui le service public, on sacrifie la liberté d'administrer nos communes pour alimenter un peu plus une soif sans limite de profits des grandes entreprises, masquée derrière ce dogme aussi inefficace que dangereux : la sacro-sainte baisse des dépenses publiques.

Au passage, notons l'euphémisme du terme. Le gouvernement nous dit « baisse des dépenses publiques ». Moi, je préfère que, sur ce sujet, nous jouions franc jeu : on étouffe l'administration publique, en particulier les collectivités. Ce dogme va jusqu'à nous amener nous, élus locaux, à croire que la dépense publique est une mauvaise chose en soi, à confondre bonne gestion et rigueur d'austérité, à culpabiliser de mettre en place des politiques publiques parce que trop coûteuses.

À cela, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, avec mon groupe, nous ne pouvons nous résoudre. Je profite ainsi de ce débat budgétaire pour rappeler cet élément central, ce loup de mer de notre réflexion en matière de politiques publiques : l'austérité. Et je veux vous dire, mais j'y reviendrai dans mon propos, que nous devons être décomplexés quant à la dépense publique.

Cette année, le gouvernement se rappelle au bon souvenir des fonctionnaires avec la revalorisation du point d'indice, c'est une bonne chose, nous la revendiquons aux côtés des fonctionnaires depuis de longues années car comment peut-on envisager que ce gel du point d'indice soit un blocage des revenus des agents, soit un progrès pour le service public ?

Cependant l'État se défait une fois de plus sur les collectivités locales et nous devons assumer presque seuls cette augmentation du point d'indice.

La situation, disons-le, est difficilement tenable !

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous étions plusieurs à rappeler le manque de moyens, manque qui s'ajoute aux contraintes qui pèsent sur nous. Tout cela nous empêche de mener une politique originale, et nous nous dirigeons vers des gestions municipales standardisées, où les conseils municipaux élus deviennent des organes exécutant d'une gestion nationale au fil de l'eau, sans vision claire, obsédés par une dette en grande partie illégitime.

Il s'agit pour nous de résister à cette monotonie des politiques pour empêcher que l'on prive le citoyen de son droit de choisir, de son droit d'agir, et plus encore de son droit de s'engager pour que sa ville lui ressemble et nous rassemble. C'est donc d'un peu d'audace dont nous avons besoin, et notre position sur le budget, cette année, sera portée par cette préoccupation.

Avant d'évoquer les dépenses, quelques brèves considérations sur les recettes. Brèves parce qu'au final c'est ce sur quoi nous avons le moins de marge. J'ai largement évoqué la baisse des dotations, je ne reviendrai pas dessus, il s'agit là de bon sens. L'État ne peut exiger toujours plus de responsabilité, de compétences des collectivités locales et, dans le même temps, leur donner toujours moins les moyens de les exercer. Il en va ainsi pour les fonctionnaires comme pour le reste.

On en viendrait presque à se réjouir de l'annonce d'une moindre baisse des dotations de fonctionnement, et nous la célébrons presque comme si c'était une hausse... c'est dire notre état de démente ! La quête de ressources supplémentaires nous amène donc à nous endetter, c'est le cas de la quasi-totalité des communes actuellement. Et nous profitons d'un taux d'endettement historiquement bas.

Alors, nous avons un peu de recettes supplémentaires sur la Politique de la Ville et le sport. Cela tranche avec le fait qu'historiquement nous avons été peu dotés en matière de recettes liées à la Politique de la Ville. Cela m'amène aussi une réflexion, car nous saisissons parfois les moyens liés à la Politique de la Ville pour compenser un « droit commun » et des services publics en fort recul globalement sur notre ville.

Il nous reste donc la fiscalité. Cette année encore, nous n'augmentons pas les taux d'imposition, nous souscrivons à ce choix mais avec un œil attentif. Mais le fait de ne pas « tirer » sur le levier fiscal implique que nous appuyions sur le bouton redevances, soit le coût revenant à l'usager du service public. Au bout du bout, ça n'est pas toujours pleinement satisfaisant.

J'entends la réflexion qui amène à rééquilibrer les financements entre contribuables et usagers, mais attention au risque ! Quelques éléments dans le budget peuvent nous faire penser que cela rend moins accessibles les équipements ou services municipaux. Nous avons là-dessus toutes et tous quelques exemples en tête et ce, dans tous les domaines de nos politiques municipales. Pour chaque élu qui a cette responsabilité, c'est chaque fois un choix douloureux.

J'évoquais dans mes propos liminaires la question de la dépense publique. Sachons-le, la baisse de la dépense publique est mal vue. Plus encore, elle n'est pas acceptable pour 8 Français sur 10. Et ce n'est pas le journal *l'Humanité* qui le dit, mais *Les Échos*, en partenariat avec le libéral institut Montaigne dans un sondage paru le 12 décembre. Je ne résiste pas à l'envie de vous lire un extrait parce que cela vaut le détour : « *Quelles que soient les préférences partisans des personnes interrogées, santé, retraites, sécurité, éducation et justice suscitent un front quasi unanime pour refuser une baisse des dépenses publiques* » puis de poursuivre : « *Pour 58 % des Français interrogés, l'objectif de réduire de 500 000 le nombre d'emplois publics (fonctionnaires et contractuels) entre 2017 et 2022 n'est pas souhaitable* », cette dernière phrase pour nos collègues qui se gargarisent de la victoire de leur nouveau champion.

Bref, les citoyens semblent plus attachés à la dépense publique que nous ! Ils saisissent bien que c'est la manière dont on répond à des préoccupations, à des besoins, c'est avec cela que l'on engage des politiques. Pour parler des dépenses, je voudrais m'appuyer sur quatre préoccupations présentes dans ce budget, et donc quatre politiques menées dans notre ville qui engagent des dépenses !

Premièrement, la sécurité, première préoccupation des Français après l'emploi. Dans le contexte extrêmement particulier que nous connaissons, où notre capacité à vivre ensemble est mise à rude épreuve, on ne peut pas privilégier l'immédiateté de la réponse quand celle-ci conduit trop souvent à retarder la solution.

Une mairie ne brasse pas de l'air, ne fait pas plus d'agitation non plus. Elle doit agir sur le court et long terme. Je dis court et long terme parce que je me refuse à résumer la sécurité à cette opposition enfantine qu'a créée la droite en la matière. Non, il n'y a pas d'un côté les gentils, naïfs, laxistes adeptes de la prévention, et de l'autre, les méchants autoritaires, adeptes de la répression qui agissent. En réalité, il y a deux temps dans la sécurité, le temps de l'urgence où l'on réprime et le temps long où l'on prévient.

Que dirions-nous si notre politique de santé ne consistait qu'à embaucher des urgentistes ? Ou si l'on concentrait la lutte contre le feu uniquement à travers l'urgence d'éteindre le feu sans envisager la prévention, les visites d'ERP, les mises aux normes, etc. ? Il ne viendrait à l'idée de personne dans cette assemblée d'arrêter les visites d'ERP et de consacrer tous ses moyens à un service municipal de gestion des sinistres.

La sécurité, c'est donc à la fois la répression et la prévention. C'est surtout une logique et une stratégie à construire. Ne cherchons donc pas uniquement dans la colonne « sécurité » de notre budget, parce qu'ici, peut-être plus qu'ailleurs, c'est un sujet qui dépend d'un certain nombre d'autres politiques publiques mises en œuvre dans notre municipalité.

Pour illustrer mon propos, parlons délinquance, car c'est là-dessus que se concentre notre action – le sentiment d'insécurité de par son statut de sentiment étant bien plus difficile à identifier. La délinquance, c'est avant tout une production sociale, on le sait depuis au moins 40 ans !

La délinquance, ce sont trois éléments :

- Les carences affectives, et donc la politique de l'enfance, la solidarité, etc.
- L'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire, donc notre politique éducative.
- Le rapport à l'autorité et la politique jeunesse.

Cela ne se résume pas à une arme à la ceinture ou à des caméras. Disons-le, notre politique de construction d'une ville et d'une société plus sûre, elle existe, même quand elle n'est pas toute entière fléchée sur la police municipale. Notre politique en la matière envisage la diversité de réponses nécessaires mais combien plus efficaces !

J'en viens directement à la conclusion, sinon je serai trop long.

Pour conclure, vous l'aurez constaté, j'ai préféré à une succession de chiffres une revue de quelques éléments politiques qui font sens : des besoins et ce qui fait notre politique municipale, les limites que nous y apportons, car la diversité de notre majorité suppose le débat. Et puisque nous entrons dans un contexte national particulier, je terminerai sur un ton un peu plus polémique.

François Hollande renonce à briguer un deuxième mandat, après avoir renoncé à mener une politique de gauche, après avoir renoncé à tenir face à son ennemi, la Finance. Ce dernier renoncement souligne le terrible échec de ce quinquennat. Je dis terrible car il

ouvre grand la porte à la droite peut être la plus dure que nous n'ayons jamais connue, et tous les membres de ce gouvernement en portent une lourde responsabilité.

La moitié de nos ambitions municipales, celles qui nous ont portés ici, sont irréalisables faute de cette surprise de l'exécutif national.

Nous voterons ce budget sans hésitation parce que nous participons à cette majorité, parce qu'il s'inscrit dans la logique de notre ville, parce qu'il s'inscrit dans une vision de gauche d'une gestion municipale. Mais comment ne pas être frappé par le fossé entre le discours que l'on entend dans cette assemblée et le soutien à un parti qui mène une politique nationale qui contraint ces ambitions ? C'est quelque chose d'assez frappant. Parce qu'enfin, que seraient toutes les priorités que j'évoquais dans mon intervention sans cette austérité ? Imaginons-le, disons-le et nous pourrions peut-être aller vers la reconstruction d'une confiance des citoyens envers la politique. Ce serait faire un acte de résistance politique salutaire au vu du contexte que vivent nos concitoyens !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous avez dépassé d'une minute trente, vous êtes deuxième pour l'instant au niveau du dépassement.

Monsieur Chabrier pour le groupe socialiste ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Alors que, selon le Sénat, près des deux tiers des collectivités territoriales devront faire face à une situation insurmontable en 2017, je ressens un certain plaisir et une sérénité à défendre le budget primitif de notre ville pour l'année qui vient. Certes, le contexte est difficile. Nous ne le nions pas. L'avenir est toujours aléatoire et M. Kabalo, dans sa dynamique présentation, l'a d'ailleurs très bien souligné.

Mais, face à une telle situation, nous maintenons notre cap, celui d'améliorer le bien-être des habitants, celui de transformer la ville pour en faire le second cœur de l'agglomération.

Nous avons des ambitions, nous avons une stratégie et je m'aperçois en relisant les interventions que je peux faire chaque année à cette époque qu'il y a une certaine redondance dans le propos mais nous pouvons en être fiers puisque nous sommes dans la continuité et dans la cohérence.

Ce budget 2017 est donc celui de la continuité et de la parole donnée, deux vertus cardinales en politique. La parole donnée, c'est la promesse faite aux habitants de ne pas augmenter les impôts les trois premières années du mandat. Nous en sommes ainsi à la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition. Je me souviens des propos tenus dans cette enceinte certaines années passées, certains avaient pris date. Aujourd'hui, j'espère qu'ils prennent acte.

Ce budget 2017 est donc celui de la continuité également, certes par une baisse d'investissement de 10 % par rapport au budget de l'an dernier mais plus de 47 M€ seront investis sur la ville cette année encore.

Surtout, cette somme s'inscrit dans un plan d'investissement de plus de 200 M€ sur la durée du mandat, niveau de dépenses d'investissement historique qui entre en plus dans un plan d'investissement massif de la Métropole de plus de 256 M€ pour Villeurbanne.

Cette nouvelle séquence budgétaire doit donc être replacée dans le temps long de notre action.

Dans cette assemblée, on se perd trop souvent en polémiques sur telle ou telle mesure et, comme l'espèrent ceux qui les provoquent, ces polémiques peuvent faire les gros titres des journaux. Or, un budget, c'est avant tout un cap pour l'année prochaine et pour les années suivantes et nous avons donc un cap :

- celui de répondre aux attentes et besoins des habitants, nouveaux et nombreux dans notre commune ;
- celui de transformer la ville ;
- celui de renforcer la qualité de la vie et l'attractivité de la ville.

Répondre aux besoins des habitants, c'est augmenter de 10 % le budget du CCAS pour assurer l'accompagnement des résidents des anciens EHPAD, c'est améliorer le service de la population avec la création d'un accueil mutualisé pour la petite enfance et l'éducation, la création d'un portail numérique ou l'extension de la certification Qualiville à d'autres services que l'accueil à la population.

J'en profite pour souligner à cet égard que Villeurbanne a été récemment classée troisième ville de plus de 100 000 habitants pour la qualité de ses réponses aux habitants.

Notre cap, c'est celui de préserver l'avenir de la ville et de ses habitants et cela passe par de nouveaux investissements massifs dans les écoles : Berthelot, Tonkin, Albert Camus. Mais cela passe également par un nouveau restaurant scolaire place Albert Thomas qui illustre, avec ses 500 places, une politique volontariste pour favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves à la cantine scolaire.

Depuis septembre, 1 175 places supplémentaires ont été ouvertes sur l'ensemble de la ville, plus de 4 M€ dévolus à l'amélioration des équipements sportifs. Préserver l'avenir, c'est aussi maintenir des ambitions élevées en matière de développement durable. Cela s'illustre par l'amélioration de la qualité thermique de l'Hôtel de Ville mais aussi par une attention aux économies d'énergie qui se répercutent dans la baisse des dépenses de fluides.

Mais l'investissement dans l'avenir n'est pas que matériel, investir pour l'avenir, c'est aussi améliorer les conditions d'apprentissage des élèves par un niveau d'encadrement suffisant ou assurer leur épanouissement par des activités de découverte. Le film que nous venons de voir l'a très bien montré. Investir pour l'avenir, c'est favoriser la culture et l'épanouissement, c'est ainsi permettre l'ouverture à l'art avec le financement de résidences d'artistes dans les écoles en réseau prioritaire.

L'année passée, l'ensemble des groupes d'opposition s'étaient désolés de la suppression des Invites, nous l'avions justifiée et expliquée. Cette année, elles seront organisées dans un nouveau format, pour autant, voterez-vous ce budget ? Je ne sais pas. En tout cas, sur le plan culturel, il est ambitieux.

Ces ambitions se fondent sur des valeurs, des valeurs de solidarité, d'ouverture, de cohésion, d'esprit d'initiative. Elles s'expriment, en matière culturelle, dans la préservation des financements à travers la signature du pacte culturel avec l'État dont nous reparlerons tout à l'heure.

À des niveaux plus modestes, c'est aussi la création de plusieurs jardins collectifs au Tonkin et aux Buers, réalisations certes modestes mais qui allient cohésion sociale et qualité de vie.

Un autre principe fort qui se révèle dans ce budget, c'est notre volonté de réguler le développement de la ville, ville attractive, c'est une qualité, mais son développement doit se faire harmonieusement sans dégrader la qualité de vie de ses habitants. Cet objectif ne reste pas un vain mot et se décline dans des actions comme les ZAC mais aussi les projets urbains partenariaux qui font participer les entrepreneurs privés aux équipements publics qu'utiliseront les futurs habitants.

Ces principes ne nous empêchent pas d'agir avec pragmatisme. Ainsi, devant un contexte évolutif, nous avons décidé cette année l'armement de notre police municipale. Ces valeurs sont rendues possibles grâce à une stratégie claire qui mêle rigueur dans la maîtrise des finances publiques et audace dans les politiques menées.

Les efforts de gestion réalisés depuis de nombreuses années nous permettent aujourd'hui de faire face à la baisse drastique des dotations sans réduire le champ du service public. Même si certains ratios se dégradent, ils demeurent à un niveau très satisfaisant comme l'a rappelé récemment la Chambre régionale des comptes dans son rapport dont nous avons débattu au Conseil Municipal du mois de novembre.

Cette sobriété dans la gestion s'illustre cette année encore à travers l'augmentation très mesurée des dépenses de personnel, ces marges de manœuvre nous permettent aujourd'hui non seulement de ne pas dégrader le service à la population mais de continuer à investir pour faire grandir notre ville.

L'audace s'illustre dans notre soutien à Saint-Jean avec l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » dans laquelle de nombreux élus et services sont investis ; elle s'illustre dans l'organisation à l'automne 2017 d'une grande manifestation qui rassemblera tout ce que Villeurbanne compte d'acteurs de l'innovation.

L'innovation, c'est également faire évoluer l'équipement petite enfance Helen Keller pour accueillir à la fois une crèche et un accueil de loisirs répondant ainsi à des demandes fortes des habitants.

Nous l'avons suffisamment répété, notre conception de l'action publique ne nous pousse pas à considérer les dépenses de fonctionnement comme des charges. Nous partageons l'exigence d'efficacité du service public et nous ne céderons pas, bien évidemment, à l'hystérie anti-dépenses publiques du candidat de la droite à l'élection présidentielle. Son programme punitif promet une baisse de dépenses publiques de 100 Md€ et une réduction de 500 000 postes dans la fonction publique.

Alors, mesdames et messieurs de la droite et du centre, si votre parti accède au pouvoir, dites-nous où ces coupes sèches auront lieu ?

Monsieur Martin, vous avez évoqué dans votre propos le respect de la démocratie, je suis d'accord, mais le respect de la démocratie, c'est aussi répondre à des interrogations légitimes quand des propositions de la sorte sont avancées.

Pour Villeurbanne, lors du précédent Conseil Municipal à propos du débat d'orientations budgétaires, M. Vullierme qui était intervenu les avait chiffrées précisément. Comment votre candidat, si éventuellement il gagne l'élection présidentielle, contraindra les collectivités locales qui bénéficient, et c'est encore heureux, du principe constitutionnel de libre administration ?

Dites aux habitants dans quel service nous devons réaliser ces économies : dans l'encadrement des enfants ? Dans l'accueil au CCAS ? Dans les maisons de quartier ? Dans les rangs de la police municipale ?

En parlant de cohérence, que feront tous vos élus locaux qui ont mené la fronde contre la baisse des dotations ? Soit votre programme est irréaliste et votre candidat ment, soit il est irresponsable mais, dans les deux cas, c'est grave. À vous entendre ou entendre vos non-explications et non-précisions, j'avoue que je n'en sais rien.

Avez-vous peut-être, comme la droite sénatoriale qui a refusé de débattre sur le budget 2017, comme François Fillon avec son programme pour une Sécurité sociale aujourd'hui à l'équilibre, peur de dévoiler vos idées, peur d'effrayer les électeurs ? Peut-être n'avez-vous pas d'idées ? Des interrogations qui restent sans réponse et qui pourtant devraient faire débat et participent aussi du débat démocratique qui peut se faire de manière respectueuse mais qui me semble être utile.

Peut-être allez-vous nous apporter des réponses à toutes ces questions dans les mois et les semaines qui viennent mais, pour l'instant, nous n'en avons pas et le peu que nous ayons n'est pas très rassurant, sans parler des rétropédalages qui commencent à se réaliser devant la crainte légitime des Français face à des propositions somme toute déjà irréalistes dans leur concrétisation éventuelle.

De notre côté, budget après budget, nous dévoilons nos ambitions pour la ville et ses habitants. Nous les illustrons dans des politiques publiques pertinentes et nous poursuivons une stratégie qui ne dévie pas malgré les turbulences.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

Monsieur Kabalo pour un certain nombre de réponses ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier les groupes qui voteront notre budget dont ici je souligne et la sincérité et l'honnêteté totalement approuvées et prouvées, et les documents que vous avez en main le prouvent et le certifient.

J'essaierai de répondre d'une manière informelle aux uns et aux autres puis je donnerai des éléments de réponse de manière globale.

Monsieur Morales, nous ne devons pas vivre dans la même ville, vous avez parfois des rapprochements et des idées qui sont très loin de la réalité du quotidien des

Villeurbannais. Vous avez un leitmotiv depuis un certain nombre d'années qui est la pression fiscale sur les citoyens de notre ville sauf que, depuis que je suis avec cette équipe municipale, nous sommes classés toujours dans les villes les moins imposées de France parmi les villes de plus de 100 000 habitants.

Lorsque vous faites un rappel sur la démographie et le fait que cela augure des recettes fiscales supplémentaires, je vais vous donner un exemple : lorsqu'un enfant naît dans un foyer, cela génère automatiquement un abattement immédiat, sur une fiscalité d'environ 580 €, nous avons une baisse de recettes de 127 €. Comme quoi la démographie ne porte pas forcément des recettes fiscales supplémentaires et je pense que c'est bien de le préciser.

Je trouve scandaleux que vous puissiez dire que les emplois d'avenir sont une entourloupe, je le dis ici de manière claire et précise. Je vous ai écouté, vous m'écoutez, merci Monsieur Morales !

Je rencontre régulièrement les emplois d'avenir. On leur a précisé, pour répondre à M. Martin, qu'il n'y avait aucun engagement de la Ville à les recruter en fin de parcours sauf que, pendant trois ans, on leur offre la possibilité d'une formation complète, une expérience totale avec une rémunération au Smic et la possibilité de sortir au bout de trois ans avec une formation claire et précise. Eux se félicitent de ce dispositif : grâce à ces trois années dans une collectivité, ils ont la possibilité d'une réinsertion sociale (c'est concret), d'un équilibre familial et de se reconstruire.

Si vous estimez que c'est une entourloupe, je vous invite à rencontrer les utilisateurs des emplois d'avenir, je peux vous dire qu'ils se félicitent tous les ans de la possibilité qui leur est offerte.

Concernant également les rythmes scolaires, vous dites que c'est payant. À Villeurbanne, nous avons opté pour une journée gratuite à tous les enfants, comme quoi tout n'est pas payant et qu'il est très facile de lancer des chiffres comme cela.

Concernant les EHPAD, oui, nous en fermons deux mais nous réhabilitons Vincenot et nous allons récupérer ces places certes avec d'autres organismes, qui ne sont pas que des organismes privés mais des organismes dans le tissu associatif, et tout est fait en accord avec l'ARS et la Métropole.

Sur l'aspect économique, vous dites que l'on ne fait rien, je vais vous citer des exemples que nous répétons et qui sont des beaux exemples de Villeurbanne. Sachez que tous les jours, nous travaillons pour accompagner nos entreprises et pour maintenir dans cette ville une activité économique et permanente. Quand même, je ne me prive pas de citer l'exemple d'Alstom qui aurait pu repartir en région parisienne, d'Adesso qui aurait pu partir à Lyon 7^{ème} ou encore du Médipôle qui aurait pu partir à Décines. Nous nous sommes battus pour les conserver, c'est du tissu économique concret dans notre ville.

Quand nous avons arrêté les Invites, vous l'aviez tous regretté. J'avais précisé que cela reviendrait et, maintenant, vous semblez le regretter aussi... (*Brouhaha, protestations*)

M. Richard MORALES.- Ne nous prêtez pas des propos...

M. LE MAIRE.- Permettez-nous de vous demander de vous taire, arrêtez d'interrompre. Nous vous avons écouté avec beaucoup de patience sans vous interrompre, vous nous le direz après. Nous irons chercher, nous trouverons vos écrits.

M. Prosper KABALO.- Monsieur Martin, concernant la comparaison, vous disiez qu'il fallait comparer le BP au compte administratif, c'est toujours d'un BP à l'autre, d'autant plus que le compte administratif 2016 sera voté en mars, on pourra faire une comparaison entre les comptes administratifs 2016 et 2015 et non pas de BP à BP.

Vous nous conseillez de faire comme nos collègues de la mairie de Caluire, d'augmenter nos impôts. Ils ont augmenté de 2,5 %. Si c'est le message que vous souhaitez adresser aux citoyens de Villeurbanne, je vous en laisse l'entière responsabilité.

Vous êtes allé, comme Madame Vessiller, sur le problème de la sécurité, de l'armement. Effectivement, ce n'est pas nous qui finançons l'armement mais l'État, nous ne finançons que la formation. Dire que c'est notre responsabilité s'ils ne sont pas encore en fonctionnement, simplement, nous attendons qu'ils aient une formation, je pense que c'est tout à fait cohérent dans notre activité.

Vous avez tous sauté sur le fait que nous avons baissé notre investissement. C'est assez extraordinaire quand même, je vous donnerai tout à l'heure quelques chiffres par comparaison avec les autres collectivités. Je vous rappelle que nous avons un engagement de mandat à hauteur de 200 M€ qui sera tenu, que nous faisons partie des rares villes qui n'ont pas baissé leur investissement sur les années précédentes et que c'est une pause, non pas une pause globale mais une pause avec une baisse, mais j'ai annoncé au début de mon propos que nous allions dépenser sur l'exercice 2017 2,80 M€ d'études de programmation qui génèrent derrière un financement plus important que celui que nous allons réaliser en 2017.

Forcément, vous nous dites que nous réduisons l'investissement, vous oubliez simplement que dès qu'on se lance dans des investissements à outrance, si je puis me permettre l'expression, cela génère des frais de fonctionnement, des postes et du recrutement. Vous nous direz que nous explosons les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel ! Il faut savoir : ou nous investissons ou nous n'investissons pas, il y a toujours un paramètre, et vous aurez beau jeu de nous dire que nous avons dégradé les ratios en ayant recours à l'emprunt et notamment en réduisant le recours et la possibilité d'utiliser l'épargne de gestion.

À un moment, il faut être sérieux, s'il y a une pause dans notre investissement, ce n'est pas volontaire, et c'est bien de lisser l'investissement pour ne pas avoir des chiffres complètement opposés avec une année d'investissement à 50 M€ et une autre année à 25 M€. C'est une pause normale de régulation de l'investissement et, pour ceux qui participent à la CAO, ils savent que ce n'est pas toujours aussi simple de faire monter les projets et arriver à régler les réalisations de la CAO.

Avec Rosa Parks, nous annonçons quand même un beau projet en termes d'investissement dans le monde scolaire.

Vous dites que nous sommes en retard, que nous sommes en baisse cette année. Nous avons un engagement de mandat, on nous dit que nous ne le respecterons pas. Notre

engagement de mandat est de 200 M€. Sur l'exercice 2014-2015, nous avons déjà réalisé 65 M€, nous sommes sur un rythme annoncé qui se fera tout au long du mandat.

L'observatoire des finances local soulignait en juin 2016 qu'en 2015, les dépenses d'investissement avaient baissé de 9,6 % après 11,4 % en 2014, cela veut dire que nous avons une petite baisse mais si on faisait un rapport avec toutes les collectivités, vous verriez que dans les villes de plus de 100 000 habitants, nous sommes peut-être une ville à souligner en termes d'exemple.

Alors que de nombreuses collectivités sont en forte baisse, la Ville poursuit l'effort avec des axes très structurants, répond aux besoins démographiques de la population, Monsieur Morales : extension/création de groupes scolaires, équipements sportifs, intégration de l'aspect thermique énergétique dans tous les travaux. Je crois que c'est Monsieur Poncet qui disait que nous avons réduit nos dépenses en matière de réduction énergétique. Nous maintenons les dépenses pour l'accessibilité et nous accompagnons les mutations importantes en termes d'aménagement sur notre territoire, la ZAC Gratte-Ciel Centre, la ZAC Carré de Soie ou encore les dépenses sur le cours Émile Zola en termes d'éclairage public.

Sur l'investissement, nous pouvons faire une comparaison immédiate avec une ville qui nous est très proche géographiquement : en 2016, 185 € de dépenses d'investissement par habitant pour Lyon, 298 € pour Villeurbanne. En 2017, 191 € par habitant pour Lyon, 262 € pour Villeurbanne. Nous sommes toujours dans des niveaux très supérieurs par rapport aux autres.

En même temps, il faut ramener les baisses de dotation à ce qu'elles représentent par habitant. Elles ont baissé de 29,30 % depuis 12 ans. En 2004, nous avons une recette par habitant de 173 €, elle n'est plus aujourd'hui que de 129 €.

Vous nous reprochez une baisse de nos investissements, une explosion de nos dépenses de fonctionnement, ce qui est complètement faux. Ce que nous prouvons avec ces chiffres, c'est qu'avec des baisses de dotations et de recettes, nous maintenons un investissement conséquent, nous avons une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement (+0,19 % en charges de personnel).

Vous avez la facilité de dire que nous avons une charge de personnel très importante mais nous sommes très au-dessous de ce qui se fait dans les autres communes. Quand à Villeurbanne les dépenses réelles de fonctionnement sont de 819 € par rapport à la strate des villes de 100 000 habitants, elles sont de 1 248 € ailleurs. Nos recettes à Villeurbanne sont de 945 € contre 1 453 €.

Ce décalage très important montre que, dans d'autres communes de la même strate, qui ont des frais de fonctionnement plus importants, des recettes de fonctionnement bien plus importantes que nous, nous arrivons à maintenir un équilibre parfait, des ratios d'une gestion parfaite, et je crois que nous pouvons nous féliciter du budget qui vous est soumis ce soir au vote. Nous sommes très loin des images apocalyptiques que vous prévoyez ou signifiez sur ce budget dont un mot que je n'ai pas apprécié : la sincérité du budget. Je refuse ce terme que je trouve disqualifiant, scandaleux. Nous sommes très loin d'une telle comparaison. Nous avons un budget sincère, réel, le compte administratif le prouvera au mois de mars.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Kabalo, dans la dernière partie de son intervention, a souhaité ramener les choses à ce qu'elles sont et non pas à la description qu'un certain nombre d'entre vous ont faite.

Nous retrouvons à chaque budget les mêmes antiennes : la faiblesse des investissements municipaux. À quoi sert-il d'avoir un débat d'orientations budgétaires comme nous l'avons eu voici quelques semaines, que nous avons souhaité situer dans la durée et pas simplement de façon annuelle, de façon que la discussion budgétaire que nous avons aujourd'hui puisse être prise dans une continuité, donner un peu de raison, d'intelligence, de pertinence aux choix budgétaires en les situant dans une perspective, en prenant en compte la comparaison, notamment depuis que nous sommes dans une situation où les dotations de l'État diminuent (nous savons que cela durera encore quelques années, nous n'en connaissons pas l'intensité mais je ne veux pas revenir aujourd'hui sur ces prévisions) et en ayant presque tous dénoncé la baisse des investissements ?

M. Kabalo l'a dit : nous nous situons dans la perspective de 200 M€. Cette année, les investissements sont un peu au-dessous de l'année dernière mais il y a des études, ils augmenteront à nouveau l'année prochaine, nous en sommes certains aujourd'hui par rapport à nos prévisions. Que direz-vous l'année prochaine : qu'ils augmentent trop ?

Essayons d'avoir une analyse dans la durée et l'intelligence par rapport à un budget annuel qui se situe lui-même dans une perspective. Nous n'avons pas eu l'augmentation massive des taux d'imposition annoncée, Monsieur Morales, il semble que vous commenciez à faire amende honorable puisque, dans toutes vos interventions, les impôts allaient inexorablement augmenter. Vous allez dire que c'est parce qu'on vous a écouté, c'est plaisant mais, au-delà de cette petite plaisanterie, reconnaissez que, depuis 2009, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition. Cette année, nous serons dans une situation plus contrainte puisque la seule revalorisation, ce sera celle des bases dans la loi de finances.

J'en profite aussi pour m'adresser à M. Martin à ce sujet qui nous a dit que nous étions dans l'insincérité. Nous l'avons dit au moment du DOB, nous avons construit ce budget sur une base de 0,8 %, mais quand on construit un BP, on ne connaît jamais ce qui est dit dans la loi de finances. L'année dernière, nous avons mis 0,8 %, nous avons eu 1 % je crois. Cela permet à M. Morales de dire qu'il y a quand même la revalorisation nominale des bases, que les impôts augmentent quand même.

Cette année, nous avons mis 0,8 %, il y avait une proposition à 0 et il y a eu un amendement parlementaire à 0,4 %. Nous avons construit le budget à 0,8 %. Nous l'avons dit, c'est écrit dans le DOB, cela représente 300 000 € de recettes en moins. Un BP, c'est fait pour cela, c'est le compte administratif qui nous permettra de reprendre cela. Nous avons 300 000 € de recettes en moins et nous ferons avec. C'est une réalité.

Qualifier cela d'une espèce d'insincérité alors qu'aujourd'hui la loi de finances n'est pas votée définitivement (je pense que ce sera 0,4 % mais je reste dans le prévisionnel), alors qu'elle est structurelle par rapport à une loi de finances votée seulement à la fin de l'année, ce n'est pas sérieux. M. Kabalo a raison de souligner votre propos qu'il a qualifié de scandaleux, je dirai qu'il est très excessif, en tout cas qu'il est faux sur ce sujet.

Monsieur Morales, l'an dernier, vous avez dit : « *Supprimer les Invites, c'est également supprimer des emplois et des salaires. Plutôt que de les supprimer, il fallait repenser un moment festif en jouant raisonnablement sur la qualité et non pas sur le volume. Il en va également de l'image de notre ville.* » C'est ce que vous avez dit. Nous avons tous adopté le compte rendu.

De plus, l'an dernier, pour tenir compte de cette analyse dans la durée et notamment dans le secteur culturel qui a été assez exemplaire sur ce sujet, nous avons créé un autre événement, Charivari, qui présente un différentiel de coût de 1 M€. Tout cela fait que nous nous situons dans le cadrage budgétaire qui a été cité par certains de -1,6 en gros.

Je le cite parce que c'est l'exemple même où, plutôt que d'avoir un rabet à -1,6 partout et qui conduit, dans le cas du secteur culturel, à mettre en difficulté des associations, on les met dans une certaine pérennité, et le pacte culturel que nous voterons tout à l'heure renforcera cette notion de pérennité, cette sécurité que nous donnons ainsi à des associations culturelles de différentes natures.

C'est l'exemple même d'une gestion qui prend en compte la pérennité, qui prend en compte la durée, et qui en même temps s'inscrit dans des perspectives de sobriété.

Monsieur Martin, vous avez fait mine de vous inquiéter des ratios : « Les ratios nous font peur ». Avec les ratios que nous avons, si vous avez peur, allez voir dans quelques communes autour et ce sera de l'effroi pour vous. Aujourd'hui, les ratios que nous avons sont quand même les éléments principaux qui font que, dans la notation ou l'appréciation que nous pouvons avoir sur la gestion des finances de la Ville, nous sommes plutôt exemplaires. La dette remontera un peu, elle reste très inférieure pour ce budget, elle restera très inférieure à la moyenne des collectivités locales.

Je ne reviens pas sur l'investissement.

L'épargne brute, certes, diminue un peu, mais reste à un niveau très conséquent. Avec de tels ratios que nous prévoyons et que nous inscrivons dans la durée, je ne dis pas que nous sommes tranquilles pour l'éternité mais nous nous situons dans une perspective qui prend en compte une certaine imprévisibilité du contexte financier dans lequel nous nous trouvons.

Sur la masse salariale à +0,19 %, quand les mesures de régime indemnitaire sont à +1 %, si ce n'est pas contraindre la masse salariale, qu'est-ce que c'est ?

M. Bocquet a eu une formule que je garde, il a dit : « *Sobriété n'est pas austérité.* » Cela explique la différence. Nous ne nous serrons pas la ceinture pour le plaisir mais nous sommes obligés d'avoir une certaine sobriété, pour autant, nous ne sacrifions pas l'action municipale. Il y a même dans l'ensemble de l'action municipale un certain nombre de secteurs dans lesquels nous pouvons faire davantage. Pourquoi ? Parce qu'il y a une pression démographique.

On cite souvent le cas de l'éducation, c'est le cas aussi du CCAS. Vous avez présenté les choses de manière caricaturale, Mme Montois vous a très bien répondu, elle vous a donné des éléments très clairs, très rationnels, par rapport à la fermeture des deux petits EHPAD, elle a dit comment nous nous situons et, aujourd'hui, on recommence comme si rien n'avait été dit, comme si vous n'aviez pas eu de réponse.

Non seulement nous serons dans une perspective de reconstitution de ces places d'EHPAD, sans entrer dans le débat sur l'autonomie qui fera que la résidence que nous allons construire à Château Gaillard prendra en compte un manque d'autonomie qui n'est pas pris dans nos résidences ordinaires, mais il y a cette perspective de reconstitution avec des EHPAD associatifs où la notion sociale sera prise en compte, ce ne seront pas des opérateurs privés qui fixeront les prix sans contrôle de la collectivité ou des financeurs.

En même temps, nous avons aussi accompagné les familles et les personnes qui étaient dans cette situation. Mme Montois n'a pas ménagé son énergie, mais c'est aussi parce que nous avons accompagné cela d'un certain nombre de mesures. Les manifestations d'incompréhension n'existent plus aujourd'hui, même certains qui ont été très virulents voici quelques mois ont reconnu que les solutions que proposait la collectivité étaient exemplaires.

Là aussi, acceptons la durée des réponses. Au lieu de sauter dans ce qui a été une difficulté comme vous l'avez fait, comme Mme Vessiller l'a fait également et comme d'autres ici (il y avait quelques pancartes, il est toujours facile pour l'opposition d'accompagner les pancartes), au vu du résultat aujourd'hui, l'honnêteté devrait vous conduire à dire que cette chose a été bien gérée et que nous avons traité le mieux possible cette difficulté qui nous était imposée par les décisions de l'ARS.

De la même manière, Monsieur Morales, vous nous demandez de réduire la dépense publique en matière de personnel et, dans le même propos, vous nous dites qu'il fallait maintenir les EHPAD nous seuls ; vous citez la fermeture de la crèche Pierrot s'en va en garde alors que chaque fois que nous avons fait cela, aussi bien pour la crèche que pour l'EHPAD, c'était dans le cadre d'une rationalisation de l'action publique.

Nous n'utilisons pas ici des marges de manœuvre, nous cherchons à rationaliser l'action publique et là où nous pouvons faire des économies en mutualisant un certain nombre de services (c'est le cas de la petite enfance avec la crèche Helen Keller et des EHPAD), nous recherchons la sobriété et non l'austérité.

Je trouve qu'il y a beaucoup de mauvaise foi à prendre les choses séparément. Monsieur Poncet, vous avez dit qu'il fallait faire des choix différents et que la Métropole se saisisse, prenne le Théâtre National Populaire et l'ASVEL. Une fois que l'on a dit cela, d'abord cela ne suffirait pas forcément à faire d'énormes économies, ensuite, il faudrait que la Métropole soit d'accord. Aujourd'hui, elle ne va pas dans ce sens. Ce n'est pas notre choix non plus. Si nous faisons cela, ce serait un transfert de compétence, cela signifierait que nous passerions le Théâtre National Populaire et le patrimoine qui va avec, essentiellement le palais du travail, à la Métropole.

Personnellement, par rapport à l'image que nous avons de cette ville, une certaine autonomie, cela ne me convient pas du tout.

Au moment du transfert, nous transférerions les dépenses que nous affectons au Théâtre National Populaire. Ce serait zéro en termes financiers. Certes, si la Métropole voulait faire davantage, elle pourrait le faire mais ce serait zéro à l'instant T sur le plan financier et, pour nous, ce serait la perte d'un élément d'identité, d'un élément de politique culturelle.

Quand on voit comment le Théâtre National Populaire agit aujourd'hui non pas seulement dans ce qu'il est en tant que production de spectacles ou d'accueil de spectacles mais aussi en étant présent, en accueillant des écoles, en allant dans les centres sociaux et dans beaucoup d'associations, s'il était métropolisé, ces choses se traiteraient avec beaucoup plus de difficultés.

Pour l'ASVEL ce serait la même chose, les sommes consacrées à l'ASVEL aujourd'hui seraient transférées à la Métropole. Ce ne serait pas Villeurbanne qui serait champion de France mais la Métropole. Peut-être certains s'en moquent, personnellement, je trouve que quand on parle de Villeurbanne, quand on rencontre des gens à l'extérieur, et j'en ai des exemples chaque semaine, les gens connaissent Villeurbanne grâce à son équipe de basket. C'est une réalité.

Soit on considère que cela ne sert à rien, que cela ne correspond pas du tout à l'image de notre ville et on s'en moque, soit on pense que cela contribue à ce que notre ville existe, qu'elle ait une identité, une âme, et que cela compte dans un sentiment d'appartenance à un territoire, en l'occurrence une commune.

Je me suis un peu éloigné de la discussion budgétaire mais j'ai voulu illustrer à travers quelques exemples. Je trouve qu'avec ce budget nous continuons à nous mouvoir de manière active et dynamique dans un contexte qui est certes contraint. Nous contribuons à garder le dynamisme de notre ville, des services, des projets, des habitants, des partenaires et l'exemple du Théâtre National Populaire est particulièrement pertinent. Nous pouvons continuer d'accompagner ce dynamisme sur du long terme. C'est un vrai enjeu pour la collectivité, c'est notre projet des budgets qui viendront et notre ambition, je crois qu'elle se retrouve largement à travers le budget que nous avons proposé aujourd'hui. Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 11 contre - 3 abstentions) -

Merci à toutes et à tous et particulièrement tout de même à ceux qui le votent.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour – 11 contre) -

3 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Prosper KABALO*

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

4 – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

5 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT – RÉHABILITATION DE 196 LOGEMENTS SITUÉS 2-4, RUE GEORGES CLOUZOT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

6 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, « BALCONS DE THAIS », 1, RUE ROGER LENOIR À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

7 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS, « RÉSIDENCE MAGENTA » 76, RUE MAGENTA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

M. LE MAIRE.- Ensuite, deux modifications dues au fait que Batigère a changé les banques auxquelles il s'adresse pour garantir son emprunt. Nous devons changer la délibération et tenir compte de ce changement de Batigère.

8 – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-287 DU 16 NOVEMBRE 2015 ET GARANTIE D'EMPRUNT BATIGÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS PLUS, IMPASSE BACONNIER – 273 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

9 – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-287 DU 16 NOVEMBRE 2015 ET GARANTIE D’EMPRUNT BATIGÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS, IMPASSE BACONNIER – 273, ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

10 – TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DANS LES CIMETIÈRES DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

11 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE 2017 – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui reviendra tous les ans, qui avait été présentée pour la première fois l'an dernier à la même époque. Cette délibération prend pour base une délibération votée à la Communauté urbaine lundi dernier mais la Communauté urbaine vote sur un principe, ensuite, c'est aux collectivités locales qui la composent, en l'occurrence aux communes, de se déterminer.

Six groupes souhaitent intervenir pour deux minutes.

Madame Perret, quelques mots ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour la deuxième année, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les ouvertures dominicales des commerces à Villeurbanne pour l'année n+1. Je souhaiterais rappeler quelques éléments de contexte.

Le repos hebdomadaire et dominical a été institué par la loi du 13 juillet 1906 en faveur des salariés de l'industrie et du commerce. Le principe selon lequel le repos hebdomadaire est donné le dimanche demeure toujours en vigueur et constitue à la fois un acquis social et une règle d'ordre public inscrite dans le Code du travail.

Toutefois, différentes dérogations strictement définies par la loi permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche. Parmi les catégories de dérogations prévues par le législateur, l'une d'entre elles autorise les établissements qui exercent un commerce de détail à supprimer, sur décision du maire, le repos dominical de leur personnel pendant un nombre limité de dimanches dans l'année.

Ce pouvoir confié au maire de déroger au principe du repos dominical des salariés a été élargi par la loi du 6 août 2015 dite loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, cette dernière autorisant jusqu'à 12 ouvertures dominicales par an contre 5 auparavant.

La loi Macron a introduit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante et après consultation des syndicats professionnels,

avis du Conseil Municipal et de la Métropole de Lyon dès lors que le nombre de ces dimanches excède 5.

Le Conseil métropolitain du lundi 12 décembre 2016 ayant donné un avis favorable, il est proposé, pour les commerces de détail non alimentaires, de conserver un nombre et une répartition des jours de dérogation au repos dominical similaires à ceux de 2016, soit 10 dimanches.

Un bilan a, en effet, été mené auprès des commerces concernés afin de déterminer si les dates prévues par l'arrêté de 2016 avaient donné lieu à l'ouverture des commerces concernés. Il y a eu une consultation auprès du management de centre-ville et des établissements les plus importants des pôles commerciaux secondaires et il en est ressorti que les dates choisies étaient cohérentes au vu de l'activité du centre-ville et des événements prévus.

De plus, comme pour l'année 2016, deux branches professionnelles ont adressé des demandes spécifiques au maire. Il s'agit de la branche automobile pour laquelle il est proposé de donner la possibilité d'ouvrir 5 dimanches et les commerces de détail alimentaires d'une surface supérieure à 400 mètres carrés pour lesquels il est proposé de donner la possibilité d'ouvrir 9 dimanches.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Morales pour l'UDI ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

Le repos dominical est inscrit dans les racines chrétiennes. C'est ainsi. Depuis les temps anciens, cette règle du repos dominical a été la première avancée sociale précédant de nombreux siècles les congés payés.

Les temps ont changé, le temps a travaillé aussi et les charges de travail sont sans commune mesure avec ce que nos grands anciens ont pu endurer. Ainsi, les règles doivent-elles évoluer avec la réalité du travail.

Emmanuel Macron avait proposé dès 2014 la libéralisation du travail du dimanche. Cela a abouti, après moult débats et après que le sieur Macron eut avalé sa cravate -ce qui explique peut-être sa voix désormais étrange-, cela a abouti donc après examen à l'Assemblée en février 2015 et l'adoption dans le cadre de la loi Macron le 6 août au fait que les maires auront finalement la possibilité de donner des dérogations pour l'ouverture le dimanche des commerces, jusqu'à 12 journées par an. Tout cela vient d'être rappelé.

L'analyse rétrospective de cette période de débats a bien montré pourtant que les Français sont majoritairement favorables au travail le dimanche avec des rémunérations doublées et assorties de repos compensateur ; ensuite, que ce travail doit faire l'objet d'accords de branche ainsi que d'entreprise et commerce dans leur convention collective.

Les socialistes pensent toujours que le travail est nocif et que sa réduction conduira bien évidemment au bonheur, ce qui constitue un vrai mensonge. La liberté au travail impose que l'on ne peut obliger personne à travailler et plus encore que personne ne peut être empêché de travailler s'il le désire. Une question se pose : quand employeur et employé

ont trouvé un accord répondant bien aux règles précitées et qu'ils sont empêchés de travailler, nous mettons le pied dans le délit d'entrave.

Le Code pénal définit le délit d'entrave à la liberté du travail. Il indique que « *le fait d'entraver, d'une manière concertée, l'exercice de la liberté d'expression, de travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'emprisonnement et d'amende* ».

Je terminerai en rappelant que le travail du dimanche constitue souvent une opportunité financière appréciable pour les travailleurs précaires, les retraités modestes et surtout les étudiants. Je terminerai encore mon propos d'une phrase : les Français aiment le travail, la preuve, ils en cherchent ! Alors, quand ils en ont, laissez-les travailler !

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez par le biais de cette délibération de continuer à autoriser l'ouverture des magasins 10 dimanches pour l'année 2017 à Villeurbanne, comme l'autorise en effet la loi Macron, loi fourre-tout votée par votre majorité gouvernementale en 2015.

Aucun bilan n'a été porté à notre connaissance sur les ouvertures réalisées en 2016 et en particulier sur les conséquences sur le commerce de proximité. Pas non plus de retour sur la consultation à laquelle vous venez de faire allusion des commerçants ni sur la consultation préalable auprès des syndicats. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir demandé ces éléments en commission, même si nous imaginons bien la teneur des échanges avec les syndicats.

Je vais donc m'appuyer sur le récent rapport en la matière d'Eva Sas, députée écologiste, sur le travail de nombreux experts ou même sur la très récente mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris.

Que ce soit dans le cadre de 5, 10 ou même 12 ouvertures annuelles et dominicales des commerces, nos concitoyens ne consomment pas plus, parce que la loi ne peut pas fabriquer artificiellement des richesses quand le pouvoir d'achat est déjà au plus bas. On ne va que diluer les possibilités d'acheter en remplaçant le repos et les activités familiales, sociales, culturelles du dimanche par la tournée dominicale des magasins, le tout au détriment de la qualité de vie des employés réquisitionnés.

Quand bien même l'ouverture dominicale inciterait à consommer davantage, pour beaucoup de nos concitoyens, ce serait au prix d'un endettement supplémentaire qui bénéficierait plus aux banques qu'aux consommateurs !

Je voudrais citer le communiqué du secrétariat national du parti socialiste en 2009 lorsque la droite au pouvoir remettait en cause le repos dominical titré alors « *Travail du dimanche, une tromperie organisée* » et qui concluait que « *pour le parti socialiste, le travail du dimanche, c'est inefficace sur le plan économique, dangereux pour les salariés, néfaste pour la vie sociale* ». C'était sans doute l'époque où ce parti était encore de gauche.

Pour autoriser ces dérogations, et je reprends vos arguments de l'année dernière, vous donnez quelques excuses en guise d'alibis.

L'excuse d'abord basée sur le volontariat des salariés. Effectivement, c'est un choix, mais un choix contraint par les conditions sociales, économiques, un choix éclairé par les

contraintes quotidiennes. C'est bien méconnaître l'entreprise que de croire que cet acte volontaire se fait hors de toute contrainte hiérarchique implicite. Ne pas être volontaire, c'est inévitablement s'exposer aux jugements les plus négatifs de son patron.

L'excuse ensuite de la compensation salariale et l'occasion d'aider la population à faible pouvoir d'achat à avoir quelques revenus supplémentaires : le plus souvent, ceux qui travaillent le dimanche sont des travailleurs pauvres ou précaires qui n'arrivent pas à gagner leur vie correctement ou à boucler leur fin de mois. Les femmes représentent 70 % à 80 % des salariés du commerce, et environ 50 % d'entre elles sont chefs de famille, la garde des enfants le dimanche grève lourdement leur budget.

Pour vivre décemment, il faudrait donc se sacrifier et délaissier toute vie familiale, sociale ou culturelle. Croyez-moi, et pour l'avoir vécu moi-même il y a quelques années, si ces personnes avaient vraiment le choix, elles ne le feraient pas. Vous avez donc bel et bien intégré le fait que le seul moyen de gagner plus, pour un travailleur pauvre, était de travailler plus.

L'excuse enfin de favoriser la dynamique commerciale, notamment celle du centre-ville. Vous vous trompez, de bonne foi sans doute, en croyant sauver le petit commerce de proximité en développant les ouvertures dominicales. Les coûts pour ces petits commerces seront proportionnellement bien supérieurs à ceux des grandes enseignes ou des chaînes, et cela se traduira en réalité par une accélération de la fragilisation du petit commerce.

Ce n'est certainement pas en courant derrière la grande distribution ou le commerce sur Internet, comme vous avez pu l'évoquer l'année dernière, qu'il s'en verra dynamisé. Nous croyons beaucoup plus aux outils existants que sont par exemple le management de centre-ville, le travail des associations de commerçants qui favorisent l'implantation d'activités en pied d'immeuble, de rez-de-chaussée, et qui permettent de retisser du lien entre les habitants de nos quartiers.

Le repos dominical est un principe essentiel de la société française, fondamental aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. Le travail du dimanche et l'assujettissement à la consommation 7 jours sur 7 ne font pas partie du modèle de société que nous défendons, celui où il est au contraire urgent de consommer moins et autrement.

Comme l'année dernière, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous étiez à la conférence des présidents, nous avons convenu de deux minutes chacun. Comme vous êtes à cinq, je vous le fais remarquer, d'autant plus que c'est un débat *bis repetita*. Chacun est sur ses arguments. L'année prochaine, ce sera *ter repetita*. Chacun pourrait s'épargner de redire un peu la même chose tout en restant fidèle à ses convictions. Je fais appel à votre sens de la responsabilité sur ce sujet.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous nous proposez pour la deuxième année consécutive d'autoriser les commerces à

ouvrir le dimanche, en application de la loi Macron.

Nous ne pouvons qu'approuver cette démarche, tant il est difficile d'être un commerçant à Villeurbanne et de subir les travaux et les pertes de chiffre d'affaires induites, que ce soit sur le cours Émile Zola ou le tracé du C3.

Mais passons là les difficultés locales pour aborder ce rapport sous un angle national.

Il a été cocasse de voir un président, ancien candidat chantre du combat contre l'économie et la finance, ce mal incarné, proposer à son ex-ministre de l'Économie, ancien banquier, de porter cette loi au Parlement.

Nous comprenons que ce double discours puisse perturber nos collègues communistes qui voteront certainement contre ce rapport, tant il va à l'encontre de leurs idéaux et de la lutte des classes entre l'ouvrier et le patron.

Nous notons toutefois que ce président a compris que ses doubles discours de campagne et d'exercice de mandat n'avaient pas été compris ni admis par les Français. Il a donc décidé avec lucidité pour une fois de ne pas se représenter. Il est vrai que lorsqu'on a un bilan calamiteux, il vaut mieux ne pas se représenter devant les Français.

Et pourtant, cette loi Macron a été utile, même si elle aurait pu l'être plus en allant plus loin dans les réformes. Encore une fois, le train socialiste s'est arrêté au milieu du pont par peur du qu'en-dira-t-on.

Monsieur le Maire, vous soutenez tellement le bilan de l'action gouvernementale de M. Macron que vous êtes jaloux du soutien d'autres camarades socialistes du Rhône comme Les sieurs Collomb et Kimelfeld. Jetant votre opprobre sur votre premier secrétaire fédéral, vous exigez sa démission. Le maire du 4^{ème} arrondissement *"ne peut pas organiser la primaire"* au vu de son soutien à l'ancien ministre de l'Économie, pour vous, *"il y aura suspicion"*. C'est beau la famille !

De quoi est coupable M. Macron ? De ringardiser la vieille maison, ses slogans, ses dogmes, son organisation, ses courants et ses trahisons dont vous êtes si friands ! De faire du passé socialiste... table rase !

De quoi avez-vous peur ? Qu'avec M. Macron, le changement à gauche ce soit maintenant ?

Le groupe Les Républicains votera bien entendu ce rapport, fidèle à ses idéaux de développement économique et de liberté de choix des citoyens et des salariés. (*Brouhaha*)

M. LE MAIRE.- Vous l'ouvrez un peu mais ce n'est pas l'ouverture dominicale avec vous ! (*Rires*)

Il faut le faire quand même ! Vous nous avez un peu divertis.

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En France, le repos le dimanche fut également instauré par la loi du 13 juillet 1906. Seuls les petits commerces comme les boulangeries, les entreprises de spectacle, musées, cabarets, ont alors le droit d'ouvrir le dimanche. La loi Macron sur la croissance et l'activité a augmenté de 5 à 12 les possibilités de déroger à l'ouverture dominicale des

commerces pour les maires, après avis du Conseil Municipal comme nous allons le faire ce soir.

Édith Piaf chantait « Tu travailles toute la semaine et le dimanche aussi, je hais les dimanches. »

Le travail le dimanche, c'est une réalité pour certaines professions : les aides-soignantes, les pompiers. Il faut aussi rappeler que le repos dominical est avant tout issu d'une tradition liée à la religion chrétienne. Cette tradition voulait que le dimanche soit consacré au culte. Or, le culte n'a plus sa place dans la sphère publique, dans la sphère économique, et j'aimerais pouvoir aussi dire dans la sphère sociale. Il est utile de rappeler que voilà 111 ans le 9 décembre dernier, l'État s'est séparé de l'église.

Cette ouverture dominicale ne doit pas être généralisée mais rester exceptionnelle et s'accompagner de garanties basées sur le volontariat et un niveau de rémunération correspondant comme il est prévu dans la loi. On nous dit que c'est une véritable attente de la part des clients qui pensent que le dimanche, c'est plus confortable. Il convient de rappeler que la modernité, c'est dans le e-commerce qui ne connaît aucun horaire de fermeture et celui-ci a augmenté son chiffre d'affaires de façon considérable. Il répond donc à ce souhait de pouvoir acheter en dehors des heures d'ouverture.

Ce qui est en jeu, mes chers collègues, c'est un modèle de société. Dans notre commune, nous ne voulons pas d'une consommation à tous crins tous les jours de la semaine. Nous ne voulons pas d'un libéralisme où l'on dirait : « Totale liberté, faites comme vous voulez, ouvrez tous les dimanches si vous le souhaitez. »

Comment ne pas évoquer la ville de Marseille, le vice-président de la Chambre de commerce, lui-même militant de la première heure du dimanche ouvert, se refuse encore à parler d'échec mais, reconnaît-il, l'expérience est loin d'être à la hauteur.

Notre position ici à Villeurbanne est pragmatique : 9 à 10 dimanches d'ouverture de commerces à Villeurbanne, cela satisfait tous les professionnels qui pourraient en demander plus mais ne le veulent pas, le maximum pouvant être consenti n'étant pas atteint.

Nous voterons donc favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une courte intervention parce qu'il est malheureux que nous en arrivions là à nouveau. Vous connaissez toutes et tous notre ferme opposition à ces ouvertures dominicales.

J'en dis un mot parce que l'on caricature vite nos propos sur le mode « les communistes sont passéistes et dogmatiques ». Mais bon, si c'est moderne et pragmatique que d'enfermer l'être humain dans l'alternative travail ou consommation, il faut qu'on se le dise franchement et, dans ce cas, je vous l'avoue, je serais inquiet pour les temps à venir.

On me répondra : « C'est formidable pour les étudiants. », soit. Mais quand un étudiant sur deux rate ses études parce qu'il est contraint de travailler pour un petit salaire pour pouvoir s'en sortir, nous ne considérons pas cela comme un progrès humain. Ça ne l'est

pas non plus pour les femmes vivant seules et élevant leurs enfants contraintes de tenir les caisses des commerces.

Bref, une nouvelle fois, cette délibération, application de la fameuse loi Macron, celui qui est désormais le vilain petit canard du parti socialiste, sauf pour M. Collomb, je vous l'accorde... Enfin, je remarque que nous nous plions tout de même au plus haut niveau ou presque prévu par sa loi à Villeurbanne !

Je conclus rapidement, de manière pragmatique, car c'est un terme qui passe bien et qui fonctionne comme une certification des propos que l'on tient sous ce qualificatif.

Tous les chiffres montrent que ces ouvertures le dimanche ne font que déplacer les consommateurs. Soit une efficacité économique nulle si l'on regarde globalement, et avec des conséquences en matière de vie familiale, amicale, sociale et culturelle assez problématiques. Le droit à un jour de repos hebdomadaire en commun pour se retrouver, se détendre, s'adonner aux loisirs, c'est ce qui construit notre capacité à vivre ensemble, et ce, bien plus qu'une cohue dans les magasins un dimanche après-midi.

Nous voterons donc contre ce rapport.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi pour le groupe socialiste ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes amenés à délibérer pour la deuxième fois sur un texte qui va devenir récurrent. En effet, la loi prévoit que l'autorisation d'ouverture dominicale des magasins soit votée tous les ans par le Conseil Municipal.

C'est une avancée vers plus de transparence, certes, mais c'est aussi le risque de voir tous les ans se répéter un débat fait de postures et d'idéologies comme vous le craigniez, Monsieur le Maire, l'année passée. D'ailleurs, nous venons d'en faire le constat aujourd'hui.

Cette année encore, nous réaffirmerons notre action pour soutenir le commerce de proximité et favoriser la dynamique commerçante. Pour cela, nous nous appuyons sur les dispositions offertes par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

Notre approche est donc pragmatique car elle se fonde sur une évaluation à la fois des besoins des acteurs du commerce local mais aussi des attentes des habitants et des consommateurs. Nous sommes donc confrontés à des positions contradictoires alors que tous participent au développement et à l'attractivité de la ville.

C'est cet esprit qui a guidé notre choix de renouveler la position arrêtée l'an passé après une consultation menée auprès des commerçants. Il s'agit de 10 dimanches pour les commerces de détail non alimentaires, 9 dimanches pour les commerces alimentaires dont la surface est supérieure à 400 mètres carrés et 5 dimanches pour les concessions automobiles, ce qui correspond à une demande de leur part.

Pour cela, nous nous appuyons également sur les protections apportées par la loi du 6 août 2015. En effet, en 2009, la précédente loi votée par le gouvernement de François Fillon avait consacré de nombreuses zones d'exception conduisant à banaliser le travail

dominical et octroyant un avantage aux zones périphériques au détriment des centres-villes. La loi Macron vient combler ces défauts tout en maintenant des protections indispensables pour les salariés en termes de volontariat, de salaire et de repos. Ce sont bien ces protections qui ont convaincu Anne Hidalgo, la maire de Paris, pourtant réticente au départ, de renouveler pour 2017 le nombre de dimanches précédemment décidé par le préfet.

L'autre protection offerte par la loi est le rôle renouvelé des syndicats qui restent libres de signer ou non la demande d'ouverture. C'est un acte important qui donne toute sa pertinence au dialogue social.

Cette loi garantit une approche territoriale large et équilibrée en requérant l'avis de la Métropole de Lyon sur des actions qui relèvent du développement économique. À Villeurbanne, c'est au terme d'une réflexion pragmatique, d'une concertation large avec les professionnels concernés et d'une analyse fine des besoins locaux que nous avons pris cette décision. Elle confortera, je veux le croire, la dynamique commerçante relevée depuis plusieurs années sur notre territoire.

Le groupe socialiste et apparentés donnera donc un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Villeurbanne œuvre au soutien de l'économie de proximité, elle soutient le commerce de proximité et d'hyper-proximité pour répondre aux besoins de la population. Elle souhaite bien sûr faire gagner aussi le centre-ville en attractivité, en soutenant notamment la démarche de management de centre-ville. Enfin, la Ville œuvre aussi au développement des pôles secondaires.

Dans ce contexte, les dérogations au repos dominical accordées par le maire permettent de participer à cette dynamique commerçante enclenchée sur certains secteurs-clés de Villeurbanne.

En effet, il n'est pas envisageable d'organiser une braderie au centre-ville sans offrir la possibilité aux commerces sédentaires d'ouvrir le dimanche concerné. Ce serait un non-sens. Durant les périodes de forte activité (soldes d'été, soldes d'hiver et périodes de fêtes), il paraît également opportun de laisser cette possibilité d'ouverture dominicale, d'autant plus que Villeurbanne est insérée entre deux pôles majeurs, le Carré de Soie et Part-Dieu, et que les deux villes ont bien fait le choix d'accorder 12 dérogations, donc 12 dimanches d'ouverture. Pour ne pas perdre en attractivité, Villeurbanne doit s'inscrire dans cette même logique.

Pour les commerces alimentaires qui ont une surface de 400 mètres carrés, cette logique s'applique également. Les hypermarchés comme Carrefour Gratte-Ciel ou Casino Charpenne qui font une demande de dérogation, qui ouvrent les dimanches, permettent bien au Villeurbannais d'avoir une offre de proximité pour les périodes de fêtes par exemple, ce que je trouve plutôt très positif.

L'enquête menée auprès des commerces qui se situent dans le périmètre de Destination Gratte-Ciel et la consultation des autres commerces ont confirmé que 10 dimanches semblaient être la bonne mesure pour Villeurbanne, pour les commerces de détail. Il n'y a pas eu de demande modificative formulée.

Malgré ce qui a pu être dit, je souhaitais rappeler que ces dérogations au repos dominical sont très encadrées par la loi Macron, il ne s'agit pas de tout libéraliser. Pour les établissements, le caractère collectif de la dérogation municipale garantit une situation de concurrence équilibrée à la totalité des établissements d'une même branche qui bénéficient tous ainsi de l'autorisation pour les mêmes dimanches désignés.

Pour les salariés, contrairement à ce qui a pu être rappelé, la loi Macron contraint à la négociation préalable en l'absence d'accord des salariés via un accord de branche d'entreprise ou de territoire. Le commerce ne peut pas ouvrir dans tous les cas.

Et c'est le principe de volontariat qui est réaffirmé, l'employé doit recueillir un avis écrit des salariés, seuls les salariés volontaires peuvent travailler le dimanche. J'ai eu l'occasion très récemment de pouvoir échanger avec une hôtesse de caisse de Carrefour qui me disait qu'elle était en demande de travailler les dimanches, pour elle, les conditions étaient plus favorables, il y avait souvent un peu moins de monde que le samedi et, à Carrefour, le salaire était presque triplé (2,8 fois la rémunération normale).

Enfin, concernant la vie sociale ou les activités familiales qui ont pu être évoquées dans vos propos, en étendant la plage accessible aux ménages pour le shopping, l'ouverture dominicale permet à ceux qui le souhaitent de redistribuer sur d'autres jours de la semaine des activités actuellement plus concentrées sur le dimanche. La liberté crée des opportunités, elle n'en supprime pas.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous n'allons pas y passer plus de temps qu'il n'en faut. Si nous pouvions l'an prochain nous en tenir essentiellement à un vote pour ou contre, ce serait bien. J'en doute un peu mais je peux bien faire quelques propositions d'avenir.

Je pense qu'il faut avoir un propos pas trop manichéen. Quand Mme Khelifi parle de réquisitionner et que l'on entend le témoignage de cette hôtesse de caisse de Carrefour, je ne veux pas les opposer mais on ne peut pas dire qu'elle est réquisitionnée. Certes, on peut dire que c'est la pression sociale qui fait mais ils récupèrent leur jour, ils sont payés trois fois. On peut accepter aussi un certain volontariat.

Se mettre dans un débat entre le blanc et le noir, manichéen, ne contribue pas à y voir clair. Nous avons quand même besoin d'un peu de pragmatisme comme on en a quelquefois dans des décisions municipales sur ce sujet.

Madame Khelifi, nous avons adressé un courrier à un certain nombre d'organisations syndicales, j'ai eu quatre réponses, je vous en donne communication, je vous en ferai une copie. Ce n'est pas beaucoup finalement, ce sont les unions départementales qui répondent, on connaît la réponse presqu'avant.

La CGPME dit qu'ils ont un avis favorable à l'ouverture des dimanches.

Que pensez-vous que dise la CGT, surtout l'union départementale ? Si on allait dans un grand magasin, ce ne serait pas tout à fait la même chose. Elle est contre le travail du jour dominical.

Le syndicat de la métallurgie du Rhône, la CFE-CGC, pour l'automobile qui est sur 5 jours, écrit : « *Nous attirons votre attention sur notre opposition totale aux dérogations permettant de suspendre le repos dominical plus de dimanches que la loi ne vous le confère. Concernant les dimanches autorisés, nous sommes favorables à des ouvertures pour 3 d'entre eux en fin d'année et les 2 autres en cours d'année.* » Ils disent non mais ils disent oui. Je ne sais pas qui a rédigé le courrier mais on dit non d'abord et on dit oui ensuite sur les 5 dates proposées.

La CFDT a un propos négatif mais un peu plus nuancé, elle est contre la banalisation et la généralisation du travail du dimanche qui doit rester l'exception et non devenir la règle. Si exception il doit y avoir, elle doit seulement être encadrée par la loi mais négociée par les partenaires sociaux représentatifs.

En l'absence de dialogue social territorial et de négociation avec les employeurs concernés, l'UD CFDT émet un avis défavorable. En même temps, elle souhaite des accords de branche.

Je vous les passerai, je vous en ai donné le contenu même si je ne les ai pas lues dans leur totalité. C'est un peu décevant quand on a des réponses uniquement des unions départementales, on souhaiterait en avoir aussi des personnels de Casino, de Monoprix ou de Carrefour Villeurbanne. C'est un peu difficile à obtenir.

C'était un éclairage complémentaire qui ne changera rien au vote qui va intervenir maintenant.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (42 pour – 10 contre) -

12 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2017 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – CAMION DE RESTAURATION SUR LE DOMAINE PUBLIC – CESSION DU FONDS DE COMMERCE ET CONDITIONS DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR, EN APPLICATION DE LA LOI 2014-626 DU 18 JUIN 2014 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je ne l'explique pas, cela a été évoqué en commission. C'est une nouvelle façon de procéder.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**14 – AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE LA LIGNE C3 –
CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LE SYTRAL –
M. Didier VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Nous avons une série d'interventions. En conférence des présidents, nous avons convenu de trois minutes par groupe.

Monsieur Vullierme pour quelques mots ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues

Les deux délibérations qui suivent sont liées, les interventions porteront sur les deux. Je ne reviendrai pas sur le projet C3 dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici le projet de requalification du double site propre de la ligne C3. Il vous est demandé d'approuver aujourd'hui une nouvelle étape dans ce projet qui a démarré en 2012 par un vote du conseil syndical du SYTRAL et qui trouvera sa fin en 2019.

Cette étape consiste à conventionner entre le SYTRAL et la Ville de Villeurbanne pour les compétences qui nous sont propres, à savoir les espaces verts, l'éclairage public et un certain nombre d'autres choses telles que la gestion des horodateurs pour que la maîtrise d'ouvrage puisse être réalisée par le SYTRAL dans son ensemble et, dans ce cadre, une répartition financière est à faire entre les deux collectivités, même si le SYTRAL n'en est pas tout à fait une.

C'est un travail qui a été réalisé sur les mois derniers, pour lequel je dois dire qu'il y a eu un vrai travail de négociation entre les deux collectivités, les services municipaux de la Ville de Villeurbanne ont bien négocié notre quote-part à la fois sur les éclairages publics, sur les espaces verts et surtout les frais financiers afférents.

Voilà pour la convention de maîtrise d'ouvrage. L'autre délibération porte sur l'autorisation accordée à M. le Maire de signer les conventions avec tous les propriétaires qui sont sur le trajet du C3 chez qui le SYTRAL devra ancrer les lignes aériennes de contact c'est-à-dire les câbles qui permettent au trolleybus électrique de s'alimenter en énergie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel pour l'UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'amélioration des performances de la ligne C3 est un sujet important pour notre Ville, puisque son fonctionnement était notoirement mauvais. Naturellement, la phase de travaux n'a pas arrangé la situation, mais même avec des solutions plus ambitieuses pour notre métropole comme un métro que nous souhaitons, les travaux d'aménagement sont toujours pénibles.

Sur le contenu des rapports en question, nous avons peu de remarques.

Nous nous étonnons toutefois que le sujet de la modification du plan de circulation pourtant abordé en novembre au Conseil de Métropole n'ait pas encore été traité au Conseil de Villeurbanne. Le renvoi de la circulation qui passait par le début de la rue Léon Blum vers la rue Émile Decorps et le boulevard Eugène Réguillon va modifier le plan de circulation et l'espace public de ces voies. Sans doute une discussion future aura lieu sur un sujet qui intéresse très fortement les Villeurbannais.

Notre crainte est une forte aggravation des encombrements déjà critiques à Villeurbanne et sans doute à la source de la forte pollution aux particules fines constatée par la dernière étude de l'OMS et déjà évoquée lors du dernier Conseil.

Vous niez régulièrement les embouteillages à Villeurbanne, soit, mais cela vous éloigne de plus en plus de la réalité de la ville et du constat des Villeurbannais. Certes, une gestion technocratique peut montrer par exemple que le flux de véhicules a diminué sur le cours Émile Zola, mais le temps de trajet a beaucoup augmenté. Par exemple concernant le C17 (déjà évoqué ici), il passait à nouveau par le cours Émile Zola, avec un accroissement du temps de trajet d'environ 10 à 20 minutes aux heures de pointe. Nous constatons que le SYTRAL est revenu à l'ancien parcours et a abandonné pour « difficulté de circulation » peut-on lire sur les panneaux des nouveaux abris tout neufs, par exemple « Greuze » sur le cours Émile Zola. Est-ce un abandon provisoire ou définitif ? Quel gaspillage !

Toujours est-il que le SYTRAL considère qu'il y a des bouchons à Villeurbanne et que c'est insupportable pour les transports en commun.

De plus, une intéressante conférence a eu lieu au CEREMA dans notre métropole début décembre sur les véhicules autonomes. Il y était affirmé l'arrivée massive d'ici 10 à 20 ans du véhicule autonome en cours de test à Confluence. Il était aussi affirmé que, bien évidemment, le nombre de véhicules présents sur les voiries de toutes les métropoles du monde allait sensiblement augmenter à cause des véhicules autonomes.

Pour la Métropole de Lyon, il va donc falloir casser de nombreux aménagements de voirie pour laisser la place aux véhicules propres et autonomes. (*Brouhaha*)

Ce n'est pas moi qui le dis mais des chercheurs dans ce domaine !

M. LE MAIRE.- C'est vous qui dites ce qui est écrit, nous vous écoutons mais nous avons quelques doutes quelquefois. Acceptez-le !

M. Hervé MOREL.- Oui, mais on m'interrompt et je reprends.

Gaspiller l'argent public, le pouvoir socialiste sait faire !

Pour terminer, il est opportun d'aborder le sujet de la circulation alternée en cas de pollution, solution que nous ne contestons pas ! Nous contestons l'absence de parking relais de grande capacité en périphérie pour donner une alternative aux usagers parfois modestes qui n'ont pas de solution pour venir travailler et sont donc obligés de poser un jour de congé. Mais ça, punir les plus modestes, le pouvoir socialiste sait faire !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On apprécie toujours l'arrivée du pouvoir socialiste sur la ligne C3. Vous auriez dû terminer par « Heureusement, la droite et le centre arrivent ! »

M. Hervé MOREL.- A l'instant, vous n'avez pas parlé de politique nationale ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la peine de taper sur la table.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre intervention porte sur les deux délibérations relatives à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SYTRAL sur le projet d'amélioration des performances de la ligne C3 et à la servitude d'éclairage public qui en découle.

Nous aurions aimé voter une délibération où, pour la ligne C3, nous y voyions enfin la lumière et le bout du tunnel pour les 58 000 usagers quotidiens. Nous aurions souhaité un projet lumineux, issu de l'avis éclairé de nos décideurs, de l'éclairage de ceux qui subissent depuis trop longtemps les désagréments sur cette ligne et qui n'en finissent pas d'avoir des ampoules aux pieds, préférant parfois plutôt marcher que d'attendre éternellement la venue d'un C3.

Nous aurions aimé dire aux usagers de la ligne C3 qu'ils vont enfin arrêter de voir régulièrement 36 chandelles quand ils sont transportés comme du bétail, mais il n'en sera rien, toujours rien.

Faute de projet brillant par son ambition, nous nous contenterons de la priorité aux feux pour le bus mais il faudra encore attendre des lustres avant de voir des améliorations, le temps que les travaux soient terminés.

Faute de projet flamboyant, les usagers du C3 se contenteront d'un projet du temps de la bougie.

Si nous réitérons à nouveau notre désaccord avec le choix portant sur des travaux d'amélioration des performances de la ligne C3 au détriment d'une ligne de tram, nous voterons toutefois pour ces deux délibérations. L'éclairage public et les nouveaux espaces verts, entre autres, constituent des compléments indispensables, quel que soit le projet. Nous réitérons également notre souhait de voir une place importante accordée aux espaces verts pour une ville respirable en ces temps de pollution importante.

Je vous rends le flambeau et vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Branska-Farille pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Nous retirons notre intervention, nous n'allons pas redire ce que nous avons déjà dit l'année dernière. De plus, il y a un problème de circulation effectivement à Villeurbanne, il y a un problème de transports en commun, c'est vrai. Je les prends tous les jours, c'est vraiment problématique, mais c'est un problème métropolitain, ce n'est pas le problème du Conseil Municipal de Villeurbanne, cela nous dépasse largement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin pour le groupe Radical, Génération Écologie, Citoyen ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Aujourd'hui nous est présenté un rapport qui ne porte que sur l'amélioration des performances du C3, le SYTRAL sera désigné maître d'ouvrage unique et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'aménagement de l'infrastructure des transports.

Cette ligne emblématique à bien des égards a été et est toujours source de polémique et d'exaspération de la part des usagers : accumulation de retard, non-respect des

fréquences et, ce soir, je ne doutais pas de l'intérêt de tous les groupes politiques pour cette convention de maîtrise d'ouvrage unique qui a remis sur la table, encore une fois, le débat bus/tram, un débat qui à vos yeux est clos, puisqu'il n'a échappé à personne que les travaux avancent, avec l'aménagement d'un site propre à double sens.

Pour cette raison, l'amélioration de cette ligne sera une bouffée d'oxygène pour ses usagers. Ce n'est pas faute d'avoir réclamé cela avec un collectif au sein duquel votre serviteur figurait. La création d'un double site propre permettra un gain de temps de dix minutes d'un terminus à l'autre. Au-delà du gain de temps, il y aura aussi un gain de confort et de sécurité, que ce soit pour les usagers comme pour les piétons et les cyclistes.

Évidemment, les partisans du toujours plus se plaignent et considèrent que ce n'est pas assez, qu'un tram doit remplacer le C3. Le coût de l'amélioration de l'ensemble de la ligne C3 est de 55 M€, c'est considérable. Ajoutons qu'un trolleybus est en mesure de s'arrêter plus souvent, les arrêts sont moins espacés que pour un tram, c'est ce que d'aucuns appellent le cabotage. Je l'ai constaté encore dimanche dernier en allant de Tolstoï en bus jusqu'à Grandclément, beaucoup de gens vont au marché en empruntant le bus avec leur caddy pour un voire deux arrêts.

C'est un plus au niveau de la proximité. Mais comme le SYTRAL l'a indiqué, la perspective d'installation d'un tram n'est pas écartée pour la suite. Tout ce qui se fait maintenant n'est pas inutile. Aussi, l'heure est à la mesure et au pragmatisme. S'il est essentiel d'améliorer la vie des usagers, il est essentiel de le faire avec pragmatisme, d'autant plus dans un contexte où la dépense publique doit être raisonnée.

Monsieur le Maire, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Nous voterons naturellement ce rapport qui me semble aller dans le bon sens puisqu'il permettra à la ligne C3 non seulement de circuler mieux mais aussi à ses utilisateurs d'avoir un moyen de transport beaucoup plus efficace et confortable. Pour ceux qui ont utilisé le C3, lorsque plusieurs bus viennent l'un derrière l'autre, le premier est rempli, le deuxième est à moitié plein et le troisième est vide, c'est un peu agaçant pour les utilisateurs.

Ces travaux permettront de fluidifier et de prendre de l'emprise sur la voiture mais, malheureusement, je crois que l'on doit penser au-delà de cette problématique et imaginer la ville de demain qui va accueillir la voiture électrique. Beaucoup de villes sont en train de s'équiper de recharges pour ces voitures. Ne faudra-t-il pas rendre à la voiture électrique l'espace pris aujourd'hui par la voiture au moteur à explosion ?

C'est une question. Nous devons réfléchir à ce que la Ville doit faire pour demain, à ce que l'agglomération doit faire. Vous savez très bien que nous autres, communistes, nous avons défendu une autre option pour les élections municipales qui était celle d'un métro. Le choix du T6 a été fait, dont acte, mais toute cette réflexion que nous devons avoir sur les transports en commun est non seulement liée à notre ville, à la façon dont nous

voulons qu'elle soit inscrite dans notre ville mais doit aussi aller au-delà et prendre en compte les problématiques de l'agglomération toute entière.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, Madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les deux délibérations consacrées à l'amélioration des performances de la ligne C3 sont l'occasion de rappeler la mutation profonde que connaît la partie sud de notre territoire. L'amélioration de la ligne C3 est, de ce point de vue, à la fois le levier et la colonne vertébrale de cette transformation majeure qui va du cours Lafayette à La Soie.

Aujourd'hui, la ligne de bus C34 est la plus fréquentée de l'agglomération et elle connaît des dysfonctionnements importants. C'est pour répondre aux attentes des usagers que ce projet d'amélioration a été lancé voici plusieurs années. L'objectif est d'améliorer la desserte en faisant gagner 10 minutes aux usagers sur l'ensemble du trajet et de renforcer la régularité de la ligne avec un trolley toutes les 6 minutes.

L'aménagement du C3 répond aux attentes des usagers dans un avenir proche avec une mise en service prévue en 2019. Un délai qu'un tramway, déjà beaucoup plus onéreux, ne pouvait pas tenir.

Aujourd'hui, les travaux lourds sont en cours, ils permettent la création d'un double sens en site propre, la réduction du nombre des arrêts pour améliorer le temps de parcours et la création d'une piste cyclable.

Chaque fois, le lancement de ces grands projets a été mené avec le souci de la concertation et de l'information des habitants ou des commerçants. Des travaux d'une telle ampleur ne sont pas sans poser des questions, ils modifient les habitudes mais c'est aussi le prix d'une amélioration de l'espace public. Ce projet est en effet un levier de développement d'un quartier en pleine évolution avec une place Grandclément rénovée, un boulevard Réguillon et une rue Fays repensés, avec des voies plus arborées, avec un équilibre assumé entre piétons, vélos et voitures.

À ce titre, ce projet ne serait un réel levier d'amélioration qu'à la condition que l'ensemble de ces projets soient pensés puis réalisés en cohérence et en articulation. C'est bien le message que nous portons tant à la Métropole qu'auprès du SYTRAL.

L'ensemble de ces mutations s'inscrit enfin dans une politique globale qui offre aux habitants une palette complète de moyens de transport, des transports en commun efficaces, des modes doux valorisés, de l'autopartage et un rééquilibrage de la place de la voiture.

Cette politique illustre notre volonté d'apaiser la ville en offrant à chaque mode de transport sa juste place.

Le groupe socialiste et apparentés votera naturellement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme, pour des éléments de réponse ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Je commencerai par parler du plan de circulation qu'a évoqué M. Morel. Le plan de circulation est une compétence métropolitaine, il est donc tout à fait normal que cela ait été abordé en Conseil métropolitain. Qui plus est, cela a été largement discuté en réunion publique dans les instances de concertation où un certain nombre de vos collègues de l'opposition étaient présents. L'information n'a pas été cachée mais discutée d'abord avec les habitants de ce secteur qui sont quand même les premiers concernés.

M. Hervé MOREL.- Beaucoup d'habitants ne sont pas au courant !

M. Didier VULLIERME.- Je ne suis pas persuadé qu'ils le seraient plus si nous en discussions aujourd'hui en Conseil Municipal, il est plus profitable de le faire dans les quartiers, en concertation avec les habitants.

Sur la place à redonner à des véhicules propres dans l'avenir, c'est une vision qui n'est pas la bonne, qui n'est pas celle de l'avenir. On peut en débattre. Notre point de vue est de rééquilibrer les usages et l'espace public avec de la végétation, des choses plutôt bonnes pour la santé que sont la marche et le vélo, qu'il faut valoriser pour limiter un certain nombre d'inconvénients liés au manque d'activité physique. Agnès Thouvenot pourrait nous le confirmer. On ne reviendra pas dessus.

Si les véhicules tendent à devenir propres, il faut les penser comme étant plutôt en autopartage et pas forcément comme le véhicule individuel que chacun possède, qu'il utilise 5 % du temps. Pour cela, il y a besoin de beaucoup moins d'espace. Vous pensez à la voiture qui roule mais il y a aussi celle qui est garée. La voiture individuelle est garée 95 % de son temps, si elle est partagée, elle occupe beaucoup moins d'espace public, ce qui permet de conserver les autres usages.

(Intervention de M. Morel hors micro)

M. LE MAIRE.- Nous ne sommes pas au café du commerce !

M. Didier VULLIERME.- Nous pouvons avoir des divergences de point de vue mais je pense que l'avenir va dans ce sens et que les jeunes générations auront ce genre de réflexion plutôt que d'être avec sa voiture à soi qui est le symbole d'une réussite sociale ou que sais-je.

Enfin, sur le projet C3 en lui-même, pour répondre à Mme Khelifi et ses jeux de mots autour de l'éclairage public, le projet C3 est ambitieux parce qu'il permet d'améliorer fortement, tel qu'envisagé aujourd'hui, les conditions de circulation en fréquence et en régularité. Qui plus est, le SYTRAL a déjà envisagé de mettre en place des trolleys bi-articulés, qui permettront d'augmenter de 40 % sa capacité dès le démarrage de ces bus.

C'est une réponse à mon sens qui est bien meilleure que celle du tramway, qui coûte beaucoup plus cher, qui serait arrivée beaucoup plus tard, qui, en termes de fréquence, ne permet pas d'avoir les mêmes de six minutes chaque fois puisqu'avec la latence qui est celle d'un tramway qui démarre et qui ralentit, il faut beaucoup plus de temps dans un milieu urbain que dans un milieu rural.

Je pense vraiment que le trolleybus, qui plus est articulé, dans un double site propre, sera suffisamment performant. L'avenir nous le dira.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je rappelle qu'il s'agit là quand même d'une convention avec le SYTRAL pour se répartir les frais d'installation.

Pour l'éclairage public et pour les espaces verts aussi puisqu'un certain nombre d'espaces seront réaménagés du fait de l'aménagement de cette ligne.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**15 – PROJET D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE LA LIGNE C3 -
SERVITUDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – M. Didier VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**16 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT
INTERPROFESSIONNEL DES MARCHÉS ALIMENTAIRES DU LYONNAIS –
PROJET DE CRÉATION DE SACS DE CAISSE RÉUTILISABLES – M. Didier
VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Mon intervention a été retirée ce matin.

M. LE MAIRE.- Au dernier Conseil Municipal l'année dernière, vous aviez eu droit à un bel ouvrage sur Villeurbanne : « 2000 ans d'esprit d'indépendance ». Monsieur Vullierme, nous allons distribuer un sac aux présidents de groupe, les autres seront servis après : M. Morales, M. Poncet, M. Bravo, M. Martin, M. Chabrier, Mme Khelifi, M. Bocquet.

(Distribution d'un sac aux présidents de groupe)

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**17 – ACQUISITION DE DEUX LOTS DE COPROPRIÉTÉ SITUÉS 21-23 RUE
PAUL LAFARGUE – M. Richard LLUNG**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**18 – AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE DÉMOLIR POUR LE 15,
AVENUE ALBERT EINSTEIN – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Morel, pour l'UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En commission, nous avons pu deviner certaines intentions de Villeurbanne et de la

Métropole sur l'usage de ce terrain. Il pourrait servir en relation avec les activités du campus.

C'est un objectif fort louable, d'autant plus que, régulièrement, nous dénonçons le manque d'ambition de Villeurbanne pour mettre en valeur son campus en comparaison aux métropoles de premier plan dans le monde.

Nous approuvons donc cette démarche de préserver le site et d'envisager une activité en lien avec le campus.

Malheureusement, pour des raisons de politique nationale, laisser de la place par exemple à des entreprises ou des laboratoires innovants est inefficace si, dans le même temps, le gouvernement socialiste, pour vous faire plaisir, par idéologie et pour essayer de punir les riches, n'a réussi qu'à punir les entrepreneurs et surtout à faire fuir les entrepreneurs les plus innovants en Allemagne ou au Royaume-Uni ! Pire, certains de ces entrepreneurs ont créé des start-up en France -il y en a quand même- qui ont réussi, et ce n'est pas si simple, mais faute de capitaux français, ils ne peuvent pas se développer. Les capitaux ont eux aussi fui la France pour des raisons de taxations sur les revenus du capital très supérieures à la moyenne européenne.

Conclusion, ce sont principalement des capitaux étrangers qui achètent à coût réduit nos start-up et qui, bien évidemment, s'empressent d'optimiser la production et les emplois à l'étranger !

En conclusion, cette initiative est louable mais, avec un gouvernement socialiste au pouvoir, elle ne sert pas à grand-chose.

(Broubaba)

M. LE MAIRE.- C'était la minute du rire !

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous invitez à voter pour l'autorisation de déposer un permis de démolir pour plusieurs parcelles situées 15, avenue Albert Einstein et rue du Canada. Cette ancienne usine qui abritait autrefois l'entreprise de dossiers suspendus « l'Oblik » est inoccupée depuis 2012. Fin décembre 2015, un collectif décide d'occuper les lieux afin d'y héberger des personnes en situation précaire et sans domicile, mais aussi dans le but d'y organiser des activités associant démarche artistique, engagement environnemental, mise en œuvre de la solidarité et convivialité.

Dans un contexte de pénurie criante de l'offre d'hébergement pour les sans-abri, cette délibération est l'occasion de pointer l'insuffisance des politiques publiques en matière de logement et d'évoquer l'état du logement en France : 3,8 millions de mal-logés et 12 millions touchés par la crise du logement.

Les différentes formules d'hébergement institutionnel jouent un rôle fondamental, mais nous savons tous qu'elles sont insuffisantes et leur capacité d'accueil ne couvre malheureusement pas les besoins. Ce manque récurrent de places conduit les personnes à trouver des solutions d'abri dont la précarité et l'insalubrité valent encore mieux que la

rue. Mais quand elles n'ont aucune solution d'hébergement, c'est dans la rue ou dans leur voiture que ces personnes se retrouvent bien souvent.

Le collectif Les Morts de la Rue rappelle chaque année que plus d'une personne y décède chaque jour : 498 décès de la rue ont été comptabilisés en 2015, 409 à ce jour pour l'année 2016.

L'arsenal juridique, que vous avez d'ailleurs utilisé, existe pour mettre fin aux occupations illégales que personne ici ne défend. Mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la situation de personnes, hommes, femmes et enfants, qui n'ont pas d'autre choix que de « squatter » pour survivre.

Nous profitons donc de cette délibération pour vous demander quelles solutions de relogement ont été envisagées avant l'expulsion pour les personnes qui logeaient dans ce squat. Des rencontres ont-elles eu lieu avec ce collectif ? Si oui, qu'ont-elles donné ? Ces bâtiments étaient inoccupés de 2012 à 2015, ce qui signifie qu'il n'y a peut-être pas urgence à les démolir.

La signature d'une convention d'occupation précaire des lieux avec le collectif n'était-elle pas possible en attendant de savoir ce que la Ville en fera ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung, quelques mots ? Il vous a répondu en commission mais c'est plutôt la question de l'usage éventuel de ce terrain en matière d'urbanisme. Je veux bien qu'il le redise devant notre assemblée.

M. Richard LLUNG.- Je ne sais pas si je peux préciser que je réponds à M. Morel qui se montre un centriste extrémiste dans ses propos aujourd'hui.

C'est un terrain à vocation économique, vous l'avez rappelé en début de propos, et qui le restera. C'est important parce que c'est la décision publique. C'est la garantie de pouvoir y accueillir à nouveau de l'emploi. C'est ce qui compte aujourd'hui et ce qui est préservé. Cela ne préjuge pas de ce que seront les entrepreneurs ou de ce que sera la nature de l'activité qui viendra. Je vous ai précisé en commission qu'une étude est en cours à la Métropole qui essaie de définir quels terrains entre le parc de la Tête d'Or et le rond-point Charles de Gaulle, entre la Doua et l'avenue Roger Salengro, quelles activités pourraient encore se développer sur ce secteur et quelles autres pourraient plus tard irriguer le territoire de Saint-Jean.

C'est la réponse que je vous ai faite et qui est toujours valable à ce jour. Il n'y a pas aujourd'hui d'entreprise particulière fléchée pour occuper ce tènement ou construire soit un laboratoire, soit une entreprise innovante, mais je ne doute pas que ce sera innovant dans ce secteur de Villeurbanne.

Ensuite, je vous laisse à vos propos fantasques sur le pouvoir socialiste et autre, chacun peut en apprécier peut-être l'humour au-delà de votre expression.

Pour le collectif qui a occupé les lieux pendant un certain temps, il y a un peu de rapidité dans votre raisonnement consistant à dire que ce sont des sans-logement alors qu'il s'agissait essentiellement d'un collectif d'habitants plutôt militants, qui connaissent

parfaitement le droit, qui savent occuper un lieu en utilisant le droit, en nous obligeant de recourir à des procédures que nous respectons bien sûr pour l'évacuer.

La problématique que vous avez évoquée n'est pas tout à fait en lien avec l'occupation réelle de ce lieu, c'est-à-dire l'Oblik, pendant un an ou un an et demi, elle était de nature assez différente. Par ailleurs, chacun connaît la situation de mal-logement ou des personnes qui sont à la rue. D'autres actions sont menées, ce n'est peut-être pas le lieu de les développer plus que cela ce soir mais cela fait partie de nos politiques. Il y avait ce matin une conférence communale du logement qui a traité de tous ces aspects mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. LE MAIRE.- Je veux bien que l'on idéalise le squat et le collectif qui voulait faire des activités culturelles. Ils sont venus un soir de Conseil Municipal, vous avez vu dans quel état ils ont laissé les murs de la mairie, les panneaux qui sont situés en bas. On peut apprécier cela mais, en même temps, il y avait un rapport à la citoyenneté qui n'était pas formidable.

C'est ce que je qualifie de squat anarcho-libertaire croix-roussien avec des gens qui ne sont pas forcément les plus défavorisés, qui, comme l'a dit Richard Llung, connaissent parfaitement le droit, ont des avocats qui travaillent pour eux de façon que lorsqu'ils rentrent, ils se font immédiatement adresser un courrier pour le délai de 24 heures. Il faut savoir que ce sont ceux-là qui font l'objet de votre présentation idéalisée.

J'ajoute, puisque quelquefois on parle des citoyens et des riverains, que dans le voisinage, pas seulement parce que M. Rivalta habite à côté, les riverains qui sont autour, de la rue du Canada au sens large, nous ont envoyé quelques courriers. Je veux bien que l'on se préoccupe de la population et des conseils citoyens dans certains cas mais là-bas, le conseil citoyen autonome demandait qu'on les fasse partir vite.

Nous respectons la loi. À partir du moment où ils ont été installés, nous avons mis en route la justice, il a fallu attendre quelques mois, presque un an avant que la justice donne l'autorisation d'expulser et que la décision soit mise en œuvre par les forces de police. C'est la réalité.

J'ajoute que dans ce lieu municipal, en termes de sécurité, il y aurait eu le moindre problème, c'était notre responsabilité. Cela impose aussi quelque chose. Des populations ont été accueillies à la fin dans une pratique éthique qui avait beaucoup à dire parce qu'on avait fait venir avant des vrais SDF ou des populations Roms pour essayer de changer vis-à-vis de la justice en disant que l'on hébergeait des gens en difficulté qui étaient manipulés par ce collectif. On peut avoir une vue qui n'est pas du tout celle que vous nous avez donnée.

J'ajoute qu'à Villeurbanne, en matière d'accueil des populations en difficulté, pour ce qui reste une politique d'État, ce n'est pas la Ville qui paie, nous avons eu un débat ici par rapport aux réfugiés, je veux bien que nous ayons des leçons tous les jours mais nous construisons à côté de chez moi, dans une église démolie, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, cela demande de prendre quelque responsabilité pour le faire. Avec le voisinage, ce n'est pas toujours facile. J'ai eu quelques pancartes : « Le maire détruit l'église pour construire la mosquée ». Je l'affronte normalement.

C'est cela aussi la responsabilité, c'est de voir ce que cela provoque.

Dans le cadre du plan froid, nous accueillons, nous l'avons fait dans différents bâtiments sur Villeurbanne, nous le faisons encore, et j'ajoute l'attitude que nous avons eue par rapport aux populations du démantèlement de la jungle de Calais.

Il faut juger les choses dans leur totalité, sans oublier la politique du logement au sens large qui a cette composante en direction des publics les plus défavorisés, ceux qui relèvent de l'hébergement d'urgence ou des résidences sociales.

Les leçons, Madame Khelifi, je trouve que cela suffit ! Excusez-moi de vous répondre un peu vivement mais, parfois, il faut regarder les choses dans leur ensemble plutôt que d'aller pointer là-bas et de décrire une situation qui n'était pas celle que vous nous avez décrite.

Mme Zemorda KHELIFI.- Je ne vous ai pas fait la leçon, je n'ai fait que poser des questions.

M. LE MAIRE.- La façon dont vous avez décrit le collectif était dans la question mais la description y était quand même !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 3 abstentions) -

La réponse est claire par rapport à tout ce que j'ai dit.

19 – PROLONGATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2014-001 – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MARCELLIN-BERTHELOT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES À L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR ET À LA RESTAURATION DES MENUISERIES DE L'HÔTEL DE VILLE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

22 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

23 – CONVENTION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À L'ASVEL BASKET ASSOCIATION ET LA SASP ASVEL BASKET – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

22 – CONVENTION ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU VILLEURBANNE HANDBALL (VHA) ASSOCIATION ET VILLEURBANNE HANDBALL (VHA) EUSRL – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Quatre délibérations concernent le sport et les associations sportives. En conférence des présidents, nous avons convenu que M. Devinaz, le rapporteur des quatre, puisse les présenter s'il le souhaitait, en tout cas répondre dans la globalité. M. Casola m'a dit qu'il intervenait sur les quatre délibérations, les groupes EELV et communiste m'ont dit ne vouloir intervenir pour une explication de vote que sur la subvention à l'ASVEL.

Nous allons grouper ces quatre délibérations. Si M. Devinaz veut dire quelque chose de manière liminaire, il le fait.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Chers collègues,

Les deux premières délibérations sont des attributions de subvention et les deux dernières sont à la fois des attributions de subvention et une convention.

S'agissant de la première, c'est une attribution de subvention aux associations sportives qui sont en convention d'objectifs et de moyens avec la Ville, cela concerne 7 associations.

La loi oblige une commune à faire une convention dès que la somme de 23 000 € est accordée à une association. Sur votre délibération, vous verrez que trois n'atteignent pas cette somme ; deux d'entre elles, l'ASUL et l'Escrime club de Villeurbanne, sont aidées par ailleurs, c'est la totalité de leurs aides qui dépasse 23 000 € et c'est à nous, commune, de faire la convention.

Quant à Jeune France, c'est un accord assez ancien puisqu'elle s'exprimait à Eugène Fournière et, quand nous avons fait la salle spécialisée au complexe sportif des Brosses, le club avait quelques inquiétudes. Nous souhaitons qu'il s'implique totalement dans le quartier et c'est ce qui explique que nous sommes en convention avec ce club.

La deuxième, ce sont des attributions de subvention à 49 associations, la moitié de la somme que nous avons accordée l'an dernier. En ce moment, nous recevons les éléments de 2016 qui nous permettront de calculer la subvention globale et d'attribuer la moitié restante, la subvention moins celle que nous avons accordée lors de cette délibération.

La troisième concerne l'association ASVEL qui fonctionne pour son équipe première avec une société anonyme de sport professionnel. C'est à la fois une subvention et une convention.

La dernière concerne le VHA qui, elle aussi, est une association dont l'équipe première est gérée par une entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée.

Voilà, Monsieur le Maire, le sens de ces quatre délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Casola ?

M. Stéphane PONCET.- Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Avec votre plaidoyer sur l'ASVEL, vous nous avez convaincus. Par ailleurs, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, il y avait des remarques sur le fait que les conventions n'étaient pas assez précises. Nous nous abstiendrons sur les quatre délibérations.

Mme Béatrice VESSILLER.- Sur la SASP ASVEL, même si vous baissez la subvention de 4 % encore cette année, au moment où les dotations de l'État sont en forte baisse, ceci reste un mauvais choix. Nous acquiesçons à la baisse comme celle consentie en 2015 mais la somme versée à l'ASVEL représente 20 % de toutes les subventions sportives, nous pensons qu'il faut baisser plus significativement ces aides à l'ASVEL Basket, notamment à la SASP, au profit d'autres pratiques sportives amateurs et hors compétition.

Nous voterons contre.

M. LE MAIRE.-. Le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Tout vient d'être dit. Nous voterons comme d'habitude. Il nous semble que la subvention donnée à l'ASVEL est excessive. Il s'agit quand même d'une société anonyme. Ce n'est pas le moment de donner autant d'argent à une société anonyme.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je voudrais d'abord nous féliciter du titre de champion de France de l'ASVEL et qu'on se souvienne de la ferveur et de l'enthousiasme du millier de supporters qui étaient présents à Strasbourg et de ceux qui étaient présents à l'Hôtel de Ville lors de la présentation du trophée, je pense qu'il y avait aussi là un enthousiasme qui, à mon sens, n'a pas de prix.

Oui, la Ville demande à l'ASVEL, comme à l'ensemble des acteurs sportifs et associatifs, des efforts en réduisant ses subventions. L'effort demandé à la SASP ASVEL est deux fois plus important qu'aux autres associations sportives.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, tout compte fait, c'est la même chose, on donne trop à l'ASVEL, je vais essayer d'articuler ma réponse avec quatre points.

L'ASVEL est le club de Pro A le moins soutenu par les collectivités. C'est la réalité. Le soutien de la Ville se justifie par un renforcement des actions de l'ASVEL dans le cadre de la convention d'intérêt général et le basket professionnel en France, ce n'est pas le football, ce n'est pas du sport business et ce n'est pas du tout la même logique économique.

Les modèles économiques sont très différents. Il n'y a que le football qui a une spécificité dans le domaine et je pense qu'il faut accompagner l'ASVEL dans son évolution vers un nouveau modèle économique.

Madame Vessiller et Monsieur Bravo, je fréquente assez régulièrement le milieu sportif, je n'entends pas de tels propos. Je n'ai jamais entendu dire qu'on donnait trop à l'ASVEL. Je vais essayer de vous démontrer que cette Ville ne donne pas trop à l'ASVEL.

C'est trompeur quand vous vous exprimez ainsi parce qu'en Pro A, l'ASVEL est un des clubs les moins soutenus par les collectivités. La ligue nationale de basket nous fournit des chiffres : quand on prend la saison 2015-2016, les subventions des collectivités à l'ASVEL représentent 6,2 % du produit d'exploitation, cela la place 17^{ème} sur 18, sachant que le 18^{ème}, c'est Monaco qui est un club assez spécifique dans le championnat.

En 2017, la subvention représentera 2,60 € par habitant. Quand nous avons parlé de l'augmentation des tarifs des piscines, nous avons fait un peu de gestion analytique et nous avons montré que le coût d'une entrée dans nos piscines était de 8,50 €. Comme nous faisons payer un peu moins de 3 € l'entrée, cela veut dire que chaque fois qu'il y a une entrée dans une piscine, la Ville subventionne cette entrée à 5 €, pratiquement deux fois plus que pour une entrée à l'ASVEL.

Pour comparer avec la subvention du CSP Limoge, c'est 9,70 € par habitant, et pour des villes comme Nanterre, cela représente plus de 3 €, c'est-à-dire plus que ce que l'on accorde à Villeurbanne.

Après, on peut entrer dans le détail mais je ne voudrais pas prolonger le débat, l'ASVEL est l'un des clubs qui a le moins de sponsoring public par rapport aux autres clubs et nous sommes largement au-dessous de la moyenne de ce que touchent les autres clubs.

Oui, ce club s'engage. Le programme basket école, ce n'est pas du rêve mais une réalité. Le club participe au développement de la pratique sportive chez les élèves, qu'elle soit physique ou éducative, elle participe à l'apprentissage des règles, à l'arbitrage.

Le programme ASVEL citoyen, là aussi, c'est un ensemble d'actions à visée sociale qui est baptisé ASVEL CAR*. En faveur du handicap, c'est l'ASVEL Handicap. Il y a eu une participation cette année au Téléthon avec le collègue du Tonkin. Il y a aussi des actions que mène l'ASVEL dans le développement durable, ce sont les greens week-ends. Lors de vacances avec la maison de quartier des Brosses, il y a une semaine d'activité mêlant écologie et basket.

L'ASVEL participe au périscolaire pour développer l'apprentissage et la pratique de l'anglais auprès des élèves, elle développe aussi des ateliers autour du basket.

Monsieur Bravo, pour reprendre une expression que vous aviez citée l'an dernier, oui, l'ASVEL s'inscrit pleinement dans l'éducation populaire chère à Léo Lagrange.

Troisième point, le basket est un modèle économique très éloigné du modèle du football. En ce moment, en France, je vous invite à en prendre connaissance, il y a 8 débats sur le sport professionnel, le quatrième traite de stratégie pour une nouvelle croissance et, en parcourant ces documents, on découvre des choses intéressantes que je vais essayer de synthétiser.

Si vous prenez le budget moyen d'un club professionnel, pour le football, c'est 75 M€, pour le rugby, un peu plus de 21 M€, pour le basket, 4,8 M€ et, pour le handball, 4,5 M€ ; 42 % des recettes du club de football sont issues des droits télévisés, 12 % pour le rugby,

3 % pour le basket et 3 % pour le hand-ball, sans vous parler de ce que touchent les équipes féminines.

Je voudrais vous rappeler que le soutien des collectivités est d'autant plus fort que le sport est moins médiatisé. Les clubs de basket sont financés à 58 % de leur chiffre d'affaires par les collectivités, le volley à 54 % contre 4 % pour le football. Pour le top 14, c'est 11 %. Pour les clubs de basket, c'est 36 % de leur chiffre d'affaires, pour Villeurbanne un peu plus de 10 %.

Enfin, je pense qu'il faut maintenir notre soutien à l'ASVEL, il est cohérent par rapport à l'évolution du club. Le soutien de la Ville est proportionné et cohérent au regard de l'évolution future du club, avec l'avancée du projet de la grande salle. L'ASVEL est en train de révolutionner son modèle économique avec un objectif de diversifier ses recettes, d'augmenter le sponsoring. L'an passé, l'ASVEL est le club qui a eu le plus de recettes liées au public, juste derrière Chalons. Là aussi, l'ASVEL se donne les moyens de ne pas reposer que sur les aides des collectivités territoriales.

Je crois que le gros problème de l'ASVEL dans cette agglomération, c'est qu'il n'est aidé pratiquement que par la Ville de Villeurbanne. À mon sens, s'il y avait un désengagement de la Ville au moment où le club va basculer vers un nouveau modèle économique, on serait totalement dans ce qu'il ne faut pas faire. Au contraire, il apparaît nécessaire d'accompagner ce changement vers ce modèle qui doit assurer une croissance plus durable au club et renforcer l'activité de notre territoire.

Mes chers collègues, je vous invite à voter l'ensemble de ces délibérations, c'est ce qui évitera peut-être à des clubs comme le basket et le hand de tomber dans le sport business. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, au vu des explications qu'a données M. Devinaz, nous allons nous abstenir sur ce dossier alors que d'habitude nous votons contre, mais nous resterons vigilants sur la poursuite des efforts qui doivent être faits par l'ASVEL car cette subvention pèse lourdement au sein de notre propre budget. Je crois que nous devons poursuivre à veiller à une certaine équité dans le sport villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous notons l'évolution du vote.

M. Olivier GLUCK.- Nous avons les mêmes remarques qu'Hector Bravo, M. Devinaz a avancé des arguments qui sont intéressants.

M. LE MAIRE.- Quelle éloquence Monsieur Devinaz ! Cela fait dix ans que vous le dites mais chaque fois un peu mieux ! (*Rires*)

M. Olivier GLUCK.- Il y a de nouveaux arguments.

M. Hector BRAVO.- Je ne suis pas du tout d'accord. Dans ce qui vient d'être dit, un effort est fait par l'ASVEL qui n'a pas du tout été engagé les années précédentes.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport n° 21 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) –

Je mets le rapport n° 22 aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 14 abstentions) -

Je mets le rapport n° 23 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Je mets le rapport n° 24 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

25 – ÉVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX –
Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J'avais une demande d'intervention de M. Albrand...

M. Hector BRAVO.- Elle est retirée.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

26 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE
DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT – Mme Dominique BALANCHE

27 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

28 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- il y a une demande d'intervention sur les trois rapports de M. Morales.

M. Richard MORALES.- L'intervention est retirée.

Mme Dominique BALANCHE.- Peut-être fatiguez-vous en fin de Conseil Municipal parce que chaque fois qu'il y a des demandes de prises de parole en conférence des présidents, tout le monde est prêt pour la prendre mais, là, les sujets ne sont plus intéressants.

Je la prendrai quand même sur l'ensemble du sujet qui est les ressources humaines.

Depuis le début de ce Conseil Municipal, c'est-à-dire 18 heures 10 au compteur de la prise de parole, vous n'avez cessé de critiquer la collectivité dans sa façon de mener sa politique sur son territoire vis-à-vis de l'ensemble de ses citoyens. Je parle des groupes dans l'opposition bien sûr.

Pour autant, à travers l'ensemble de ces critiques, j'ai entendu des problèmes de compétences, de dépenses, de surcharge d'effectif. Je trouve que vous avez eu globalement des propos assez méprisants parce que, derrière le mot « agent », vous avez des personnes, des hommes, des femmes qui ont un parcours dans le cadre de la fonction publique, qui ont le sens du service public et qui accomplissent chaque jour, au vu des difficultés, justement, une baisse réelle des fonds accordés aux ressources humaines.

M. Kabalo l'a bien dit, on arrive aujourd'hui à proposer un budget de ressources budgétaires pour le personnel avec une augmentation de 0,19 %. Lorsqu'on sait que l'on a une augmentation des régimes indemnitaires, de la revalorisation des catégories A et C, ce que l'on appelle le glissement vieillesse, dites-moi comment on peut faire une augmentation de 0,19 % sans mettre en place une maîtrise budgétaire !

Sur la révision du cadre du personnel, lorsque vous voyez la transformation des postes, c'est bien parce qu'il y a une vraie modification, une vraie prise en compte de l'évolution des métiers, de l'attente des usagers, des citoyens, et nous sommes en capacité de transformer des postes et de voir des évolutions qui influencent directement la masse salariale. Nous avons eu deux prix Afnor sur la reconnaissance de la qualité de la relation aux usagers.

Je voulais partager ces choses avec vous. Merci beaucoup, bonne soirée et bonnes fêtes.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport n° 25 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Je mets le rapport n° 26 aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Je mets le rapport n° 27 aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Je mets le rapport n° 28 aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 3 abstentions) -

29 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 5 abstentions) -

30 – CONVENTION AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

31 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'ORGANISATION DE LA PRIME DE LA BELLE ALLIANCE POPULAIRE - Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – PACTE CULTUREL ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE – M. Loïc CHABRIER

34 – CONVENTION POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Ce sera le dernier débat un peu conséquent, une intervention de cinq minutes pour les groupes qui l'ont demandée. Les deux délibérations sont groupées puisqu'elles relèvent à peu près de la même problématique.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez souligné que c'était un débat qui risquait d'être intéressant, sans préjuger de ce que seront l'intervention et le vote des différents groupes, je présume quand même que le contenu de cette délibération ne pourra que satisfaire les membres de cette assemblée.

Le pacte culturel, pour information, sera probablement signé en février éventuellement avec la ministre de la Culture, Audrey Azoulay, si l'agenda de celle-ci le lui permet.

(Intervention de M. Lacoste hors micro)

M. Loïc CHABRIER.- Quel que soit le résultat des élections, ce gouvernement reste en place jusqu'au mois de février. Vos remarques sarcastiques ne sont guère pertinentes.

C'est une marque de confiance entre l'État et les collectivités qui permet de préserver pendant trois ans le niveau de financement actuel de l'État dans les différents équipements culturels de la ville et c'est pour moi un moment d'immense satisfaction parce que c'est aussi le fruit et la résultante de la politique menée depuis plusieurs années mais c'est aussi la conséquence directe des choix structurels qui ont été faits l'année dernière. Nous l'avions longuement expliqué.

Si nous avons fait ce choix l'année dernière, pas seulement d'ailleurs d'organiser les Invites sous une forme de biennale, mais c'était l'un des éléments de nos choix, cela participait d'un maintien des subventions aux équipements et aux associations au niveau de ce qu'elles étaient en 2015. C'est un ensemble de choses qu'il faut voir.

C'est dans ce cadre que l'État a discuté avec un certain nombre de collectivités territoriales puisque ce pacte culturel, c'est une forme de donnant-donnant ou de gagnant-gagnant qui permet à l'État de maintenir son niveau de subvention aux équipements sur un territoire qui en dispose, à condition que les collectivités en retour fassent l'effort similaire. Si nous n'avions pas fait les choix que nous avons faits l'année dernière, que nous avons longuement explicités, je n'y reviendrai pas, M. le Maire l'a abordé dans son propos sur le budget, nous ne serions pas aujourd'hui en mesure de pouvoir signer ce pacte.

C'est donc une double satisfaction parce que si nous pouvons le signer, cela prouve que nous avons dans notre politique culturelle des arguments qui le permettent et parce que nous avons fait aussi des choix assumés et courageux qui, je le précise, nous permettent de maintenir à niveau les subventions aux équipements et aux associations.

C'est ce que vous devriez dire plutôt que de pleurer sur les Invites que par ailleurs vous critiquiez constamment quand nous les organisons. L'édition 2017 vous surprendra puisque nous permettrons tous les deux ans d'avoir des Invites avec beaucoup plus de moyens que nous n'en avions les années précédentes.

J'interviendrai peut-être après s'il y a encore des interrogations. Je précise que Villeurbanne est la plus grande ville de la Région Auvergne Rhône-Alpes à signer ce pacte. Clermont-Ferrand l'avait signé en janvier 2015 et, dans la Région, les autres villes signataires sont Oyonnax, Givors et Annonay. Jusque-là, une centaine de pactes ont été signés en France avec des collectivités de toutes tailles et de tous niveaux.

Pour les grandes villes, notons que des pactes ont été signés avec Strasbourg, Nantes, Montpellier, et nous sommes très fiers que Villeurbanne rejoigne ce club assez fermé des villes signataires.

Je précise aussi que, si c'est possible, c'est parce que nous avons sur notre territoire des équipements qui sont labellisés au niveau national : le Théâtre National Populaire mais également l'École nationale de musique, l'IAC et les ateliers Frappaz qui sont les plus récents à avoir été labellisés avec le label Centre national des arts de la rue.

À noter aussi, et c'est un des éléments du pacte, qu'il est signé si la collectivité est à même d'apporter des arguments convaincants en matière de soutien à l'éducation populaire et, là aussi, nous avons un certain savoir-faire sur notre territoire qui a été reconnu et qui nous amène aujourd'hui à pouvoir signer ce pacte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération sur le pacte culturel entre l'État et la Ville ainsi que celle sur la convention pour l'éducation artistique et culturelle nous donnent l'occasion de nous exprimer sur la politique culturelle de la Ville.

Commençons par dire très clairement que nous approuvons globalement cette politique. Les moyens alloués par la Ville à la culture sont importants. L'offre culturelle à Villeurbanne est à la fois importante et diversifiée dans les domaines du théâtre, de la musique, des arts plastiques, des arts de la rue, de la lecture publique et du cinéma pour ne citer que les principaux. Les acteurs culturels sont nombreux et s'adressent à des publics variés.

Par ailleurs, Villeurbanne a la chance d'accueillir sur son territoire plusieurs structures culturelles bénéficiant du label national. Vous venez de le rappeler Monsieur Chabrier.

Nous nous félicitons de l'engagement financier de l'État et de la Ville pour une durée de trois ans, soit de 2016 à 2018, d'autant que l'engagement de l'État revient à son niveau antérieur après avoir subi une baisse.

Cela n'est pas rien dans le contexte budgétaire actuel à condition que ces engagements soient tenus lors du vote des budgets annuels.

Cela devrait permettre aux structures culturelles concernées par le pacte de définir leurs actions sereinement pour les trois prochaines années.

Nous approuvons le principe de l'excellence pour tous qui consiste à démocratiser encore davantage la culture. Il est très important de le faire auprès des jeunes. L'éducation artistique et culturelle est un levier considérable pour le développement durable de la culture. La convention proposée aujourd'hui va dans ce sens. Toutes les actions qui sont en direction des habitants dans l'espace public y contribuent également.

Tous ces points positifs ne nous empêchent pas d'avoir un regard critique sur certains points et de vous faire quelques propositions.

Nous évoquons au Conseil Municipal de novembre les inégalités femme/homme dans le domaine de la culture. Sauf erreur de notre part, il nous semble que toutes les structures culturelles importantes de la Ville sont dirigées par des hommes à l'exception du théâtre ASTREE et du CCO, ceci est regrettable et nous espérons des évolutions dans le bon sens pour une meilleure représentation des femmes à la direction de ces structures.

Les structures prestigieuses comme le TNP ou l'ENM captent une part très importante des subventions. Nous ne contestons pas l'intérêt et le montant de ces subventions mais la Métropole pourrait participer au financement du TNP et prendre une part plus importante à celui de l'ENM, puisque ces structures ont un rayonnement et un public métropolitains.

Par ailleurs, le rôle premier de ces structures « élitistes » n'est pas de s'adresser aux publics exclus de la culture. On demande au TNP et à l'ENM de faire des actions dans ce sens mais sont-ils les mieux placés pour le faire ? Par exemple, pourrait-on développer davantage Orchestre à l'école pour impliquer plus de classes sans forcément avoir recours aux professeurs de l'ENM ?

On pourrait aussi envisager de recruter et former des artistes animateurs dont le rôle serait de s'adresser aux publics exclus et de former une partie des animateurs du périscolaire en ce sens.

Les perspectives sont intéressantes pour le cinéma le Zola. Son relogement dans la ZAC Gratte-Ciel centre-ville et la création de plusieurs salles devraient lui permettre d'augmenter ses diffusions et son nombre de spectateurs. Même si ce n'est pas pour demain, nous nous demandons s'il est prévu d'augmenter ses subventions en conséquence.

Le festival Charivari est une très bonne chose pour promouvoir la culture villeurbannaise mais les structures impliquées doivent le faire sans subvention supplémentaire. Quel est le bilan de la première édition ?

Le théâtre de l'IRIS, racheté par la Ville en 2013, nécessiterait des investissements importants pour rénover et mettre aux normes les locaux.

Concernant la nouvelle salle de la MJC, nous nous demandons quel est le projet culturel associé. La MJC a-t-elle reçu de nouvelles subventions pour l'accompagner ?

Pour conclure, nous pensons que l'action culturelle de la Ville devrait faire une plus grande place à l'émancipation de toutes et tous à travers l'éducation populaire par exemple, même si l'action est déjà importante. L'intégration du CCO dans le pacte culturel avec l'État va dans ce sens.

Il s'agit également de développer les actions dans lesquelles les citoyens sont actifs plutôt que « consommateurs ». D'ailleurs, pourquoi ne pas imaginer que les habitants puissent s'emparer d'une partie de la programmation de quelques équipements culturels de la Ville ? Le domaine culturel se prête à inventer de nouvelles formes de participation citoyenne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, une explication de vote.

Nous voterons le pacte culturel entre l'État et la Ville de Villeurbanne car cela permet de pérenniser un financement de l'État, même si nous ne sommes pas d'accord avec toutes les opérations qui seront financées.

Concernant la convention pour l'éducation artistique et culturelle, nous allons nous abstenir. Favoriser la pratique artistique, oui, en revanche, laisser imaginer que la culture sera l'élément qui suscitera la cohésion sociale voir former des citoyens, je ne vous cache pas que cela me laisse un peu dubitatif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de la brièveté de votre intervention.

Pour le groupe Radical, Génération Écologie, Citoyen, Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Le Front National pose la question du sens d'une politique culturelle. Monsieur Martin m'a interpellé tout à l'heure, la culture, c'est ce qui permet d'échanger et de se comprendre sereinement, notamment de savoir que le mot « litanie » n'a rien d'insultant, qu'il fait juste référence à un discours un peu monotone et répétitif, mais que ce n'était pas du tout un manque de respect.

La culture, pour la puissance publique, c'est ce qu'en disait André Malraux qui vous est cher : elle ne s'hérite pas, elle se conquiert, pour un individu, pour une collectivité et même pour Villeurbanne qui est porteuse historiquement et génétiquement d'une haute ambition culturelle. Elle ne doit jamais cesser d'être un engagement et surtout par une reconnaissance de sa force émancipatrice. C'est le sens d'une politique culturelle, c'est-à-dire une politique de soutien à la création pour permettre l'invention et l'expérimentation, la découverte, la transmission et évidemment viser la démocratisation.

Ce n'est pas un hasard si le ministère de Jean Zay était le ministère de l'Éducation et de la Culture, ces deux choses sont liées et il est assez logique que l'on fasse une convention pour l'éducation artistique et culturelle, ce sont des choses qui convergent.

La culture, comme la science, est un bien commun cumulatif. Chaque individu est porteur de sa propre culture et, en même temps, participe de la culture de tous. En cela, je pensais, Monsieur Poncet, que vous seriez assez d'accord sur le fait que la culture participe de la cohésion nationale, notamment la culture républicaine.

Le rapport énonce, et nous y sommes sensibles, que les politiques culturelles de l'État et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociable du projet républicain. Pour nous, et cela nous dissociera de Lyon, la politique culturelle ne vise pas le rayonnement d'un territoire mais le rayonnement de l'individu.

Concrètement, nous le voyons, les profanateurs de Palmyre ne s'y sont pas trompés, ce sont ces temps et ces lieux de méditation, d'inspiration, d'instruction, de divertissement, de recueillement. La culture, ce sont ces lieux où l'humanité se régénère.

Concrètement, je peux entendre l'aspect théorique de ces mots : comment faire de la culture sur nos territoires. Elle ne se décrète pas, elle ne s'applique pas, elle ne se délibère pas. L'État doit avoir un rôle incitatif. La culture est l'affaire de tous, les États et les collectivités ne doivent pas avoir un rôle moteur mais un rôle protecteur.

La loi NOTRe, la loi MAPTAM, la loi relative à la création ont favorisé une architecture qui permet aux politiques culturelles de se développer dans les territoires et d'irriguer toutes les politiques. C'est, je crois, l'ambition partagée de toute cette assemblée de considérer qu'il faut reconnaître d'abord la vitalité culturelle de notre ville et consacrer encore davantage d'efforts à un mouvement populaire de tous vers tous.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo, pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous renouvelons avec cette délibération les subventions aux structures culturelles. Je crois qu'il nous faut prendre quelques instants pour apprécier à la fois la diversité et le maillage que représentent ces structures.

Le maillage tout d'abord parce que nous avons là une offre assez bien répartie sur le territoire de notre ville. C'est un effort de développement culturel, la culture dans une ville comme la nôtre ne prend de sens que si elle s'ancre tout à la fois dans le territoire et dans la vie quotidienne des habitants.

Nous défendons, pour notre part, une proximité qu'il s'agit de penser à travers toutes les dimensions auxquelles renvoie ce terme, autant en matière de proximité avec les publics qu'avec celles et ceux qui habitent le quartier, les publics scolaires comme ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle, et pas forcément en termes géographiques, c'est-à-dire une vision de la démocratisation culturelle.

Toutefois, ne nous arrêtons pas à ce seul concept de démocratisation culturelle. Je reconnais à Malraux bien des qualités, pour autant, je ne résiste pas à l'envie de vous partager ce petit extrait du manifeste de Villeurbanne du 25 mai 1968. La date a son

importance pour celles et ceux qui ne connaissent pas le rôle qu'a joué notre commune lors du bouleversement culturel qui s'opère en mai 1968.

Je cite : *« C'est pourquoi tout effort culturel ne pourra plus que nous apparaître vain aussi longtemps qu'il ne se proposera pas expressément d'être une entreprise de politisation, c'est-à-dire d'inventer sans relâche, à l'intention de ce non-public, des occasions de se politiser, de se choisir librement, par-delà le sentiment d'impuissance et d'absurdité que ne cesse de susciter en lui un système social où les hommes ne sont jamais en mesure d'inventer ensemble leur propre humanité. »*

Le lien profond entre culture et démocratie, entre développement culturel et émancipation humaine est affirmé par ce manifeste.

Ce léger détour historique pour appuyer et donner du sens à notre effort de soutien aux structures culturelles qui ici sont extrêmement diverses. Elles vont de l'éducation populaire à la scène nationale, des arts plastiques aux arts vivants.

Nous n'avons au final pas à rougir que dans une ville comme la nôtre, une commune qui se revendique et s'affiche comme une ville populaire, nous ayons aussi des structures de renommée régionale et nationale, une présence qui nous offre la possibilité de travailler à plus de commun et à la création ininterrompue d'une culture partagée.

Pour être encore plus clair, nous n'éprouvons que de la fierté et de la responsabilité à voter des subventions particulières à un théâtre qui est animé de la plus haute ambition qui soit : celle de rendre la scène populaire et de créer ce lien si précieux qui rend le spectateur acteur de cette représentation du monde qui se construit sous ses yeux, et à laquelle il participe.

Il faut se rappeler les convictions de Planchon et, avant lui, de Jean Vilar, grâce auxquelles des hommes de culture partirent à la conquête des femmes et des hommes qui sortaient des usines pour les amener au théâtre.

Je laisserai donc conclure Vilar qui disait *« Le Théâtre est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin. Le théâtre est donc au premier chef un service public. Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité. »*

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous étions hier soir avec de nombreux collègues à la soirée de Noël organisée par Forum Réfugiés, un spectacle de cirque de grande qualité ouvrait la soirée. M. Poncet aurait dû y participer car cela lui aurait ouvert son cœur qui est si gris.

Dans la salle, des familles de multiples nationalités que la guerre et la misère avaient conduites sur les routes de l'exil. Il n'y avait qu'un langage universel sur le visage des enfants : le rire, le ravissement et l'émotion, et sur celui de leurs parents : la dignité retrouvée.

J'ai choisi cette illustration pour intervenir au nom du groupe socialiste sur les rapports approuvant le pacte culturel entre l'État et la Ville et la convention d'éducation artistique

et culturelle. Car oui, la culture, c'est Villeurbanne. La culture qui rassemble, qui permet d'être ensemble d'où que nous venions. Les cultures qui font la diversité et la richesse de notre ville, la culture qui s'incarne dans le Théâtre National Populaire mais aussi dans les associations de quartier et, au fond, en chaque Villeurbannais qui participe et s'émeut lors des fêtes populaires que sont Charivari et les Invites.

Le pacte culturel, c'est la marque de confiance de l'État dans la politique culturelle de Villeurbanne. C'est un engagement triennal fort en direction des équipements de notre ville. Les grands équipements les plus anciens mais aussi des projets en développement, notamment ceux des arts de la rue.

La convention d'éducation artistique et culturelle, c'est l'affirmation d'une priorité commune avec l'Éducation nationale et la DRAC, celle de mettre à la disposition de tous les enfants et jeunes de Villeurbanne les moyens d'accéder aux arts et à la culture de la maternelle à l'université.

Cette convention, qui me tient particulièrement à cœur, conforte une politique de priorisation de l'activité des établissements municipaux en direction du public scolaire, des théâtres au réseau de lecture publique ; elle met de la cohérence dans l'action de l'État et de la Ville autour du parcours d'éducation artistique et culturelle ; elle assure une continuité entre les âges et en particulier entre l'école primaire et le collège.

Cette convention met en place des actions nouvelles et notamment développe la résidence d'artistes dans trois groupes scolaires, des artistes installés dans des écoles d'éducation prioritaire. C'est un engagement fort. Dans ces écoles, les enfants bénéficieront de rencontres quotidiennes avec la pratique culturelle et ainsi avec une façon de vivre ensemble en habitants de la même planète.

Cet engagement fort résulte d'un choix politique car c'est dans les périodes de crise que l'attachement à une politique culturelle ambitieuse se mesure. À la Région, nous mesurons les dégâts d'une politique populiste qui consiste à remplir les cartouchières des chasseurs pour enlever les munitions pourtant plus poétiques des artistes.

Par ces conventions, nous marquons notre attachement à une culture exigeante et accessible à tous. Nous engageons tous les acteurs culturels et éducatifs dans le développement de l'action culturelle dans tous les quartiers, nous affirmons que ce qui fait lien entre les Villeurbannais est bien plus important que ce qui les différencie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur Gluck, vous avez fait une intervention globalement positive, je vous en remercie, même si vous avez quand même abordé beaucoup de choses qui n'entraient pas forcément dans le cœur même de cette délibération. Je souligne quand même que vous avez omis que c'est une femme qui est à la tête de l'Institut d'art contemporain, c'est un petit oubli sans gravité.

Par rapport au discours sur le Théâtre National Populaire, le « procès » en élitisme qui lui est fait, c'est un peu cela quand même, et à l'égard de l'École nationale de musique, une

fois encore, je citerai les chiffres de la fréquentation depuis que le Théâtre National Populaire a rouvert en 2011, le nombre d'abonnés n'a cessé d'augmenter ; le nombre d'abonnés Villeurbannais et la fréquentation des Villeurbannais, ne serait-ce que pour une ou deux représentations grâce aux tarifs préférentiels qui sont offerts, ne cessent également d'augmenter.

Vous avez vu vous-même, je pense que vous vous en êtes félicité, vous êtes quand même soucieux de l'éducation artistique et culturelle, je le sais, dans la présentation du budget à l'aide du film d'animation, ce que le Théâtre National Populaire concrètement est capable de faire auprès des écoles parce que c'est vrai que très souvent, le Théâtre National Populaire va sur le terrain auprès des scolaires, avec les centres sociaux, et participe sur le territoire à la définition et la concrétisation de nos objectifs culturels. Là, nous en avons eu un très bel exemple.

J'avais oublié de citer l'École nationale de musique dans nos structures qui ont un label national, je répare cet oubli.

Le dispositif « Orchestre à l'école » fonctionne sur Villeurbanne depuis plusieurs années pour différents groupes scolaires. Là aussi, c'est un partenariat qui se fait avec l'Éducation nationale, ce n'est pas la ville seule qui est porteuse de ces projets.

Là encore, je terminerai en citant des chiffres : voici 10 ou 15 ans, l'École nationale de musique n'était fréquentée que par 40 % ou 45 % à peine d'élèves Villeurbannais, nous atteignons aujourd'hui les 60 %. Là encore, nous avons tout un maillage du territoire fait par l'école nationale de musique qui porte ses fruits, et les chiffres parlent d'eux-mêmes, ce dispositif « Orchestre à l'école » dans différents secteurs qui ne sont pas parmi les plus favorisés, a permis d'année en année d'amener un public plus nombreux à l'École nationale de musique.

Vous pouvez toujours dire que l'on peut faire plus et mieux, d'accord, mais vous ne pouvez pas non plus ne pas reconnaître que tout ce qui est fait depuis plusieurs années porte ses fruits dans le cadre et dans les objectifs d'une plus grande démocratisation culturelle.

Vous avez utilisé cette délibération pour dresser un constat que j'ai quand même vu comme plutôt positif de ce qui était fait. Nous pourrions en reparler dans d'autres lieux, nous étions véritablement sur une délibération qui concerne la signature de ce pacte, qui offre des perspectives intéressantes jusqu'à la fin du mandat mais qui est aussi l'aboutissement de tout un travail qui a été fait, et je remercie d'ailleurs la direction des affaires culturelles qui a œuvré pour que l'on puisse aujourd'hui signer ce pacte.

Si nous avons signé ce pacte et si, en même temps, nous sommes en situation de pouvoir conventionner avec le ministère de l'Éducation nationale sur l'éducation artistique, c'est quand même bien parce que nous avons un savoir-faire en la matière et une expérience qui sont reconnus. Nous pouvons tous nous en féliciter.

Je retiendrai les propos que vous avez tenus et le caractère positif de ceux-ci. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Moi aussi, je trouve que si on signe ce pacte, cela a de multiples significations comme M. Chabrier vient de le rappeler, comme l'a dit M. Berthilier en faisant quelques comparatifs et Jonathan Bocquet aussi. Cela montre la solidité de nos

engagements dans le domaine culturel qui s'est faite depuis longtemps dans la durée avec une politique exigeante. Je ne dirai pas que nous sommes exemplaires partout mais, pour y avoir moi-même participé voici quelques années avant d'être maire, j'y vois les fruits d'une action que nous avons menée depuis de nombreuses années.

Monsieur Gluck, nous n'aurons pas un débat trop long, d'autant plus que M. Chabrier a engagé l'échange avec vous. Vous avez dit beaucoup de choses positives mais il y a un certain nombre de points sur lesquels je vous engage à quand même travailler un peu le sujet sans vouloir faire le professeur. Quand vous avez dit à la fin qu'il faudrait associer les citoyens à la programmation, on est vite dans de la dérive populiste. C'est vraiment la négation de l'acte artistique.

J'exagère un peu mais faudrait-il que l'on soumette la programmation du Théâtre National Populaire à un conseil citoyen ? Il y avait Bouvard et Pécuchet cette année, cela relèverait d'une pratique de cette nature. Il faut faire attention, ne pas virer au populisme et à la démagogie. Je ne vous en fais pas le procès par avance mais je pense qu'en disant cela, on va vite vers cela.

On pourrait commander des livres aux écrivains en faisant un « conseil citoyen ». Il faut faire attention.

Vous n'êtes pas totalement responsable de ce qui se passe à Grenoble mais j'ai amené un très bel article de Joël Pommerat qui était l'invité du Théâtre National Populaire l'année dernière, un certain nombre sont allés à la pièce. Il y a un article dans *Libération* assez cinglant mais assez représentatif de ce que peut conduire une pratique culturelle.

Mme Béatrice VESSILLER.- Le maire de Grenoble a répondu.

M. LE MAIRE.- Vous lirez le texte et la réponse qui montrent jusqu'où on peut arriver au nom des bons sentiments avec l'adjoint qui n'est plus à la culture mais aux cultures. On voit bien ce que cela peut porter derrière. On en arrive à stigmatiser les comédiens comme des nantis ou des professionnels.

Je trouve que cet article est très juste. J'étais très satisfait de voir un créateur du niveau de Joël Pommerat s'être rendu compte en quelques jours de présence à Grenoble de ce à quoi pouvait conduire une politique faite au départ de bons sentiments mais qui nous éloigne quand même de ce que doit être la création artistique avec l'exigence qu'elle porte.

Si vous ne l'avez pas lu, Mme Vessiller l'a lu semble-t-il, même le maire de Grenoble a répondu mais peut-être vous ne l'avez pas fait. Je vous donnerai l'article et Mme Vessiller vous donnera la réponse du maire de Grenoble.

Mme Béatrice VESSILLER.- Et de son adjointe aux cultures.

M. LE MAIRE.- Qui n'est pas dépeinte d'une façon très positive, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je mets le rapport n° 33 aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Je mets le rapport n° 34 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

35 – AVENANT À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CCO JEAN-PIERRE LACHAIZE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

36 – AVENANT À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

37 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L’INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES JEUNES POUR L’ANNÉE 2017 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J’ai une explication de vote de M. Poncet pour le groupe Front National. Madame Thouvenot, quelques mots ?

Mme Agnès THOUVENOT.- C'est une délibération récurrente qui permet l’attribution de la subvention de fonctionnement à la Mission locale qui a accueilli en 2016 (les chiffres ne sont pas complètement stabilisés) plus de 3 300 jeunes dans le suivi quotidien à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Une explication parce que c'est récurrent. Aujourd'hui, en France, on compte 5 millions de chômeurs toutes catégories, chiffre astronomique voire inconcevable qui est le reflet des échecs répétés des différentes politiques qui se sont succédées depuis 40 ans. Nous ne souhaitons pas valider des politiques qui consistent en réalité à accompagner la paupérisation d’une partie de la population. Je pense que le travail, c’est un droit, et que l'on ne peut pas laisser autant de personnes sur le bord de la route.

Merci.

Mme Agnès THOUVENOT.- « Territoires zéro chômeur » est une modalité d'expérimentation du droit au travail.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot, un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- C'est une délibération que nous retrouvons chaque année, qui permet d'attribuer la subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 € pour l'association ADL. Vous noterez qu'il y a une différence avec la délibération de l'an dernier, on dissociera cette année l'attribution de la subvention socle et l'attribution de la subvention de projet que jusqu'à présent nous votions en même temps parce que l'attribution de la subvention de projet est une contrepartie du financement FSE et nous attendons la délibération de la Métropole pour qu'elle attribue le montant FSE à l'association pour qu'après nous votions la contrepartie. C'est un peu technique, d'où la différence par rapport à l'an dernier.

M. Richard MORALES.- L'ADL a une vocation sociale à but non lucratif, mais onéreuse, dont l'objet concerne l'emploi, la formation et la création d'entreprise. Cette délibération est récurrente et la subvention est d'un montant de 15 000 €. Cette association s'intègre dans le grand « machin » des associations et formations multiples à buts similaires dont l'efficacité est incertaine et la lisibilité improbable.

Comme l'année dernière, vous nous annoncez 300 personnes accompagnées, c'est bien mais la réalité appelle d'autres chiffres de validation : combien de personnes ont réellement intégré un emploi ? Combien de personnes ont bénéficié de formations qualifiantes vers l'emploi et trouvent une correspondance d'embauche ? Je ne parle pas de formation annoncée en groupe de préparation active à l'emploi ou encore, plus fumeux, d'atelier d'autonomie du chercheur d'emploi que vous nous présentez. En clair, atelier de formation pour apprendre au chercheur à chercher !

Autre statistique encore : combien ont créé leur entreprise puisque c'est aussi dans les missions de l'ADL ?

Je suis sincèrement triste pour tous ces chômeurs que l'on amuse et promène de formation en formation, qui, pour être efficaces, devraient partir des besoins des entreprises et non de l'imagination des formateurs.

En ces temps où l'argent public devient rare, je vous demande, face à cette subvention annuelle et récurrente, de prendre l'habitude de nous communiquer le rapport d'activité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Nous vous communiquerons le rapport d'activité mais sachez que l'association accompagne depuis de nombreuses années des demandeurs d'emploi vers l'emploi, plus de 40 % de personnes retrouvent un emploi, ce qui est important. Quand vous parlez de ce grand machin et de cette autonomisation, beaucoup de demandeurs d'emploi sont en rupture de droits. L'accompagnement social, c'est aussi permettre un retour à l'accès aux droits, notamment le droit à la santé. Beaucoup d'actions permettent aux personnes de se soigner. Vous faisiez allusion tout à l'heure pour le vote du budget aux emplois d'avenir, beaucoup ont accédé aux soins grâce à ces

trois ans d'emploi parce qu'on sait bien que la santé coûte cher aujourd'hui avec notamment les dépassements d'honoraires.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous vous communiquerons le bilan de l'ADL mais cela mérite un examen un peu nuancé. Quand vous avez parlé des chercheurs qui cherchent, c'est un peu comme quand on dit qu'un chercheur ne sert à rien, il faut qu'il trouve !

M. Richard MORALES.- On apprend aux chômeurs à chercher un emploi.

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur Morales, c'est une évidence. Apprendre à des gens à se mouvoir dans le système de l'emploi, Mme Thouvenot l'a dit, des gens très éloignés de l'emploi, il ne suffit pas de leur faire sonner les portes des entreprises, il faut qu'avant ils retrouvent une insertion dans la vie sociale. On a cité l'exemple de la santé, il peut y en avoir d'autres.

Quand on a déjà 40 %, je peux vous dire que c'est quelque chose et que c'est vraiment important.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

41 – CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » AVEC L'ACADÉMIE DE LYON POUR L'ÉQUIPEMENT EN CLASSES MOBILES DES ÉCOLES JULES GUESDE ET ALBERT CAMUS – Mme Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX : AVENANTS RÉCAPITULATIFS 2016 ET AVENANTS 2017 – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel pour deux minutes. Monsieur Ambrogelly d'abord ?

M. Marc AMBROGELLY.- Les avenants qui nous sont présentés s'inscrivent dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les centres sociaux précédemment. La municipalité a fait le choix pour le budget 2016 de maintenir les subventions au niveau de l'année précédente, ce qui avait fortement déplu à Mme Morel, représentante du Front National, qui, à la relecture de son intervention de la même délibération en décembre dernier disait : « Vous serez obligé de resserrer considérablement la bourse. » C'est dommage, elle n'est pas là, j'aurais pu lui rappeler cette assertion.

En réalité, c'est complètement faux puisque, aujourd'hui, la baisse budgétaire est contenue à 1 % alors que d'autres délégations sont à beaucoup plus.

La démarche mise en place par la municipalité montre le respect que nous avons pour nos partenaires. Tout au long de l'année, nous avons tenu à partager avec les centres sociaux les contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrivent les subventions qui leur sont accordées. C'est une pratique démocratique d'explication et d'écoute.

Plusieurs réunions ont balayé les possibilités pour chacun de rationaliser la gestion et de rechercher à mutualiser les charges qui peuvent l'être, tout en sachant que, pour 2017, une baisse des subventions serait à prévoir. Vous voyez, Madame Vessiller, 1 % de baisse, nous avons mis une année pour négocier et partager avec les centres sociaux l'arrêt à ce chiffre-là. Nous sommes quand même en discussion permanente, cela ne s'arrêtera pas, cela ira jusqu'à la signature des prochaines conventions.

Ce budget tient compte de nos engagements. C'est aussi le résultat d'une constante concertation avec tous les élus, les adjoints et les services qui partagent ou qui interviennent dans les centres sociaux, Damien Berthilier pour l'éducation, Sarah Sultan pour la petite enfance, Jonathan Bocquet pour la jeunesse, Claire Le Franc pour la politique de la Ville, Agnès Thouvenot pour l'insertion et d'autres éventuellement.

Comme le maire l'avait souligné à ce propos, c'est dans le contexte actuel un changement de méthode de travail plus soucieux des situations de chacun.

D'autres dispositions permettent aux centres, en fonction de leurs activités, de percevoir des contributions de la Ville car l'action sociale demeure notre priorité, ce budget le montre bien.

Acteurs majeurs des territoires, pierre angulaire de l'éducation populaire, les centres sociaux sont porteurs de valeurs qui rejoignent les nôtres : l'accès aux droits, les rencontres intergénérationnelles, la parentalité, les loisirs familiaux éducatifs, la citoyenneté. Appuyés par des professionnels compétents, les habitants qui s'impliquent bénévolement dans ces structures développent des liens sociaux, la citoyenneté de proximité, l'initiative collective, pour l'ensemble de la population d'un territoire, et ce n'est pas un hasard si on retrouve ces préoccupations dans le contrat de ville, dans le projet de la municipalité Grandir à Villeurbanne, les comités éducatifs locaux et les analyses sociologiques diverses qui ont été réalisées.

C'est donc tout naturellement que ce budget de centres sociaux est le signe fort donné par la municipalité, malgré les contraintes budgétaires, de préserver autant que faire se peut les financements au niveau de nos priorités en matière d'attention portée au territoire.

Enfin, ce n'est pas le moindre atout, ils participent activement à la mise en œuvre de la démocratie participative, par les liens qu'ils tissent avec l'école élémentaire et maternelle, les collèges, les associations, pour promouvoir le mieux-vivre ensemble, avec la recherche d'une définition d'une laïcité inclusive.

Pour terminer, les centres sociaux sont les chevilles ouvrières de la cohésion sociale aujourd'hui mise à mal par la radicalisation mais aussi par le discours politique discriminant tenu par la droite et son extrême, par la remise en cause du droit du sol, par un pseudo-débat sur l'identité nationale aux relents de nationalisme. C'est dans le mieux vivre ensemble que s'inscrivent les actions éducatives des centres sociaux et c'est pourquoi la municipalité s'engage à leurs côtés. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les subventions sont naturellement nécessaires à la vie des centres sociaux. Le rapport montre d'ailleurs un niveau de détail (par le nombre de postes budgétaires) important sans que la logique d'attribution soit bien claire. Soit.

Nous aurions préféré davantage d'autonomie pour ces centres sociaux avec des budgets globaux, car le plus souvent les expériences faites de par le monde montrent que l'autonomie amène à l'initiative et que l'initiative amène au progrès voire plus simplement à une meilleure utilisation des fonds publics. C'est un débat de fond ! Nous préférons davantage d'autonomie et de libertés pour susciter les initiatives.

Cela n'empêche pas le contrôle de l'usage des fonds publics a posteriori par les élus ou, plus simplement, par les citoyens si toutefois l'autonomie se traduit par davantage de transparence, par exemple par la publication des rapports d'activité et des comptes de l'association sur Internet, comme nous le demandons pour toutes les subventions publiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Ambrogelly, un mot ?

M. Marc AMBROGELLY.- Monsieur Morel, vous trouvez ces comptes rendus d'activité sur Internet si vous y allez un peu mais je pense que vous y allez beaucoup. Les centres sociaux ont tous un site mais vous pouvez leur écrire ou leur téléphoner en tant qu'élus, même si vous n'y adhérez pas, vous avez la possibilité d'avoir ces comptes rendus.

La liberté, c'est effectivement ce que nous défendons aussi mais cela s'inscrit dans un cadre, celui fixé par la Caisse d'allocations familiales, et les choix politiques qui sont faits par la Ville sont pris à l'intérieur de ce cadre politique. Ce cadre politique, ce sont les priorités définies : les valeurs familiales, la famille, le dialogue intergénérationnel, l'emploi.

M. Morales s'étonnait du fait que l'on apprenait à chercher un emploi quand on était en recherche depuis très longtemps. Oui, Monsieur Morales, vous connaissez mal les quartiers parce qu'il se trouve que des personnes sont éloignées depuis très longtemps de la recherche d'emploi et par les permanences emploi formation et par ADL, comme Agnès Thouvenot vous l'a dit, cela contribue à remettre le pied à l'étrier, se revaloriser eux-mêmes et savoir qu'ils sont capables aussi de se confronter à un employeur pour trouver un emploi.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

**43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES –
M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

M. Hector BRAVO.- La nôtre est retirée.

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous avons aussi retiré notre intervention.

M. LE MAIRE.- Je n'ai donc pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

44 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION CULTURELLE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**45 – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :
PROJET DE GOUVERNANCE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ÎLE MIRIBEL JONAGE (SYMALIM) ET DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS – M. Jean-Paul BRET**

M. LE MAIRE.- La délibération dit bien ce dont il s'agit. Je vais d'abord mettre aux voix la délibération, puis nous aurons une désignation pour laquelle je vous ferai une proposition.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Puisque nous avons droit à 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, sachant que nous avons pris en compte ceux qui étaient présents dans les anciens syndicats puisqu'il y avait 3 syndicats, c'est plutôt un resserrement de la représentation, je vous propose comme titulaires M. Gilbert-Luc Devinaz et Mme Anne Reveyrand, et comme suppléants Mme Farida Casoli et Mme Melouka Hadj-Mimoune.

Est-ce que certains demandent un vote à bulletin secret ? (*Non*)

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Nous ne prendrons pas part au vote, l'affaire restant dans l'exécutif.

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous non plus.

M. Richard MORALES.- Nous non plus.

M. Stéphane PONCET.- Nous non plus.

M. LE MAIRE.- Qui vote pour la proposition, en scrutin public, de M. Gilbert-Luc Devinaz et Mme Anne Reveyrand en titulaires et de Mme Melouka Hadj-Mimoune et Mme Farida Casoli en suppléantes ?

- Adopté à l'unanimité par 40 voix – 14 NPPV–

M. LE MAIRE.- J'ai été saisi d'une question orale par le groupe Europe Écologie Les Verts, je vous donne la parole.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire,

Depuis bientôt une semaine, nous sommes sous le coup d'une pollution forte aux particules fines, sur une zone qui recouvre bien plus que le cœur de la Métropole. Nos concitoyens et nous-mêmes respirons cet air particulièrement pollué. Les enfants qui ventilent deux fois plus que des adultes voient leurs bronches et bronchioles obstruées. Asthmatiques, personnes âgées voient des difficultés respiratoires aggravées.

La circulation alternée a été mise en place à Lyon et Villeurbanne, pour réduire cette pollution, et c'était une bonne chose. Nous avons demandé que le SYTRAL et la Métropole décident de la gratuité des transports en commun concomitamment à la circulation alternée pour entraîner un report massif vers les modes non polluants mais cela n'a pas été fait.

Les pics de pollution sont particulièrement médiatisés mais l'enjeu de la pollution de fond, de l'air respiré au quotidien est encore bien plus important que celui des pics de pollution.

Pour cela, nous avons voté lundi dernier à la Métropole un plan d'action pour la qualité de l'air et les villes respirables. Parmi les propositions, celle d'une zone de circulation restreinte est une mesure envisagée qui nous paraît tout à fait nécessaire.

Dans le cadre des études préalables à la mise en œuvre de cette zone de circulation restreinte, la Ville de Villeurbanne sera bien évidemment concernée, comme beaucoup d'autres. La qualité de l'air et son impact sur la santé sont un enjeu important pour les Villeurbannais. Il est donc important de les associer aux échanges et aux décisions pour la mise en place d'une telle mesure. Cela aura aussi un effet pédagogique et un effet sur la prise de conscience des enjeux et de ce qu'il faut faire collectivement.

Monsieur Le Maire, dans le cadre de dispositifs, pouvez-vous nous préciser comment vous envisagez le dialogue avec les Villeurbannais, notamment sur le périmètre, sur le parc de véhicules concernés, sur le calendrier, sur les effets attendus sur la qualité de l'air et la circulation ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelques mots, d'abord sur la première partie de votre propos avant que vous n'en veniez à la question à proprement parler. J'avais été informé par le préfet la veille de la décision de la mise en circulation alternée. Nous avons souhaité (je l'ai dit aussi au comité syndical du SYTRAL et Mme Reveyrand qui intervenait pour notre groupe à la Métropole lundi l'a rappelé) que cela puisse être accompagné d'une mesure de compensation qui, comme cela s'est fait à Paris, consiste en la gratuité des transports en commun ce jour-là, puisque cela n'a duré qu'une journée.

Le SYTRAL et la Métropole, de concert, n'ont pas souhaité le faire. Il y a eu le débat courtois, M. Thierry Philip disant que ce n'était pas forcément une mesure essentielle. Je ne veux pas revenir ici sur les termes de ce débat. Finalement, le SYTRAL et la Métropole n'ont pas choisi cette mesure compensatoire. Je le regrette un peu, je trouve que cela avait un côté symbolique puisque c'était fait à Paris. Ne pas le faire ici, d'une certaine manière, c'était avoir une comparaison négative. Une des raisons données à la décision négative était de dire qu'à Paris, lorsque cette mesure est prise, le syndicat des transports en commun d'Ile-de-France a des aides de l'État beaucoup plus conséquentes que le SYTRAL, et qu'à partir de là, sur le plan économique, cette mesure n'a pas la même signification.

Moi-même m'entretenant avec le préfet, je lui avais demandé si l'État ne pouvait pas envisager des mesures de compensation pour ce qui se passait à Lyon puisque nous n'étions pas traités économiquement comme l'est le syndicat des transports de l'Ile-de-France – ce n'est pas une nouveauté.

Je l'ai rappelé lors de la discussion au SYTRAL. Cela a fait partie du débat. On ne peut pas imaginer avoir une réponse immédiate mais cela me semblait pouvoir donner de la cohérence à une mesure identique. J'avais même ajouté qu'on donnait la possibilité aux gens d'aller gratuitement dans la Presqu'île pour une fête, on ne la donnait pas le lendemain pour aller au travail. Cela a été donné pour la Fête des Lumières mais pas pour les usagers le lendemain.

Je ne veux pas entrer dans un débat trop manichéen, la mesure pouvait être atténuée par le fait que les trois quarts des gens avaient des cartes d'abonnement et que, économiquement, cela ne coûtait pas forcément 800 000 € par jour. La présentation était un peu sommaire.

Au niveau de Villeurbanne, nous avons pris un certain nombre de dispositions, je l'ai dit en conférence des présidents, Mme Khelifi était là, en accordant la gratuité pour le stationnement résident pendant cette même période, de façon à les inciter à laisser leur voiture en stationnement.

Au niveau du plan de déplacement de l'administration, nous avons pris aussi un certain nombre de mesures pour aller dans ce sens.

Votre question pose ce qui a été au cœur de la délibération du plan Oxygène. Le Président Collomb a donné un certain nombre d'indications. Nous votions lundi l'engagement de principe de ce plan Oxygène avec notamment, ce ne sera pas forcément les seuls, deux chantiers : celui des zones de circulation restreinte (ZCR) et celui des vignettes sur les voitures. Le préfet a annoncé cet après-midi qu'il y aurait des vignettes.

Ce seront des mesures réglementaires mises en place par l'État, ce ne sera pas une obligation mais, dans des situations de pic de pollution, seuls ceux qui auront une vignette échapperont aux mesures de pair/impair.

Ce sont des choses en route qui seront sans doute amenées à se préciser dans les prochaines semaines.

Pour la partie de la zone de circulation restreinte, d'abord, c'est quand même la Métropole qui en a la maîtrise. La question de la concertation sur ce dispositif relève avant tout de la collectivité qui est chargée de la mise en œuvre, la Métropole. On peut d'ailleurs dire aujourd'hui que la concertation avec les villes n'a pas été véritablement engagée. Ce sera quand même nécessaire puisque s'il y a des arrêtés de police à prendre, cela reste de la compétence des villes. Il y aura une nécessité de concertation.

La position de la ville est qu'une forme de concertation publique pourrait venir alimenter la décision métropolitaine, notamment sur la question de l'acceptabilité de certains de ces dispositifs. Quand M. Vullierme va à Cusset pour parler d'une zone 30, je peux vous dire que cela ne fait pas l'unanimité des conseils citoyens. On a plutôt à affronter des personnes qui n'en veulent pas que des personnes qui veulent des restrictions de circulation. Il faut essayer d'en améliorer l'acceptabilité.

Dans la mesure où la Métropole commencera à mettre en place ce dispositif et définira la façon dont elle souhaite avancer, nous aurons le conseil local de développement durable que Mme Reveyrand préside, ouvert largement, qui rassemble 50 à 60 personnes, qui s'est déjà réuni deux fois en séance plénière, il pourra s'auto-saisir de cette question. Nous avons également la commission locale santé environnement et je regarde Agnès Thouvenot qui peut être concernée par cela.

Nous avons deux structures de démocratie participative, nous avons mis en place l'une depuis un an et l'autre depuis plus longtemps, elles pourront être concernées. Si vous le souhaitez, elles seront ouvertes à des personnes qui voudront y participer.

Voilà ce que je veux vous dire sur ce sujet.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Nous en avons terminé. Merci de votre présence et de votre attention. Bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 heures 12.